



## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 17h30**



### **SOMMAIRE**

- 1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. p 07
- 2 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics. p 09
- 3 - ADMINISTRATION GENERALE - Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) – Désignation du représentant de la commune. p 15
- 4 - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion de la commune à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque. p 15
- 5 - ADMINISTRATION GENERALE - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 4 : vêtements de travail en tissu - Signature de l'accord cadre. p 18
- 6 - ADMINISTRATION GENERALE - Marché d'acquisition de fournitures administratives – Lot n° 2 : Fournitures de bureau et de matériel pédagogique pour les écoles et les crèches - Avenant n° 1 de transfert du marché. p 18
- 7 - CULTURE ET PATRIMOINE - Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2016 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine. p 18
- 8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Acquisition d'un plat de Théodore Deck décoré par Paul-César Helleu - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et du Fonds régional d'acquisition des musées Nouvelle-Aquitaine. p 27
- 9 - CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM - Exposition photographique « Lucien Clergue, les Suds » - Conventions de partenariat avec l'Association pour le Comité Lucien Clergue et avec la Galerie Anne Clergue. p 27

10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Enrichissement des collections - Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) pour l'année 2016.	p 28
11 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - Participation au financement du Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) du quartier de Marracq.	p 28
12 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - Création d'une piste cyclable avenue Docteur Léon Moynac – Modification de la clôture du stade Jean Dauger - Dépôt de la déclaration préalable de travaux.	p 32
13 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - Acquisition de vélos à hydrogène – Constitution d'un groupement de commandes avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.	p 32
14 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - Convention de mise à disposition de places de stationnement pour vélos à assistance électrique au profit de Transdev Agglomération de Bayonne.	p 33
15 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Forfait communal – Année scolaire 2016-2017.	p 33 p 48
16 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2016/2017 – Demandes de subventions à la CAF et au GIP DSU de l'agglomération bayonnaise.	p 35
17 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Programme de réussite éducative (PRE) pour l'année scolaire 2016/2017 – Demande de subventions auprès du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise.	p 35
18 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention avec l'Education Nationale, le syndicat mixte du conservatoire Maurice Ravel et la ville de Biarritz pour le fonctionnement des classes à horaires aménagés des écoles primaires – Années scolaires 2016-2019.	p 35
19 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Sécurisation des écoles et des établissements publics scolaires – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).	p 37
20 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Modification des modalités d'attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur.	p 37
21 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de vie nocturne.	p 38
22 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Crèche Pyrène - Travaux d'amélioration affectant les espaces extérieurs – Dépôt des autorisations d'urbanisme.	p 39
23 - DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS - Semaine de la diversité : « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » du 3 au 10 décembre 2016 – Attribution de subventions à des associations participantes.	p 39

24 - ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Convention de dépôt de collections archéologiques au profit du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.	p 40
25 - ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle - Convention de prêt d'une exposition à la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar.	p 41
26 - ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Gestion des zones naturelles situées sous ou à proximité des lignes haute tension - Convention de partenariat avec RTE.	p 41
27 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Marché de fourniture, mise en place et maintenance de mobilier urbain - Versement d'une participation aux frais de transport des échantillons dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.	p 41
28 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Travaux de réparation du pont d'Esbouc – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.	p 42
29 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications avenue du 14 Avril 1814, rue Pierre Sabre et avenue Docteur Léon Moynac – Conventions avec les sociétés Orange et NC Numéricable.	p 43
30 - ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Toponymie – Dénominations de voies.	p 45
31 - FINANCES - Exercice 2016 - Décision modificative n° 2 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.	p 52
32 - FINANCES - Exercice 2016 - Décision modificative n° 2 – Budget principal.	p 53
33 - FINANCES - Exercice 2016 - Subventions aux associations.	p 58
34 - FINANCES - Investissements 2016 - Convention d'attribution d'un fonds de concours par l'Agglomération Côte Basque-Adour.	p 59
35 - FINANCES - Remises gracieuses de créances.	p 62
36 - FINANCES - Créances éteintes pour l'année 2016.	p 64
37 - FINANCES - Garantie d'emprunt à Habitat Sud Atlantic – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation de prêts.	p 64

- 38 - FINANCES - Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) à la Maison des associations - Tarification des séances d'information pour les associations non-bayonnaises. p 64
- 39 - FINANCES - Taxe de séjour – Fixation des tarifs et des modalités de perception. p 66
- 40 - TOURISME - Convention de coopération touristique, culturelle et événementielle entre Ikea Centres Bayonne SAS, la Ville de Bayonne et son office de tourisme. p 69
- 41 - FONCIER - Cession à l'Agglomération Côte Basque-Adour de terrains non bâtis chemin de Frais pour l'édification du siège de la Banque alimentaire. p 69
- 42 - FONCIER - Acquisition à Mme Monique Corrihons de parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée du captage du Laxia et demandes de subventions. p 71
- 43 - FONCIER - Acquisition à Mme Josette Foechterle de parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée des sources de l'Ursuya et demandes de subventions. p 71
- 44 - URBANISME - PNROAD - Ilot 12 - Acquisition d'un lot de copropriété sis 28 rue Victor Hugo - Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque. p 72
- 45 - URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. p 72
- 46 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Marché de contrôle technique réglementaire du patrimoine communal pour les années 2017 à 2021- Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés. p 73
- 47 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Centre de réunions Sainte-Ursule - Aménagement de locaux pour le syndicat LAB – Dépôt des autorisations d'urbanisme. p 73
- 48 - REGIE DES EAUX - Fourniture de petits compteurs d'eau froide – Signature des accords-cadres. p 74
- 49 - REGIE DES EAUX - Audits internes dans le cadre de la certification ISO 9001 - Prise en charge des frais de l'intervenant. p 75
- 50 - REGIE DES EAUX 6 Rénovation du réservoir de la Porcelaine - Dépôt des autorisations d'urbanisme. p 75
- 51 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015. p 76

52 - RESSOURCES HUMAINES - Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance – Avenant n°1 au contrat.	p 76
53 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.	p 76
54 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Demande d'adhésion de la commune de Tarnos à l'Agglomération Côte Basque-Adour - Avis de la commune de Bayonne.	p 77
55 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2015.	p 88
56 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat mixte L'Eau d'ici - Rapport d'activité 2015.	p 88
57 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2015.	p 89
58 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2015.	p 89



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016 à 17h30**

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé (à partir de la délibération n° 44), Mme Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier (à partir de la délibération n° 7), Belbaraka, Destin, Bensoussan (jusqu'à la délibération n° 28), MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie (jusqu'à la délibération n° 43), Mme Lauqué à M. Lacassagne, Mme Juzan à Mme Duhart, Mme Langlois à M. Esmieu, M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Candillier à M. Arcouet (jusqu'à la délibération n° 6), Mme Bensoussan à M. Boutonnet (à partir de la délibération n° 29), Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.



M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose de prendre place. Nous allons commencer notre réunion du conseil municipal et je vais demander immédiatement à M. Etienne Boutonnet de procéder à l'appel des présents.

*Appel.*

M. le Maire : Je vous remercie M. Boutonnet et je vous remercie aussi mes chers collègues d'être ponctuels.

Je vous propose immédiatement de commencer notre réunion du conseil municipal par une information que je vous donne mais que vous connaissez déjà au moins pour partie : c'est le péril qui frappe ces immeubles qui se trouvent à l'angle de la rue des Tonneliers et du quai Galuperie. Très exactement 2 rue des Tonneliers et 14 quai Galuperie, immeubles pour lesquels j'ai été dans l'obligation de signer des arrêtés de péril et pour lesquels aussi j'ai été rencontré, avec Mme Lauqué et les services, les occupants. Je devrais plutôt dire les occupantes, trois dames que nous avons bien sûr réussi à reloger sachant qu'il y a aussi deux activités commerciales et principalement celle du bar « Le Clou » qui a dû également interrompre son activité, quasiment d'une heure sur l'autre, puisque je suis allé les rencontrer fort des informations que me donnait le rapport d'expertise que nous avons requis, qui effectivement indiquait l'état de péril de ces immeubles et à partir desquels bien évidemment, il m'a fallu prendre les arrêtés que les pouvoirs de police donnent à tout maire.

Et donc vous dire tout simplement, que nous ne savons pas encore le temps que va durer effectivement ce péril sachant que la situation est plus grave qu'on ne peut l'imaginer au point que du reste le périmètre de protection qui au départ était au droit de la façade a été agrandi pour prendre une partie, et de la rue des Tonneliers et du quai Galuperie, parce que la menace d'effondrement est absolument sérieuse. On peut donc craindre effectivement que cette façade puisse s'effondrer et donc il nous faut assurer la sécurité des personnes et des biens, comme vous le savez et donc c'est la raison pour laquelle cette mesure a été prise. Je vous donne cette information parce qu'il n'y a aucune obligation de la faire certes, mais elle n'est pas moins importante que les comptes-rendus que je ferai dans un instant des décisions qu'il m'a fallu prendre et dont je vous rendrai compte donc.

Je voulais vous dire aussi que vous n'aurez pas à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet parce que nous ne sommes pas en situation de pouvoir vous donner ce procès-verbal mais bien évidemment on aura à approuver ce procès-verbal du 21 juillet en même temps que de cette séance et également de la séance intermédiaire qui s'est déroulée.

Je vous propose immédiatement de procéder à la lecture des rapports. Le premier qui habituellement m'est réservé, c'est le compte-rendu des décisions, compte-rendu que je dois effectuer.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 14 avril 2014 et du 7 juin 2016 et détaillées en note explicative de synthèse.

Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Pas de question particulière je crois, je me tourne vers mes collègues, mais il me semble qu'on n'en avait pas. Juste une petite observation pour dire, je profite dans la récapitulation de voir un peu vos décisions, celle qui date du 4 août 2016 à propos de la défense de la ville sur le recours en annulation que nous avons déposé auprès du tribunal administratif de Pau, à propos de la délibération du conseil municipal du 15 octobre qui autorisait l'acquisition en VEFA d'un parking. Dossier que nous nous rappelons tous, c'était il y a un an à peu près, vous vous rappelez certainement tous mes chers collègues, que nous avons demandé, que notre groupe avait demandé de renoncer à ce projet, à cet achat, sur plusieurs motifs dont celui du coût extravagant de ce parking. Le refus nous a été posé en conseil municipal ; nous avons alors formé devant vous un recours gracieux M. le Maire, auquel vous n'avez pas répondu. Il ne nous est plus resté d'autre solution à ce moment-là que de porter le litige devant le tribunal administratif et effectivement devant le perspective de voir inmanquablement ce dossier frappé d'illégalité et constaté comme tel par le tribunal administratif, vous avez choisi la voix de la raison en bon juriste que vous êtes, et vous avez retiré cette délibération et renoncé à ce projet. Nous nous en félicitons, nous allons donc faire quelques heureux autour de la table : Michel Soroste d'abord qui va économiser à son titre de grand argentier de la ville près de 5 M€ et puis également puisque le tribunal administratif ayant donc simplement constaté en effet que vous aviez renoncé à ce projet et retiré la délibération, a quand même statué je dirais sur la forme, et a condamné la ville à nous verser

des frais de procédure, frais de procédure bien entendu que nous avons décidé de reverser intégralement au CCAS. Donc le deuxième heureux ce soir, ce sera Jean-Bernard Pocq et bien entendu tous les administrés dont il a la charge. Voilà.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : M. Etcheto, vous n'avez pas visiblement l'intention de faire de moi un homme heureux ce soir, mais je suis ravi que vous honoriez le travail de deux de nos collègues.

Je voudrais juste faire une rectification. « Vous avez renoncé à votre projet ». Un permis de construire est délivré ; un permis de construire, c'est une autorisation qui est délivrée à quelqu'un qui la demande, ce permis de construire a été délivré et il a ensuite été effectivement retiré. Si ce permis de construire a été retiré, c'est que celui qui en a été le bénéficiaire, la SEPA, nous avait effectivement demandé de ne plus donner suite ou nous faisait part plutôt de sa décision de ne plus donner suite au permis de construire initialement délivré qui effectivement, vous avez raison de le dire, comprenait notamment une opération de construction, enfin d'aménagement de places pour un parc de stationnement, pour partie certes mais quand même pour partie. La SEPA et également le promoteur Via Participations a en effet décidé, pour différentes raisons qu'ils ont expliqué d'ailleurs dans un courrier qui m'a été adressé et que copie peut parfaitement vous être remise, et demandé effectivement le retrait de ce permis et aussi l'abrogation de la délibération pour justement ne pas avoir à supporter un certain nombre de droits qu'ils auraient dû avoir à payer si cette délibération n'avait pas été abrogée ou retirée.

On peut discuter à perte de vue sur ce sujet. Vous vous êtes expliqué à l'instant, je viens de donner ma version de ce qui est effectivement une décision de justice qui constate qu'il n'y a pas lieu à statuer. Il y a quelques juristes dans cette salle, et quand on constate qu'il n'y a pas lieu à statuer, on n'aborde pas la question de fond. Alors on peut préjuger, on peut faire ce qu'on veut mais on n'aborde pas le fond lorsqu'il y a non-lieu à statuer, il y a non-lieu à statuer. Et il y a non-lieu à statuer parce qu'évidemment le permis qui était objet de cette demande n'a plus lieu d'être puisqu'il n'est plus demandé par celui qui en était le bénéficiaire et les délibérations subséquentes qui auraient pu être prises pour la cession du bien n'avaient plus lieu d'être puisque justement l'opération initialement envisagée n'avait plus le même objet.

Voilà, je fais une réponse un peu administrative. M. Etcheto rapidement et ensuite on passe au reste.

M. Etcheto : Pour quand même, il faut être bien assis pour attendre ce genre de choses. Alors je sais bien d'ailleurs que c'est une sorte de mode politique de dire exactement le contraire de la vérité, de le marteler comme si ça allait passer. D'abord pour commencer, n'oublions pas qu'il y a une condamnation et le tribunal administratif n'était pas du tout obligé de condamner la Ville aux frais de procédures, il l'a fait. C'est donc que quelque part, en creux, il apportait une appréciation sur le dossier....

M. le Maire : Impossible M. Etcheto. Vous êtes historien, je suis juriste, je vous écoute quand vous parlez d'histoire, mais...

M. Etcheto : ... que vous le vouliez ou non... Vous êtes maire et c'est au maire que je m'adresse. Ensuite tout le monde sait parfaitement bien entendu qu'il s'agissait ici, et puis on tient les documents à leur disposition, qu'il s'agissait d'une commande publique déguisée, ce parking et la meilleure preuve... les faits sont têtus. Nous n'aurions pas porté ce dossier devant le tribunal administratif, bien entendu la délibération n'aurait pas été retirée.



Tout le monde a constaté les faits. Ensuite que vous ayez eu un dialogue avec la SEPA pour sauver la face, peut-être mais cela n'abusera personne qui aura suivi ce dossier, bien entendu. La bonne nouvelle...

M. le Maire : Ecoutez, le président de la SEPA est un de vos amis, posez-lui la question.

M. Etcheto : La bonne nouvelle, on va en revenir là, c'est qu'effectivement... la SEPA a été placée devant le fait accompli puisque bien entendu...

M. le Maire : Le président de la SEPA est un de vos amis, posez-lui la question.

M. Etcheto : ... et ils en convenaient parfaitement eux-mêmes en privé, ce dossier n'avait aucune autre chance que d'être condamné et retoqué par le tribunal administratif, ce qui aurait placé tout le monde évidemment dans l'embarras. Voilà. Alors, vous vous êtes fait une spécialité de faire prendre des vessies pour des lanternes aux gens, vous êtes un petit peu le prince des artifices dans ce domaine-là, mais il n'empêche les faits sont têtus : vous avez bien été obligé de retirer ce dossier et c'est encore heureux puisque c'était un retrait dans l'intérêt des Bayonnais. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. Je propose donc s'il n'y a pas d'autres questions posées pour ces décisions qui ont été prises dans l'intersession, de passer au rapport suivant puisqu'il n'y a pas de vote sur ce compte-rendu et je donne la parole à M. Esmieu qui a le rapport n° 2.

*Pas de vote.*

## **2. Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics.**

M. Esmieu : Compte tenu de la clarification apportée par les rédacteurs de la réglementation, il convient d'actualiser la rédaction de la délégation d'attribution du conseil municipal au maire en matière de marchés publics, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT. Il est donc proposé que le maire soit chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée du mandat, de :

- prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils définis par décret (à ce jour, montant inférieur à 209 000 € HT pour les fournitures et services et 5 225 000 € HT pour les travaux), ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution ;
- prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, la conformité des offres, l'abandon des procédures, pour toutes les offres qui se situent au-delà des seuils visés précédemment.

Ces dispositions annulent et remplacent la délibération n° 1 du 14 avril 2014 en son 4° ainsi que la délibération n° 2 du 7 juin 2016.

M. le Maire : Merci M. Esmieu. Y a-t-il des questions ? M. Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci M. le Maire. Mes chers collègues, voici une délibération dont les enjeux sont beaucoup moins anodins qu'ils n'y paraissent. La délégation de décision du conseil municipal au maire en matière de marchés publics est évidemment une nécessité pratique destinée à faciliter le fonctionnement quotidien de l'administration municipale. C'est la raison pour laquelle, en toute bonne foi, nous n'avions pas assez prêté attention aux implications de cette délibération lorsqu'elle nous a été présentée à peu de choses près dans les mêmes termes lors d'une précédente séance, par ailleurs très chargée par d'autres dossiers de premier ordre.

Nous saisissons donc l'occasion de ce rattrapage aujourd'hui. Bien entendu, c'est le niveau des seuils fixés par cette délibération qui nous pose problème. Cela a été rappelé : 5 200 000 € pour les marchés de travaux, 200 000 € pour ceux de maîtrise d'œuvre. Ils s'alignent sur les maxima fixés par la réglementation qui est certainement trop large en la matière. Mais cet alignement n'est pas obligatoire et la Ville n'est pas tenue de se caler sur ces maxima. Un autre dispositif plus raisonnable serait possible avec des seuils revus à la baisse qui pourraient ainsi permettre au conseil municipal de délibérer sur des projets majeurs pour notre ville et nos concitoyens, tels que celui d'un cinéma par exemple ou la construction d'une école. C'est en substance ce que nous vous demandons : revoir cette délibération en ce sens, faute de quoi nous ne pourrions la voter en l'état.

Tout ceci nous paraît particulièrement nécessaire à plusieurs titres. Tout d'abord dans la mesure où avec un tel dispositif, des projets d'investissement majeurs se trouvent purement et simplement soustraits à l'appréciation de la représentation municipale et à l'information des élus qui n'ont pas les moyens d'exercer la vigilance politique et démocratique qui est l'une des missions fondamentales que leur ont confiées les Bayonnaises et les Bayonnais, des projets majeurs soustraits de manière plus générale ainsi au débat public, ce qui est d'autant plus gênant c'est que cette délibération s'inscrit dans une pratique générale qui est celle de la plus faible transparence possible autant que le permet la loi. Une pratique qui contribue d'ailleurs à affaiblir la plupart de vos dossiers. Le nouvel Atalante, avec le dérapage budgétaire désastreux que l'on connaît, a été conçu de cette manière, puisque le marché initial de travaux a été passé sans être soumis au conseil municipal. On en voit le résultat pour les finances publiques aujourd'hui alors que vous n'êtes toujours pas capable de nous donner un coût global d'opération sur le sujet. Il n'est pas acceptable non plus de voir, autre exemple, le projet de la reconstruction de l'école du Petit Bayonne, échapper entièrement à l'examen du conseil municipal, aussi bien pour le marché de maîtrise d'œuvre que pour celui des travaux.

La soustraction de ces procédures de marchés publics au regard du conseil municipal se trouve d'ailleurs aggravé par le caractère le plus souvent très cavalier des présentations budgétaires qui sont les vôtres. Sans m'attarder outre mesure, je rappelle brièvement ce que j'ai eu l'occasion de pointer il y a quelques mois : la faiblesse des taux d'exécution, avoisinant à peine 50 % sur la section d'investissement, et qui pose ainsi la question de la valeur des affichages budgétaires auxquels vous vous livrez et même de la sincérité de vos budgets. Des contradictions du simple au double, sur la capacité d'investissement de la Ville d'un document d'orientations budgétaires à l'autre. Des revirements radicaux survenus en quelques semaines sur les montants affectés au PPI des écoles ou sur les capacités d'investissement sur les réserves mutualisées et le musée Bonnat. Un projet de rénovation du musée Bonnat précisément annoncé à 17 M€ est présenté sans aucun plan de financement, ni budget prévisionnel détaillé (on aura l'occasion d'y revenir dans ce même conseil). Et surtout, vous ne nous soumettez jamais, sur aucun projet, d'autorisations de programme, ce qui serait pourtant de bonne gestion et ce qui est la pratique normale des autres collectivités en la matière.

Mais votre manque de transparence ne vient pas seulement concourir à cette gestion hasardeuse, elle pose aussi un problème démocratique, alors précisément que vous ne manquez jamais de claironner vos prétentions en matière de transparence ou de participation citoyenne, à travers quelques opérations de com. Tous ces dossiers montés entre deux portes témoignent d'une pratique tout à fait différente, celle du fait du prince et un nouveau dossier vient l'illustrer sur un site auquel de très nombreux Bayonnais sont attachés à très juste titre : celui de l'ancien tribunal place Pasteur qui abrita pendant plusieurs siècles le corps de ville, un monument historique bayonnais donc.

On apprend en effet que, de manière un peu honteuse, vous vous apprêtez à céder à un promoteur privé, et dans la plus grande opacité, cet édifice dont vous ne savez manifestement que faire depuis des années. Le mauvais état qui est le sien et qui est lui-même la conséquence d'une réelle désinvolture municipale sera en tout cas un très mauvais prétexte pour le brader de cette manière. Voilà un lieu et un bâtiment important du patrimoine bayonnais qui mérite au moins une consultation citoyenne et un débat public sur son devenir. C'est en tout cas ce que nous vous demandons solennellement aujourd'hui en dévoilant cette affaire au grand jour afin de ne pas dépouiller les Bayonnais d'un élément majeur de leur patrimoine et de la nouvelle vie qui devrait lui être donnée dans la transparence, la concertation et l'intérêt de tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant que je réponde à l'intervention de M. Etcheto ?

Je ne vous cache pas que je me perds un petit peu dans votre intervention parce que vous terminez par le palais de justice, vous commencez par un sujet qui concerne la délégation d'attribution du conseil municipal au maire en matière de marchés publics. On passe d'un sujet à l'autre, on sait bien qu'il y a un fil dans votre raisonnement et personne n'est dupe. Mais enfin, l'ancien tribunal, c'est le domaine privé communal. Alors il n'y aura pas lieu à marché public et s'il est question de vendre un bien qui appartient au domaine privé, je vous l'apprends peut-être, mais il n'y aura pas lieu de passer un marché. C'est comme ça.

Par contre, la délibération porte effectivement sur la délégation d'attribution du conseil municipal au maire en matière de marchés publics. Vous dire d'abord que ce texte, cette délibération, n'aurait pas lieu d'être s'il n'y avait pas une réforme importante du code des marchés publics. C'est vrai que le code des marchés publics est habité, il faut le dire, dans les réformes successives par une tendance à la libéralisation. Ce n'est pas forcément du goût de tout le monde, mais ce sont des réformes récentes dont certaines sont la conséquence des lois votées par l'actuelle majorité. Alors moi je ne suis pas responsable du libéralisme qui commence à planer sur la commande publique. Nous devons tirer les conséquences de la réforme de la commande publique, qui est issue donc d'une ordonnance du 23 juillet 2015 ainsi que des décrets d'application qui sont récents puisqu'ils sont intervenus au mois de mars 2016. Et c'est vrai que les seuils concernant la passation des marchés ont été modifiés, le sont d'ailleurs régulièrement en fonction des circonstances diverses et distinguent du reste les marchés de fournitures et les marchés de services d'une part et puis ensuite les marchés de travaux. Je ne rentre pas dans les détails, les seuils ne sont pas les mêmes c'est bien normal d'ailleurs, dans le premier cas pour les fournitures, il est de 209 000 € HT et dans le second cas, il est de 5 225 000 € HT.

Vous semblez dire que nous sommes en train de modifier ce qui était une pratique dans la délégation du conseil municipal, depuis ce qui s'est passé ces derniers temps. Or je voudrais vous dire que les délibérations de délégation d'attribution des 31 mars 2008 au profit de l'ancien maire, du 04 juin 2009 toujours dans la même situation, du 14 avril 2014 et du 07 juin 2016 prévoyaient déjà que le maire signait les marchés sur la base de délibérations de délégation générale pour tous les marchés inférieurs au seuil européen. Les seuils européens sont ce qu'ils sont. Le code des marchés publics est ce qu'il est aujourd'hui et en tout cas la délibération qui est prise, ce n'est pas une délibération qui élargit le pouvoir du maire en termes de délégation par rapport au conseil municipal, on est sur le statu quo. En revanche, et là ce n'est pas ce que vous dites mais moi je le dis, c'est l'intervention de la commission d'appel d'offres qui est ici concernée, dont vous savez qu'elle intervenait assez souvent.

Le président, M. Esmieu le sait bien, lui qui la préside, et les membres aussi de cette même commission qui sont autour de cette table, de la majorité comme de l'opposition d'ailleurs, savent bien que la réforme dont je viens de parler modifie les choses en effet s'agissant de la saisine de la commission d'appel d'offres. La seule différence est là. C'est le rôle de la commission d'appel d'offres qui a été modifié par les réformes dont je viens de parler et rien d'autre. Ce n'est pas un maire qui est en train de vouloir tout user ou tout abuser, c'est tout simplement l'application des textes. Alors on pourrait là aussi discuter à perte de vue, moi je ne changerai pas d'avis là-dessus et je maintiens bien sûr cette délibération que vous pourrez ne pas voter, cela ne me posera aucun problème. M. Etcheto ? Et puis M. Pallas.

M. Etcheto : Vous faites mine de ne pas comprendre le fil rouge mais finalement vous l'avez bien compris et vous le reconnaissez à la fin bien entendu. Le fil rouge qui parcourt mon intervention, c'était la dénonciation d'une certaine tendance au manque de transparence, dont cette délibération malheureusement peut être un outil conforme à la loi, je n'ai jamais dit le contraire bien entendu et c'est encore heureux je dirais, mais malheureusement il y a la loi et puis surtout il y a ce que l'on en fait. Parce que vous évacuez un petit peu le problème : la loi donne des maxima pour les marchés publics dont la décision peut être déléguée au maire, mais elle n'oblige pas. Elle pourrait très bien, on pourrait très bien, la Ville de Bayonne pourrait très bien décider que ces seuils seraient beaucoup plus bas et que le conseil municipal aurait à connaître les marchés de maîtrise d'œuvre comme de travaux sur des montants beaucoup moins importants, ce qui permettrait d'ailleurs à la représentation municipale, quand même les élus du peuple, de pouvoir apprécier des projets importants. Je rappelle, c'est quand même une petite aberration, on est obligé de prendre une délibération pour n'importe quelle subvention à 200 € mais en revanche la reconstruction d'une école au Petit Bayonne, je passe même son montant, mais vu l'importance quand même pour la ville, ça par contre le conseil municipal en est dessaisi et ça relève uniquement de la décision du prince, du maire pardon, lapsus révélateur, et ça échappe au débat public.

Je voudrais également reprendre là-dessus, ça évente un petit peu ce que vous venez de nous dire sur le fait que vous ne seriez pas responsable de l'esprit libéral qui préside aux réformes règlementaires et législatives en ce moment. Je vous en sais gré mais vous avez la possibilité justement de faire mieux et de résister à cet esprit libéral, ici, à Bayonne et c'est ce que nous regrettons que vous ne vous résolviez pas à faire.

La deuxième chose vous me disiez, vous sembliez dire que vous modifiez... non, non, je me suis excusé et nous avons fait notre mea culpa. Effectivement les seuils, qui sont présentés dans cette délibération qui est une adaptation, ne changent pas par rapport au début du mandat. Je confesse au nom de mon groupe un petit abaissement de notre vigilance, vous voyez de temps en temps il faut savoir aussi reconnaître ses erreurs. Nous n'avons effectivement pas été assez vigilants sur la question. Quand ces seuils pour la première fois ont été transposés ici dans le règlement municipal, c'était en 2009, je crois, on pourra vérifier ça, et notre groupe de l'époque s'était d'ailleurs abstenu pour les mêmes raisons que je viens d'évoquer sur la question et je me rappelle très bien que c'était notre collègue Colette Capdevielle, qui s'en était fait le porte-parole, on pourra tout à fait retrouver le PV de ce conseil municipal-là. Vous devrez nous reconnaître une certaine constance en la matière, malgré un petit défaut de vigilance ces derniers temps, mais c'est vrai qu'on était aspiré peut-être par d'autres actualités. C'est vrai peut-être que jusque là, nous faisons peut-être un petit peu trop confiance puisque c'est la marque même, c'est le principe même de cette délibération de donner délégation au maire, et étant donné vos pratiques sur les projets, vos pratiques budgétaires depuis un à deux ans, cette confiance bien entendu, nous avons tendance à la mesurer de manière beaucoup plus parcimonieuse et beaucoup plus sourcilleuse.

Et pour terminer sur ce fil rouge et la question du manque de transparence, parce que je souhaiterais quand même qu'à travers la représentation municipale, les Bayonnais aient une explication sur cette question-là, la question de l'ancien tribunal. Comptiez-vous à un moment ou un autre informer les Bayonnais, la représentation municipale, parce que vous me reprochez d'entrer à travers cette délibération sur ce dossier-là mais je ne vois pas à quelle occasion j'aurais pu le faire, sachant que tout a été fait dans cette affaire pour dissimuler, j'ai bien dit dissimuler, cette action de cession d'un bien communal, peu importe qu'il fasse partie du patrimoine public ou du patrimoine privé à un promoteur privé...

M. le Maire : Il n'est pas cédé.

M. Etcheto : Non, mais il y a une procédure en cours et nous le savons parfaitement, vous et moi.

M. le Maire : Vous me permettrez de travailler pour faire avancer cette ville et de ne pas vous téléphoner tous les matins pour vous dire ce que j'ai à faire, M. Etcheto. Ça vous pouvez être tranquille, je ne vous appellerai pas tous les matins. Je continuerai à travailler et vous serez informé lorsque cela sera nécessaire et pas avant.

M. Etcheto : Il ne s'agit pas de téléphoner à M. Etcheto. Je crois que la main sur le cœur, on vous voit à chaque occasion nous parler de portraits de quartiers, de participation citoyenne. Voilà une affaire où, et c'est une autre, je peux parler d'un projet à Sainte-Croix sur lequel vous êtes heureusement revenu d'ailleurs mais qui avait aussi été dissimulé aux riverains, encore une affaire où on a évidemment caché les choses aux Bayonnais et on ne parle pas évidemment d'Henri Etcheto ou même du groupe Bayonne Ville Ouverte, quoique nous sommes quand même un petit peu légitimes, modestement en tant qu'élus et représentants des Bayonnais, finalement pas si loin que vous en termes de représentativité. Donc je crois qu'il serait quand même légitime d'avoir au moins une information, mais je pense qu'il faut être plus ambitieux que ça, une concertation publique et citoyenne et une consultation sur des dossiers de cette importance-là. Et aller au-delà de la communication en la matière surtout.

M. le Maire : Moi je suis désolé, je suivrai... il faudrait que vous assistiez aux réunions qu'on fait... On a reçu les commerçants Mme Durruty, n'avons-nous pas nous reçu les commerçants à plusieurs reprises où on a effectivement parlé de l'ancien tribunal ?

Mme Durruty : En effet. M. Etcheto, je crois que, ou vous avez un problème de communication dans votre groupe, ou c'est de la mauvaise foi mais en tout cas Mme Aragon ne pourra pas nier être largement au courant du projet que nous avons et dont nous avons parlé avec les commerçants, notamment lorsqu'ils ont été tous reçus dans le grand salon en début d'été. Sachant que vous le savez, un des objectifs essentiels que nous avons, c'est de pouvoir proposer une nouvelle locomotive en complément des locomotives existantes pour notre centre-ville et donc excusez nous de travailler pour essayer de dynamiser notre centre-ville.

M. le Maire : On avance, ne vous inquiétez pas, on avance. C'est d'ailleurs ce qui vous embête, on avance. Et oui. Bon je crois que M. Pallas voulait dire quelque chose. M. Pallas.

M. Pallas : Oui M. le Maire, merci. Juste une petite observation sur cette question. Il me semble quand même que les missions de la commission d'appel d'offres et donc les seuils de procédures formalisées au-delà desquels elle intervient c'est une chose et que par contre la délégation du conseil municipal au maire est une autre chose et un autre sujet pour ne pas mélanger quand même les deux, même si ça se regroupe.

Donc comme l'a souligné Henri Etcheto, la délégation a pour effet de dessaisir totalement le conseil municipal de toute compétence en la matière, ce qui veut dire quand même que jusqu'à concurrence de 5 225 000 €, M. le Maire, vous êtes signataire et donc attributaire en nom propre de tous les marchés et nous ne sommes informés derrière qu'en informations diverses, c'est-à-dire parmi les informations présentées en préambule au conseil municipal comme vous l'avez fait à ce conseil. Alors la question quand même qu'on peut se poser, c'est de savoir s'il est raisonnable, j'entends bien que ce n'est pas vous bien évidemment qui avez fixé le seuil des 5 225 000 €, mais est-il raisonnable quand même qu'en matière de travaux publics, notamment, on vous consente une délégation d'attribution de marchés jusqu'à concurrence de ce montant-là ? Parce que vous savez, et cela a été dit, le conseil municipal peut en toute liberté déléguer jusqu'à concurrence du montant qu'il définit lui-même, nous sommes souverains à ce niveau-là. Donc il suffit ensuite que la délibération portant délégation définisse précisément les limites avec une précision suffisante. Je rajouterai quand même que je crois que certaines collectivités aujourd'hui sont revenues là-dessus et que c'est finalement d'assez bonne pratique démocratique de définir des montants qui seraient inférieurs et j'ajoute même peut-être un règlement de la commande publique qui serait connu de tous. Je pense que ce serait quand même par souci de bonne gestion, je pense que la ville de Bayonne s'honorerait à le faire. Merci.

M. le Maire : Bien, l'honneur ! Ecoutez, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? M. Iriart.

M. Iriart : On jouera la transparence nous aussi de notre côté sur cette délibération. On l'avait votée en ces termes ou en des termes voisins le 7 juin 2016 et on s'apprêtait à la voter dans le même état d'esprit. Nous sommes interpellés quand même par l'observation faite par le groupe BVO et je souhaiterais quand même que vous nous précisiez sur l'observation concernant les montants, les plafonds là, est-ce que ces montants-là, ce sont des montants plafonds ou est-ce que le conseil municipal aurait pu décider de les fixer à un niveau inférieur. Et selon la réponse à cette question, on se positionnera parce qu'effectivement, ce n'est pas la même chose.

M. le Maire : C'est un plafond, donc il est possible de faire différemment. Alors vous pouvez adapter votre vote, M. Iriart. La loi, c'est un plafond.

M. Iriart : A partir du moment où il s'agit d'un plafond, je regrette quand même que cette information ne nous ait pas été signalée parce qu'on n'est pas tous en tant qu'élus des spécialistes des commissions d'appel d'offres et des marchés publics. Donc je crois que c'est une information qui avait son importance politique, voilà, qui n'était pas que purement technique, et effectivement à partir du moment où il y a la possibilité de les fixer à des montants inférieurs, nous aurions été nous aussi sensibles au fait de les fixer aux montants inférieurs parce que ça permet à davantage de projets d'être discutés et d'être présentés en conseil municipal. Voilà, donc à partir du moment où cette information nous est communiquée ce soir, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : D'accord. On va passer au vote. M. Bergé, explication de vote ?

M. Bergé : Juste un petit commentaire pour dire que les demandes de mes collègues correspondent juste à des préconisations de la fameuse association Anticor dont M. Lacassagne est un membre très actif et pour lequel il nous envoie très régulièrement des mails sur la transparence en termes justement de gestion publique. Donc ça veut dire par là que vous ne respecterez pas les préconisations que vos propres collègues nous envoient à nous-mêmes par rapport à la gestion des contrats publics.

M. le Maire : Vous allez voir si M. Lacassagne va s'abstenir dans un instant ou ne pas participer au vote, vous le constaterez. Les demandes d'expression sont terminées, je vous propose... vous l'avez donné.

M. Etcheto : Je précise puisque vous avez répondu aussi, notre vote aurait pu être différent. Bien entendu sur le principe aucun problème, cela aurait été l'application de la loi. Maintenant vous n'accédez pas à notre demande de revoir ces seuils à la baisse, mais plutôt qu'une abstention simple, on marquera le coup en votant contre parce que tout ça s'inscrit quand même, et les remarques finalement de notre collègue, Jean-Claude Iriart, nous confortent un petit peu dans cette pensée-là, dans un manque de transparence qui est quand même assez gênant. Voilà.

M. le Maire : Bien on passe au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui votent contre ? Et donc quels sont ceux qui votent pour ?

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.  
M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **3. Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) - Désignation du représentant de la commune.**

M. le Maire : C'est notre regrettée collègue Marie-Hélène Chabaud-Nadin qui avait la responsabilité de cette délégation ou représentation au sein de l'ODAS et il vous est proposé que ce soit Christian Millet-Barbé qui est absent ce soir, mais il accepte que cette candidature soit proposée. Donc je vous propose que ce soit Christian Millet-Barbé qui nous représente donc à cette ODAS. Il vous est proposé de voter à main levée mais bien sûr ce n'est possible qu'avec l'accord unanime des membres du conseil.  
Bon si vous êtes tous d'accord.

M. Iriart : Nous avons l'habitude de nous abstenir sur les délibérations des désignations qui ne concernent que le choix de la majorité. C'est bien sûr sans aucune défiance vis-à-vis de la désignation de M. Millet-Barbé, mais c'est une application.

M. le Maire : Bien, je lui transmettrai M. Iriart, il n'y a aucune défiance à son endroit.

M. Etcheto : La même chose avec une non-participation au vote pour notre part.

M. le Maire : Non-participation.

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.  
M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **4. Adhésion de la commune à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque.**

M. le Maire : Je crois que tout le monde connaît ce qu'est cette association Euskal Moneta.

Je me contenterai de vous dire ici que depuis que l'eusko a été mis en place il y a quelques années à l'initiative d'un certain nombre de militants très actifs, et bien depuis lors cette monnaie est devenue la première monnaie locale de France. Vous savez les avantages, donc je ne les décris pas, que peut présenter la mise en place d'une monnaie locale. Ils sont aujourd'hui en train de réfléchir à une forme de numérisation pour effectivement permettre les échanges par des cartes. Cette démarche a beaucoup avancé. Elle profite largement au territoire, à des niveaux les plus divers parce que ça permet effectivement à certains fonds de pouvoir rester dans le territoire alors que nous vivons un système relativement centralisé en matière financière et que bien sûr l'eusko permet effectivement à ces fonds-là de ne pas quitter le territoire.

Alors évidemment il faut qu'il y ait un réseau d'accepteurs adhérents et ça part évidemment de cela, il faut adhérer à l'eusko. Vous savez que l'eusko correspond à 1 euro et que lorsqu'on participe de cette manière-là, et bien il faut avoir conscience que l'équivalent de 70 % des fonds reçus sont à nouveau reversés sur le territoire et ce qui veut donc dire qu'il y a une véritable solidarité qui s'exerce du reste, en particulier entre l'intérieur et la côte grâce aux relations commerciales qu'elle permet bien sûr de créer, en fait un véritable outil de changement de pratique.

Je vous propose, et j'ai terminé sur la présentation, au conseil municipal, d'approuver l'adhésion de la commune de Bayonne à l'association Euskal Moneta, dans le cadre du collège qui a été créé dans cette association, qui est le collège des collectivités locales, ceci à compter de la délibération que je vous propose d'adopter, et cela pour une durée d'un an renouvelable moyennant une cotisation puisque pour adhérer il faut verser une cotisation de 500 € et c'est le pourquoi de cette délibération. Evidemment l'intérêt d'entrer dans un processus d'adhésion, c'est non seulement d'être partie prenante de la démarche contractuelle, mais c'est aussi une façon que nous avons de mener des actions concrètes, je pense au travail que fait la commission développement durable avec l'Agenda 21, un certain nombre d'actions visent du reste cette monnaie locale. Donc il nous paraissait tout à fait logique que, d'une manière tout à fait officielle cette fois, nous entrions dans cette association pour signifier d'une façon claire et nette notre engagement à ses côtés. Ce qui a pour beaucoup d'entre nous été le cas à titre individuel, c'est encore mieux si c'est le collectif qui s'exprime.

Y a-t-il sur cette délibération... Mme Capdevielle et Mme Wagner.

Mme Capdevielle : Juste deux mots M. le Maire et chers collègues pour vous dire que désormais la loi reconnaît les monnaies locales. C'est la loi économie sociale et solidaire portée par Benoît Hamon, votée en 2014, qui les reconnaît et d'ailleurs lors des débats l'eusko avait été évoqué. Donc aujourd'hui la France, la loi reconnaît officiellement les monnaies locales récemment. Je tenais quand même... il y a eu un débat, ce n'était pas forcément évident et donc il y a désormais une reconnaissance officielle par la loi. Ce n'était pas la première, la première c'était l'abeille je crois, première monnaie locale. Il y a beaucoup de monnaies locales en France, mais je tenais à dire que désormais la loi consacre l'existence des monnaies locales et je pense qu'il y aura d'ailleurs des évolutions législatives importantes dans ce domaine pour le futur ; je le souhaite en tout cas, pour ce qui me concerne.

Mme Bisaut : La plus ancienne dans le temps c'est l'abeille mais la plus ancienne en volume est l'eusko.

Mme Capdevielle : C'est l'eusko absolument, dans le temps c'est l'abeille.



M. le Maire : Mme Wagner a demandé la parole.

Mme Wagner : Merci M. le Maire.

Cinq mille monnaies locales circulent dans le monde dont une trentaine développées depuis 2008 sur le territoire français, comme vous l'avez dit la plus diffusée étant l'eusko depuis son lancement le 31 janvier 2013, il y a maintenant plus de 3 ans. En effet l'eusko est loin devant les autres monnaies locales, à titre d'exemple le sol-violette de Toulouse, deuxième monnaie locale complémentaire, n'a mis en circulation que 70 000 € contre 410 000 € pour l'eusko en 2015. Cent vingt entreprises sont adhérentes à Bayonne, pour l'essentiel, des commerçants et des artisans qui acceptent l'eusko. L'eusko recentre le pouvoir économique et offre une alternative aux habitants et acteurs locaux qui souhaitent s'engager en consommant local. Cette monnaie locale complémentaire est un outil idéal pour promouvoir l'emploi local, la solidarité entre entreprises, leur lien au territoire et réduire la pollution liée aux transports. Nous soutenons bien évidemment pleinement cette initiative.

D'autre part, comme vous l'avez également mentionné, la Ville de Bayonne est engagée depuis 2010 dans un projet de développement durable que nous soutenons. Bayonne s'apprête à lancer l'acte II de l'Agenda 21 bayonnais. Cette adhésion à l'eusko nous semble répondre aux cinq finalités du développement durable : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains, créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Il y avait donc dès l'origine une convergence entre l'initiative eusko et la démarche Agenda 21 de Bayonne.

Tout en regrettant l'engagement un peu tardif de la Ville auprès de l'association Euskal Moneta, nous soutenons cette démarche. Sachez également M. le Maire que nous serions partants pour réfléchir dans un groupe de travail, avec vous et en concertation avec Euskal Moneta, sur l'identification des services, qui de manière parfaitement sécurisée, pourraient se prêter à un paiement en eusko par l'utilisateur. L'adhésion que nous votons ce soir est importante sur le plan symbolique mais elle ne trouvera vraiment tout son sens que si la Ville devient par ses propres activités, un des acteurs de la circulation des eusko. Sachez aussi pour terminer qu'avec Jean-Claude Iriart, nous serions déjà tous les deux d'accord, à titre d'exemple, pour percevoir en eusko notre indemnité d'élus. Nous nous tenons à votre disposition pour la mise en œuvre de cette proposition et surtout pour travailler à toutes les autres déclinaisons opérationnelles qui découleront de la délibération de ce soir.

M. le Maire : Merci Mme Wagner. Je souhaiterais que soit Florence Destin, soit Mme Bisauta... moi je trouve que votre proposition est évidemment intéressante. Mesdames, laquelle ? Florence Destin.

Mme Destin : Juste pour rajouter un mot. Déjà souligner qu'il y a un représentant de l'association dans la salle qui est venu spécialement pour le vote de cette délibération, donc je l'en remercie. L'idée était d'officialiser cette adhésion de la Ville ce soir mais derrière ça, bien sûr qu'il y aura une démarche qui va se poursuivre et l'idée c'était justement d'avoir un groupe de travail en lien avec l'Agenda 21 pour réfléchir de quelle façon la ville peut poursuivre son engagement en la matière.

M. le Maire : Donc c'est la réponse à votre question, Mme Wagner. Donc tout ceci on en prend note et on ne demande que ça, que vous interveniez dans ce groupe de travail. Mme Bisauta pour conclure.

Mme Bisauta : Nous sommes dans la démarche Agenda 21, vous êtes au Copil et dans toutes les démarches associées donc à ce groupe de travail sans problème aussi. Pas de soucis.

M. le Maire : Bien on va passer aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5. Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 4 : vêtements en tissu - Signature de l'accord-cadre.**

M. Esmieu : Pour ce lot, les offres se sont avérées, à l'enregistrement des plis, beaucoup plus élevées que les estimations votées en conseil municipal le 15 octobre 2015 et annoncées dans le dossier de consultation. Il a alors été décidé de déclarer la consultation sans suite et d'en relancer une nouvelle, le dossier ayant été modifié afin d'assurer sa cohérence avec les estimations. La CAO, réunie le 6 octobre 2016, a pris la décision d'attribuer l'accord-cadre pour ce lot 4 « vêtements de travail en tissu » à la société Mabéo. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, dans les conditions décrites en note explicative de synthèse, l'accord-cadre correspondant, ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

M. le Maire : Merci. Des questions sur ce rapport 5. Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **6. Marché d'acquisition de fournitures administratives – Lot n° 2 : fournitures de bureau et de matériel pédagogique pour les écoles et les crèches - Avenant n° 1 de transfert du marché.**

M. Esmieu : L'activité de la société Robert Majuscule, titulaire de ce marché, a été transférée à la société Lacoste à la suite d'une cession d'actifs qui a été suivie d'une fusion entre ces deux sociétés. La société Lacoste se substituant à l'ancien titulaire de ce marché et reprenant l'intégralité des droits et obligations découlant de l'exécution de ce contrat, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **7. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu Musée des beaux-arts de Bayonne – Demande de subvention pour l'année 2016 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.**

M. le Maire : Pas besoin d'insister sur ce qu'est l'intérêt bien sûr des collections qui se trouvent dans ce musée. Besoin juste de vous indiquer que nous avons lancé une opération de maîtrise d'œuvre que chacun connaît ici, qu'il s'agit d'un vaste projet d'extension et que dans la recherche des financements que nous avons effectuée, évidemment nous avons essayé d'imaginer toutes les pistes possibles et imaginables.

Je voudrais vous dire en marge un peu de la délibération que le coût prévisionnel qui vous a été annoncé qui est de 17 M€, en fait 16,9 mais à peu près 17 M€, concernant cette extension restructuration du musée Bonnat-Helleu, nous avons bien sûr sollicité toutes les lignes de financement possibles et imaginables auprès de l'Etat d'abord et je peux vous donner une information qui m'a été confirmée tout à l'heure par un coup de téléphone passé par les services, nous allons recevoir du Ministère de la Culture un courrier confirmant l'aide financière de l'Etat à hauteur de 20 % ce qui était l'engagement. Je serais tenté de dire que c'était déjà l'engagement dans le cadre du plan musée qui avait été pris par Frédéric Mitterrand alors même qu'il était ministre de la Culture. Ceci a été confirmé depuis lors, toujours du reste, par le ministre de la Culture dont les représentants ont participé à nos différents jurys qui se sont tenus ici et donc le directeur de cabinet de la ministre de la Culture nous a confirmé en effet que donc l'aide de l'Etat viendrait à hauteur de 20 %. Je vous le dis ici bien qu'il ne s'agisse pas de la hauteur de la délibération.

C'est une information que je donne en même temps que je vous précise que l'objet de la délibération porte en fait sur un engagement que nous demandons, ou une confirmation d'engagement que nous demandons à la Drac, c'est toujours l'Etat évidemment, afin que nous puissions bénéficier d'une subvention représentant 20 % des premières dépenses. Alors les premières dépenses sont forcément, vous l'aurez parfaitement compris, les dépenses de maîtrise d'œuvre et ces dépenses étant donc de 500 000 €, nous sollicitons la Drac ici à hauteur de 100 000 €. Alors qu'on comprenne bien que ceci s'additionne et que les 20 % dont je vais parler tout à l'heure qui représenteront donc a priori 2,4 M€ puisque je vous ai parlé de 17 M€, 20 % : 2,4 M€ et bien cette somme... qu'est ce que j'ai dit... J'ai dit... excusez-moi, le total que je vous ai donné tout à l'heure doit s'entendre du total des travaux à proprement parler, on est dans l'immobilier, pardon... 20 % du coût global de l'opération immobilière, travaux proprement dits. Alors maintenant les 500 000 € dont je parle là, l'objet de la délibération qui concerne la Drac, là nous redemandons 20 %, toujours 20 % de ce total qui sont les frais de maîtrise d'œuvre que nous avons engagés ou que nous allons engager très prochainement puisque, comme vous le savez, la procédure est partie. Voilà je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération pour demander auprès de la Drac le versement d'une subvention de 100 000 € avec les explications que je viens de vous donner.

Y a-t-il des demandes d'explication ? Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Merci M. le Maire.

Ce musée bayonnais qui possède des collections uniques et exceptionnelles est fermé au public depuis 2011 et donc vous envisagez de le rénover et de l'étendre. Vous avez beaucoup communiqué à ce sujet dans la presse locale, dans le magazine municipal que nous avons également sous les yeux. C'est vrai que c'est une communication tous azimuts, indiquant que le projet global, vous dites bien donc 16,9 M€ HT mais on est en hors taxes, ce qui fait qu'en TTC, on dépasse 20 M€. On dépasse 20 M€ en TTC, c'est une somme considérable eu égard aux capacités de notre commune en matière d'investissement.

A ce jour, sous réserve de ce que vous venez de nous indiquer, vous n'avez pas présenté publiquement de plan de financement. Combien avez-vous sollicité auprès de l'Europe, donc l'État, on a la réponse, enfin une partie de la réponse, la Région également, le Département, le futur EPCI ? La commune, à combien va-t-elle également s'engager ? Et avez-vous également, ce qui se fait beaucoup pour ce type d'opération, sollicité M. le Maire des mécénats ?

Or, la délibération qui est soumise à notre vote, précise que les partenaires potentiels ont été contactés, c'est ce que vous nous avez dit, mais vous ne nous dites pas précisément lesquels et vous ne dites pas non plus à hauteur de quel montant.

Alors pour nous c'est une première difficulté. Mais il y en a une seconde. La délibération indique que la Drac envisage d'attribuer dans un premier temps pour 2016, une subvention représentant 20 % des premières dépenses qui s'élèvent à 500 000 €. 500 000 € décomposés en 200 000 € pour les candidats malheureux qui n'ont pas été retenus à l'issue du concours, et 300 000 € d'honoraires provisionnels déjà pour la maîtrise d'œuvre. Alors très bien mais vous sollicitez 100 000 € de la Drac, soit 1/5<sup>e</sup> des sommes retenues. Quid des 400 000 € ? Ces 400 000 € qui va et comment on va les financer ? Qui va les régler ? Et c'est vrai que cette somme de 100 000 € sollicitée aujourd'hui ne va même pas couvrir les indemnités qui sont dues aux candidats malheureux qui n'ont pas été retenus.

Donc à ce stade du projet, parce que vous annoncez aussi une ouverture que nous souhaitons également pour 2019, donc demain, nous attendons de connaître avec précision le plan de financement pour nous prononcer sur cette délibération parce qu'en l'état, nous sommes tous ici je crois soucieux de la réalité et de l'équilibre du projet, du montage financier de ce projet très ambitieux et très structurant pour Bayonne et le Pays basque, et c'est vrai qu'en l'état, faute de disposer de ce plan, et bien nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet. Donc je vais répondre à Mme Capdevielle sur cela.

La délibération concerne, vous avez bien compris, la prise en charge de la maîtrise d'œuvre mais vous posez des questions globales et je me proposais déjà de vous donner des informations. Je vous en ai déjà donné une : c'est la confirmation de l'Etat pour intervenir à hauteur des 20 % des travaux, ma langue a fourché tout à l'heure, mais des travaux. Et donc pour ce qui est des autres financements, oui bien sûr la Région avec laquelle j'ai pris langue, M. Volpilhac a sur sa table une demande de rendez-vous de ma part, j'ai envoyé un courrier au Président Rousset pour effectivement vouloir lui présenter ce dossier. La deuxième chose, c'est le Département, je rencontre également M. Jean-Jacques Lasserre pour ce dossier. En dehors de ces deux financements publics, il y a bien évidemment la communauté d'agglomération, l'ACBA qui a d'ores et déjà, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, fléché 2,530 M€. Ça a été présenté à l'ACBA ça, ce sont des informations que nous avons voté à l'unanimité, me rappelle M. Soroste qui suit ce dossier comme vice-président finances également à l'agglo.

Et puis le mécénat Mme Capdevielle, vous avez raison de le dire. Alors pour vous dire malgré tout qu'on ne reste pas les deux mains dans la poche, on a rencontré des responsables de la Fondation de France, que nous avons fait faire une étude juridico-financière on va dire, pour voir un petit peu quelle est la meilleure piste de mécénat possible, parce qu'il y en a plusieurs. J'ai rencontré l'ancien directeur du musée du Louvre, à son domicile, à Paris, rue de Vaugirard, pour lui parler de son expérience, et elle est grande dans ce domaine, pour me dire comment lui qui connaît la richesse du musée, qui m'en a dit d'ailleurs le plus grand bien, en parlant notamment des collections, des dessins dont il est un spécialiste, il nous a effectivement donné des pistes. Nous avons rencontré l'actuel président-directeur et lui est venu à Bayonne, vous le savez, M. Martinez puisqu'il a passé ici deux jours pendant lesquels on a pu également aborder ce sujet. Puis la semaine dernière, je ne sais plus quel jour M. David Tollis, c'était jeudi dernier, nous avons eu une réunion de travail, les services ont eu une réunion de travail le matin et l'après-midi avec des représentants de la Fondation de France, Fondation du Patrimoine, j'ai dit France tout à l'heure excusez-moi, la Fondation du Patrimoine, je fais souvent le lapsus. Fondation du Patrimoine qui nous a suggéré, alors je vous parle d'une suggestion sur laquelle

on travaille actuellement, de créer une fondation abritée, la fondation abritée étant une forme presque d'autonomie qu'on peut avoir, avoir les avantages d'une fondation mais qui est dédiée sur une opération particulière. Ils considèrent, ceux qu'on a reçu de la Fondation du Patrimoine, qu'on était parfaitement légitime à pouvoir créer une telle fondation. On travaille actuellement là-dessus, donc Mme Capdevielle vous avez raison de dire le mécénat fait partie des sujets sur lesquels on doit avancer.

Mais au moment où, et je reviens à l'objet de la délibération, on travaille à lancer l'équipe de maîtrise d'œuvre, puisque ça y est elle travaille, elle travaille, il y a un marché qui a été contesté y compris devant les tribunaux, malgré tout cela se poursuit, et donc les maîtres d'œuvre, bien évidemment auront besoin d'être rémunérés. Il y a d'une part les candidats qui n'ont pas été retenus et dans l'appel d'offres qu'on avait effectué, il était convenu que les candidats malheureux, il y en a un qui était plus malheureux que les autres puisqu'il a fait un recours je vous le rappelle, devaient être indemnisés. C'est bien normal parce qu'ils ont tous beaucoup travaillé, ils nous ont beaucoup aidé d'ailleurs dans la compréhension de la problématique et du reste vous étiez représentés, je crois que c'est Mme Picard-Felices qui était à ce jury et donc il faut payer 200 000 € à ces architectes et c'est bien normal. Et puis les 300 000 et bien c'est le début de ce qu'il faut verser à une équipe d'architectes qui est déjà venue plusieurs fois ici, alors pour des réunions d'ordre technique, moi je les ai quelquefois croisés, ce sont surtout les services qui travaillent là-dessus ; les services ce sont David Tollis d'une part pour un des volets et Marc Wittenberg notre directeur général des services techniques.

Alors cette somme-là Mme Capdevielle, vous vous doutez bien on a 300 000 € encore en caisse, heureusement pour pouvoir régler ces frais-là, d'autant plus que dans notre plan d'investissement, n'est-ce pas M. Soroste, vous l'aviez déjà prévu. Car les premières dépenses que l'on prévoit lorsqu'on a un projet, ce sont les dépenses de maîtrise d'œuvre parce que c'est toujours la première étape et que donc on avait prévu une ligne de maîtrise d'œuvre pour le musée Bonnat-Helleu dans le budget 2016. Ce qui fait que ce qu'on est en train de dire ici est bien conforme aux orientations qu'on avait fixées. Voilà les explications que je voulais vous donner. Mme Capdevielle allez-y.

Mme Capdevielle : Merci M. le Maire pour ces explications mais tout cela reste quand même une équation avec beaucoup de x, c'est-à-dire une équation avec beaucoup d'inconnues encore. Voilà.

M. le Maire : Alors Mme Capdevielle, les inconnues on va les lever, comme on est persuadé que ce dossier est excellent et qu'on arrivera à régler toutes ces questions. Oui M. Bergé, vous avez la parole.

M. Bergé : Je veux juste poser une question : est-ce que vous avez pensé à me mettre en copie du courrier que vous avez adressé au président de la Région Nouvelle-Aquitaine ? Parce que vous voyez, je veux dire, si on doit porter collectivement un projet d'une telle ampleur, je crois que c'est bien de travailler ensemble depuis le début et ne pas, pour ma part, récupérer le dossier par la bande. Vous voyez ce que je veux dire.

M. le Maire : N'en soyez pas offensé, M. Bergé.

M. Bergé : Ah non, mais je ne m'offense pas. J'essaie d'être efficace pour ma propre ville, vous voyez ce que je veux dire, pour les intérêts de ma propre ville.

M. le Maire : Vous êtes conseiller régional, je suis maire de cette ville. Vous me permettez, comme je le disais tout à l'heure à M. Etcheto, de gérer cette ville en considérant que je suis le chef de l'exécutif de cette ville et que c'est moi qui décide éventuellement d'appeler si je veux, ce que j'ai fait au téléphone. Est-ce qu'il faut que je demande l'autorisation d'appeler au téléphone M. Volpilhac ?

M. Bergé : Non.

M. le Maire : Bon et bien j'ai appelé, je me suis permis de l'appeler sans vous demander l'autorisation pour solliciter un rendez-vous. Voilà.

M. Bergé : Je n'applique pas du tout la même méthode parce que par exemple, dès que j'ai un dossier sur le port de Bayonne, j'appelle Mme Durruty pour la tenir au courant de comment nous avançons sur ce type de dossier. Donc c'est une question juste d'essayer d'être le plus efficace possible pour notre territoire et vous le savez, parce que M. Ugalde en est témoin, lorsqu'il y a des réunions techniques sur ce type de dossier, ce n'est pas M. Volpilhac, ni M. Rousset qui viennent siéger dans ces réunions-là mais c'est bien votre cher collègue tant aimé, Mathieu Bergé.

M. le Maire : J'atteste M. Bergé de votre assiduité aux réunions qu'on organise sur les sujets divers : on était l'autre jour à la communauté d'agglomération sur le PEM, le pôle d'échanges modal, vous êtes venu et effectivement vous suivez les dossiers... Ne vous glorifiez pas trop vite, puisque c'est quand même un projet qui devait faire 40 M€, on nous dit qu'il va en faire 32, maintenant vous n'y êtes pour rien, vous Région, je sais où sont les responsabilités là-dessus. On avance ensemble et c'est l'essentiel et vous serez associé, M. Bergé, encore faut-il que je puisse avoir une date et vous me permettez que je puisse y caler ma date avec celle du président Rousset ou de M. Volpilhac. Et puis voilà, Mme Durruty qui me dit de l'informer aussi. C'est vrai, je n'ai pas...

Mme Durruty : Je parlais à Mathieu Bergé.

M. le Maire : M. Etcheto et on va passer au vote après.

M. Etcheto : Rapidement parce que l'essentiel a été dit, bien entendu je n'y reviendrai pas. Le projet sans aucun doute est d'un très grand intérêt, il n'y a pas de doute là-dessus et je pense que l'appréciation est à peu près générale : ce qui nous a été présenté, montré par l'équipe d'architectes était en effet plutôt séduisant. Ce qui pose problème bien entendu, c'est le montage de ce projet qui est particulièrement nébuleux, Colette vient de le rappeler, ce qui quand même interpelle. Un engagement aussi rapide alors que les négociations n'ont pas été menées, je crains qu'on mette quand même la charrue avant les bœufs. Et je me souviens que sur le projet de TCSP, il n'y a pas si longtemps que ça, certains dont vous faites partie avaient fait beaucoup de raffut à propos des engagements des collectivités partenaires, que ce soit le département, la région ou quelques autres. Il est vrai qu'on était alors en période électorale et pourtant le département en particulier avait pris des délibérations, tout ce qu'il y a de plus formel en la matière.

Et le regret par contre là-dessus, et c'est la grande inquiétude et quelque part la chose la moins acceptable, pourquoi ce montage est aussi précaire. Au-delà de vos revirements successifs puisqu'on rappelle quand même qu'il y a un an et demi on était sur des réserves mutualisées qu'on a inscrit au budget, sur lesquelles on a renoncé parce qu'on n'avait plus assez d'argent, on n'avait pas les 6 M€ pour faire les réserves mutualisées et puis trois mois après, on nous dit qu'on a les 17 M€ pour faire le projet du musée Bonnat, plus l'école derrière et tout ce qui va avec, ce qui va faire plutôt 20 M€. Voilà ce qui est la clef de tout ça, c'est que c'est évidemment le calendrier et ça c'est assez triste, c'est le calendrier qui dicte évidemment tout le reste et tout l'ensemble de ce dossier. Ça c'est assez dangereux parce que ce calendrier, on a bien compris ici, ce n'est pas vraiment le calendrier des Bayonnais, c'est le calendrier électoral et c'est votre calendrier électoral en la matière et il faut absolument tout finir pour 2019. Je ne suis pas certain que tout ceci soit extrêmement raisonnable dans le montage du dossier, voilà.

M. le Maire : Vous êtes très angoissé. Il faut calmer son angoisse M. Etcheto, il faut calmer son angoisse. Je devrais l'être plus que vous et je ne le suis pas. Alors M. Michel Soroste, y a-t-il matière vous qui avait l'oreille de M. Etcheto, matière à être inquiet ?

M. Soroste : M. le Maire et chers collègues, oui j'entends beaucoup de choses là depuis le début de la soirée qui m'inquiètent. Je voudrais rappeler quand même que ça fait dix ans que je tiens les finances de la Ville avec l'aide de tout le monde autour de moi mais enfin j'en suis responsable : 100 M€, dix ans : un milliard. Ça fait un milliard d'euros que je valide tranquillement, assez difficilement parfois parce qu'il faut quand même les regarder de près, c'est quand même 1 milliard d'euros d'argent des Bayonnais. Que je sache, le niveau d'endettement n'est pas catastrophique, les impôts n'ont pas été augmentés depuis sept ans, je n'ai aucun clignotant d'aucune sorte qui me dit que la Ville est en faillite et qu'il y a de quoi s'inquiéter et que ça va m'empêcher de dormir. Je vais faire 67 ans dans deux mois, j'ai passé l'âge de m'inquiéter, j'ai vu pas mal de chiffres dans ma vie. Alors il faut quand même arrêter et ne pas inquiéter les Bayonnaises et les Bayonnais sur des choses où il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Premier point.

Donc manque de sincérité, transparence, etc. Là je trouve une contradiction aussi, car soit on parle trop tôt, soit on parle trop tard, soit vous dites « vous arrivez mais vous ne nous avez pas donné les informations sur certains dossiers », donc apparemment on arrive trop tard. Moi je vais à certaines commissions, tout le monde n'est pas toujours là. Peut-être qu'il faut venir plus à des commissions pour avoir des informations, je ne sais pas. Soit c'est trop tôt, quand j'entends Mme Capdevielle, aujourd'hui c'est trop tôt pour le musée Bonnat. Moi je vais vous donner mon sentiment d'élu depuis dix ans et de Bayonnais : je suis enchanté d'avoir vu, il y a trois semaines je crois ou un mois, ici une présentation d'un super projet du musée Bonnat. Moi j'ai été quelque part malheureux en tant qu'élu bayonnais que depuis des années, on n'arrivait pas à trouver un super projet architectural pour sortir les bijoux que nous avons. J'étais encore pendant les quinze derniers jours en Europe et je dis on a une richesse inouïe ici, on ne la montre pas. C'est malheureux et tout ça pour une question de définition du contenant et de financement de ce contenant.

Alors pourtant je suis un homme de chiffres prudent, 17 M€ sur un projet comme ça, je vous dis : on les trouvera. Je ne parle pas souvent comme ça et je n'ai pas souvent parlé comme ça dans ma vie professionnelle. Je vous dis qu'on les trouvera. Quand on a un bon projet, on trouve le financement, je n'ai pas d'inquiétude. On a fait voter à l'ACBA, on a un peu plus de 2 M€. Or je vous rappelle pour mémoire qu'on a un fonds Helleu depuis quelques années, qu'on a bien placé et qu'il est toujours là. Alors voilà, je m'en tiens là c'est quand même plusieurs millions d'euros, donc je n'ai aucune inquiétude.

J'apprends tous les jours des bonnes nouvelles, l'Etat s'engage pour 20 %, vous voyez les sommes que cela fait à chaque pas. Je ne doute pas que le conseil régional participera, je n'ai aucun doute que le PPI qui a été voté à l'unanimité à l'ACBA, que j'ai présenté de 185 M€ dont les 2 M€ pour le musée Bonnat dont a parlé M. le Maire tout à l'heure, je n'ai aucun doute quant à moi que les élus communautaires de la nouvelle EPCI au 1<sup>er</sup> janvier ne remettront pas en cause ça ou alors je ne comprends plus rien à rien, si le musée Bonnat n'intéresse pas l'ensemble du territoire du Pays basque. Donc cette somme sera financée. Donc vous faites les additions et si les 17 M€ vous font peur et bien pas moi, et même si c'est 17 ou 20, nous avons un bon projet, nous le financerons. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire : J'aime quand vous parlez comme ça M. Soroste. Oui Mme Herrera.

Mme Herrera Landa : Une intervention qui n'a pas une relation directe avec le sujet des additions, des soustractions plutôt sur lequel actuellement se centre le débat mais on ne peut pas laisser dire publiquement à plusieurs reprises qu'il faut venir aux réunions des commissions. Enfin, je ne veux pas que les Bayonnais qui nous regardent ce soir ou qui vont lire la presse demain puissent croire que les élus de l'opposition ne participent pas aux réunions. Les Bayonnais ont voté pour nous, je pense que nous faisons notre travail dans la mesure de nos moyens avec les informations que l'on nous donne, mais on ne peut pas faire courir la rumeur d'un absentéisme dans les réunions. Regardez les réunions, regardez les commissions et vous verrez que nous sommes régulièrement à ces réunions et que quand nous y participons, nous apportons l'ensemble des éléments d'information ou la contribution que nous pouvons y apporter. Je pense que c'était une précision utile à faire ce soir. Merci. D'autant que ce n'est pas la première fois.

M. le Maire : Je ne conteste pas votre assiduité Mme Herrera et de quelques autres... mais c'est elle qui parle, c'est elle qui parle. Mme Aragon écoutez, je ne vais pas distribuer des points mais vous savez je suis un peu partout, et je vois qui est là et qui n'est pas là, voyez-vous ? Alors quand vous dites... oui mais M. Duzert, oui, mais voilà. Bon écoutez, on va essayer de faire tout ce qu'on peut faire et en tout cas on fait le maximum de réunions de commissions, et écoutez, il y a des absents de tous bords, avec de bonnes raisons, je pense, mais quelques fois... On va rentrer dans une période, excusez-moi, on va rentrer dans une période active, alors évidemment la majorité est plus concernée que l'opposition, encore que, mais je veux dire ici que nous allons faire beaucoup de réunions de commissions. Voilà. Beaucoup. Et ce que je souhaiterais, et je le dis à tous ici, c'est que la commission préparatoire, la commission générale qui précède la réunion du conseil municipal qui a toujours été présidée par le premier adjoint, en l'occurrence la première adjointe, et bien c'est que ce soit un lieu, c'est fait pour ça, où on puisse poser les uns et les autres, toutes les questions que l'on souhaite poser pour être éclairés, ne serait-ce que pour pouvoir échanger. Alors je sais que beaucoup d'entre vous entrez dans l'exercice, ça serait bien qu'on soit tous dans cette disposition d'esprit. Voilà. Alors je le dis sans viser personne, Mme Herrera et je vous ai dit tout à l'heure que je ne remettais pas en cause votre assiduité, alors je ne peux pas aller plus loin.

Mme Herrera Landa : Je veux juste dire que je suis tout à fait solidaire, enfin la remarque que j'ai pu faire était faite au nom de mon groupe, pas du tout à titre personnel. Ça c'est le premier élément et deuxièmement, je tiens à dire qu'à l'occasion de la réunion préparatoire, nous avons quitté cette salle à 20h00, donc nous avons posé un certain nombre de questions dans la mesure du temps qui nous était imparti et des documents de travail qui étaient mis à notre disposition.



M. le Maire : Merci Mme Herrera. Bon on va passer au vote ? Rapidement, M. Etcheto.

M. Etcheto : Rapidement. Sophie a relevé, avec sans doute raison, les mesquineries parmi d'autres qui peuvent jaillir ici et là en conseil municipal. Nous ne sommes que neuf élus c'est vrai dans l'opposition, enfin pour notre groupe en tout cas, mais nous sommes en tout cas neuf élus organisés et il est évident que vous ne trouverez rarement dans une commission ou une représentation quelconque, Bayonne Ville Ouverte sans représentant. C'est tout simplement parce que nous faisons cette pratique-là sans laquelle il ne serait pas possible, surtout pour des élus qui travaillent et qui exercent également d'ailleurs d'autres mandats par ailleurs pour certains d'entre eux en tout cas, de pouvoir travailler. C'est ça le travail collectif tout simplement, et je crois que... je pense même que d'ailleurs vous le regrettez, nous n'avons jamais ...

M. le Maire : Je ne regrette jamais que tout le monde soit présent, alors jamais.

M. Etcheto : ... nous n'avons je crois jamais témoigner un défaut d'information dans notre groupe, je pense qu'en général c'est plutôt le contraire qui a tendance à vous gêner.

Juste une chose pour répondre rapidement à l'homme qui valait un milliard, à Michel Soroste, mais c'est le milliard qui est derrière et ça sous-tend un petit peu votre intervention sur tout ce que vous dites. Si, ça nous apprend, je parle peut-être aussi un peu en historien, ce qui a derrière on peut en apprendre, mais moi ce qui m'intéresse surtout c'est ce qu'il y a devant nous, donc c'est la situation budgétaire de la ville dans quelques années. Moi ce qui me gêne un petit peu avec ce dossier, tout ce que j'ai entendu est très irénique, à l'époque, au conseil municipal de Biarritz, pour la Cité de l'océan, on tenait à peu près des discours pareils. Donc moi, je ne voudrais pas non plus....

M. le Maire : S'il vous plaît, comparaison n'est pas raison.

M. Etcheto : Il ne faut jamais s'inquiéter, tout est toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes, c'est le discours qu'on attend. Alors c'est certainement le jeu de la majorité municipale mais vous nous permettez que je ...

M. le Maire : Vous êtes incroyable M. Etcheto, la Cité de l'océan est à Biarritz, pas ici.

M. Etcheto : Je peux poursuivre ? Je peux poursuivre ?

M. le Maire : Vous pouvez poursuivre mais les comparaisons de cette nature !

M. Etcheto : Vous me permettez d'exercer à juste titre notre devoir de vigilance car quand on avance un dossier à 17 M€ (moi je suis conseiller municipal comme d'autres ici depuis une dizaine d'années, je n'ai pas beaucoup de souvenirs de projet municipal de cet ordre-là), je pense que le minimum en effet, c'est d'avoir des réponses sur le plan de financement, un petit peu plus solide que ce que vous nous avez présenté. Quand vous nous dites que vous avez sollicité l'ACBA et que l'ACBA s'est engagée alors que tout le monde sait qu'au 1<sup>er</sup> janvier l'ACBA disparaît, excusez-nous de ne pas prendre ça au sérieux. Je pense que ça, ce n'est pas une réponse sérieuse. Voilà en tout cas elle n'est pas de nature à nous rassurer.

M. le Maire : On sait que vous regrettez la disparition des actuelles intercommunalités M. Etcheto. Vous le prouvez encore aujourd'hui en disant que tout ce qu'on décide à l'ACBA ne sert strictement à rien et vous croyez que les plans pluriannuels d'investissement qui sont adoptés par nos différentes intercommunalités ne sont pas respectés.

M. Etcheto : Nous verrons.

M. le Maire : Elles ne seront pas respectées ! Vous ne croyez pas qu'il y a une continuité du territoire ?

M. Etcheto : Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans la mise en place et l'intérêt du futur EPCI à ce moment-là.

M. le Maire : Il y a beaucoup de choses que vous n'avez pas comprises dans l'EPCI, beaucoup, et vous ne voulez pas comprendre.

M. Etcheto : Moi ce que j'ai pensé de l'EPCI, en tout cas ça c'étaient les bonnes raisons pour militer pour l'EPCI, c'est que ça devait être une communauté de projets et non une communauté de guichet. Ce que vous êtes en train de nous décrire, c'est plutôt le fonctionnement d'une communauté de guichet où chaque agglomération viendrait déjà avec ses projets, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et demanderait l'exécution de ces projets. Si c'est ça, c'est exactement le contraire de ce que vous avez dit, vous Jean-René Etchegaray. Et là effectivement ça mérite interrogation dans un autre domaine.

M. le Maire : Ça fait il y a 3 ans qu'on a lancé, j'étais président de la communauté d'agglomération, un projet d'agglomération, qu'on appelle la Ville des villes. Ça peut se discuter d'ailleurs d'appeler ça la Ville des villes mais bon, on l'a appelé ainsi. Le PPI dont on parlait à l'instant, le programme pluriannuel d'investissement (excusez-moi pour ce qui nous regarde), ce programme pluriannuel d'investissement dont M. Soroste sait parler puisqu'évidemment il l'a préparé pour notre compte à l'Agglo, est destiné à décliner évidemment, année par année, ce qu'est notre projet. C'est le projet qui a commencé en définitive dès que nous avons été élus en 2014. D'abord en 2014, il n'était pas question d'EPCI voyez-vous, on commençait à en parler à peine. La loi NOTRe n'était même pas passée en conseil des ministres Mme Capdevielle, souvenez-vous c'est un 18 juin 2015. Alors en 2014 nous sommes élus, il n'est pas question d'EPCI mais nous sommes un certain nombre à avoir des convictions et à avoir de la suite dans les idées dont je suis, et qui considère qu'il n'est pas du tout incompatible d'avoir à la fois des projets à l'échelle de ce qui est notre actuelle agglomération et de faire en sorte qu'elle puisse être compatible à la vision qu'on se fait demain de notre territoire qui sera celui du Pays basque. Mais bon. Ecoutez, vous êtes plutôt pessimiste et bileux, je suis optimiste.

M. Etcheto : Je n'ai pas l'air d'être vraiment bileux. Je crois simplement surtout que vous êtes le roi du double discours. Je sais que M. Soroste est assez constant en la matière, quant à moi sur la question de l'EPCI, à partir du moment où il se fait, je préférerais qu'il se fasse le mieux possible, mais de cette manière-là, je ne suis pas certain que ce soit la meilleure manière de l'engager.

M. le Maire : Ok. On finira par oublier l'objet de la délibération, je vous rappelle que vous devez dire si oui ou non vous voulez qu'on demande à la Drac, 100 000 € de subventions. Etes-vous pour ? Qui est contre ?

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Vous ne prenez pas part au vote, vous considérez qu'il n'y a pas lieu de demander 100 000 € à l'Etat, merci... Mais vous assumez vos votes, mais c'est clair. Vous décidez de ne pas prendre part au vote, donc vous décidez de ne pas demander à l'Etat 100 000 €. Baiona 2014 vous votez pour. Et les autres votent pour. Donc cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.*

*Adopté à la majorité.*

#### **8. Musée Bonnat-Helleu - Acquisition d'un plat de Théodore Deck décoré par Paul-César Helleu - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et du Fonds régional d'acquisition des musées Nouvelle-Aquitaine.**

Mme Castel : Moyennant le prix de 6 900 € hors frais et avec l'avis favorable des services de l'Etat, la Ville a fait l'acquisition, pour le musée Bonnat-Helleu, d'un plat de Théodore Deck décoré par Paul-César Helleu (dont la photo vous a été présentée en réunion préparatoire) et donc ce plat qui va venir combler une lacune dans les collections relatives à l'artiste. A ce titre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition des musées Nouvelle-Aquitaine.

Et si vous me permettez M. le Maire, c'est juste communiquer à l'ensemble de mes collègues que la ville vient d'acquérir en vente publique un album du dessinateur caricaturiste SEM. Cet album s'intitule « Sem au bois » et dans les nombreuses candidatures que l'on trouvera dans cet ouvrage, il y a justement des caricatures représentant Paul-César Helleu. Donc cette nouvelle acquisition viendra enrichir les collections du musée Bonnat-Helleu.

M. le Maire : Merci Mme Castel. Il n'y a pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Pardon, excusez-moi, Mme Wagner.

Mme Wagner : Oui juste très rapidement. Lors du conseil municipal du 21 juillet 2016, nous avons demandé la présentation des œuvres acquises par la ville comme support aux délibérations. Donc nous voulons juste remercier Mme Castel et les services d'avoir entendu notre requête.

M. le Maire : Merci Mme Wagner. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9. DIDAM - Exposition photographique « Lucien Clergue, les Suds » - Conventions de partenariat avec l'Association pour le Comité Lucien Clergue et avec la Galerie Anne Clergue.**

M. Ugalde : Oui M. le Maire ça concerne effectivement le DIDAM et son actualité avec une nouvelle exposition photographique, cette fois-ci elle s'intitule « Lucien Clergue, les Suds ». Elle viendra succéder à l'exposition dont je vous rappelle l'intérêt en ce moment qui s'appelle « Jeu de balles » et qui nous permet de voir que les frontons sont bien d'autres choses que de simples murs dans nos villages en particuliers.

Bien qu'ouvert à la création sous toutes ses formes, la programmation 2016 a offert l'opportunité de positionner le DIDAM comme un espace très privilégié de dialogue autour de la photographie. Preuve de l'affirmation de cette ligne artistique, une exposition autour de Lucien Clergue, figure emblématique de cet art en France, est organisée du 5 novembre 2016 au 15 janvier 2017 et constituera en novembre le projet-phare du premier Mois de la Photo à Bayonne, puisque c'est aussi une nouvelle initiative culturelle de notre ville pour cette fin d'année. Intitulée « Lucien Clergue – les Suds », elle donnera à voir des photos en noir et blanc sur les thèmes privilégiés de l'artiste : les nus, les sables graphiques et mouvants, les gitans et la tauromachie. Deux conventions de partenariat, avec l'Association pour le Comité Lucien Clergue, propriétaire des clichés, et avec la Galerie Anne Clergue à Arles, commissaire de l'exposition, formalisent les obligations réciproques des parties et les conditions de financement détaillées en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à les signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **10. Médiathèque – Enrichissement des collections - Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) pour l'année 2016.**

M. Ugalde : Dans le cadre du dispositif visé qui est reconduit cette année, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'OPLB, une subvention au taux le plus élevé possible.

M. le Maire : Je ne vous ai pas écrit M. Bergé mais je vous le dis ce soir. Mais vous soutiendrez, j'en suis sûr. On vote. Pas d'abstentions, ni de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE**

#### **11. Participation au financement du Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) du quartier de Marracq.**

Mme Bisauta : Saisie par le groupe scolaire Largenté (et au passage je me permets de dire que c'est un groupe scolaire qui a énormément d'initiatives intéressantes par le biais de ses enseignants sur le plan du développement durable et ils ont souvent des idées intéressantes dont celle-là au sujet des problèmes de déplacements dans le quartier Marracq), la Ville a collaboré à la décision de faire réaliser une étude de mobilité sur le secteur dans le but d'élaborer un Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) à mettre en œuvre par les différents partenaires et un plan de communication associé, sous maîtrise d'ouvrage du STACBA. Ce dernier ayant prévu de faire appel à une mission d'assistance, il est demandé au conseil municipal de valider la participation financière de la Ville dans ce cadre, à savoir 3 000 €, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement nécessaire.

Il y a d'autres partenaires : la clinique Delay, le collège Marracq. En fait ils ont eu l'idée, et on les a un petit peu aidés à rentrer en rapport avec les voisins, d'étendre autour d'eux un système de covoiturage et d'autres choses d'adaptations ensemble. Ce qui est très intéressant pour un quartier qui, le matin et le soir, a souvent quelques problèmes, quelques difficultés.

M. le Maire : Initiative exemplaire. On aurait besoin... d'ailleurs ces plans de déplacement commencent à devenir nombreux, les premiers ne sont pas très anciens. Ont demandé la parole M. Iriart et M. Bergé, dans l'ordre qui vous plaira.

M. Iriart : On votera bien entendu en faveur de cette délibération puisqu'elle contribue à rechercher des alternatives à l'usage individuel de la voiture, donc c'est en plus dans ce quartier-là qui est soumis quand même à des congestions régulières. Juste peut-être une demande de précision parce que dans le document il n'est fait référence que du déplacement des employés des établissements, alors que sont concernés le groupe scolaire Largenté, le collège Marracq, le lycée Cassin. Voilà c'était pour bien vérifier que cette démarche avait bien pour objet aussi d'intégrer la population scolaire de ces établissements et que ce n'était pas limité aux seuls employés, parce qu'il y a qui ? Il n'y a que ce terme qui apparaît dans le texte.

Mme Bisauta : Ah non, ils se sont... c'est avec les parents, les élèves. Ils avaient commencé déjà à réfléchir, ils avaient commencé à avoir un site mais l'ambition de leur projet méritait qu'on les aide et qu'on étoffe un peu un travail de recherche pour mettre tout ça en forme. Parce que ce n'est pas si simple que ça, mais plus il y a de personnes concernées, et plus le covoiturage s'en avère facilité parce que les points de dépôts sont multiples, les horaires aussi. Mais non, ça concerne tout le monde et il y a un travail qui est fait avec tous les parents concernés, tant à Marracq qu'à Largenté.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'autres questions ? On met aux voix. Pas d'abstentions ? M. Bergé pardon, c'est vrai excusez-moi.

M. Bergé : Vous avez répondu mais j'ai été quand même surpris au début d'un PDIE à deux, puisqu'il y avait que deux partenaires, deux établissements, en tout cas dans le financement. Donc les autres seront associés à l'ensemble des actions du PDIE ?

Mme Bisauta : La participation financière s'est faite comme ça pour des raisons que.... il n'y avait pas de financement mais ils sont associés, ils sont entrés en contact avec Marracq, ils ont fait un gros boulot. Moi je voudrais dire, la Ville ne cherche pas du tout à dire qu'on est principal, là c'est vraiment une initiative qui part du terrain. Ils sont venus nous voir parce qu'ils avaient quelques problèmes et ils nous ont demandé de les aider. Moi j'ai trouvé que c'était vraiment intéressant, ça part d'un groupe scolaire, ils veulent faire du travail avec le voisinage en fait c'est ça, ils avaient rencontré la clinique Delay. Donc nous, on a fédéré un peu tout le monde et surtout on a été assez insistant auprès du STACBA car c'était la première fois qu'on finançait ce genre d'initiative mais elle est d'autant plus intéressante qu'elle vient du terrain et de la réflexion à eux. Donc il faut leur laisser le crédit de cette initiative.

M. le Maire : Merci. M. Bergé vous voulez ajouter quelque chose ? Mme Durruty va aussi intervenir.

M. Bergé : Dommage que les autres partenaires parce quand on voit le niveau de participation 500 € pour un. Je connais un peu les budgets des lycées et des collèges, ça aurait quand même été un peu plus engageant si eux-mêmes avaient accepté de participer financièrement à ce type de démarche. Je pense également aussi à l'hôpital de Bayonne puisque quand on parle de mobilité sur le quartier Marracq, l'hôpital de Bayonne aurait pu être associé.

De ce dossier très spécifique je voudrais quand même avoir un propos plus général sur le chantier de la mobilité à l'échelle de notre territoire et de l'agglomération. Hier soir, nous avons, enfin vous avez organisé une réunion publique à Saint-Esprit pour présenter l'ensemble des différents travaux concernant le futur Tram'Bus.

On a également évoqué à la marge le projet de pôle multimodal comme vous savez avec des éléments à finaliser. Et là c'est plutôt au niveau politique pour lancer quelques perspectives et je pense que nous avons, contrairement peut-être à ce que nous n'avons pas fait sur le musée Bonnat, moi j'aurais tendance à nous inviter sur la mobilité à travailler de manière très, très étroite ensemble, parce que je pense qu'à l'échelle de notre agglomération et l'échelle de la région, on est vraiment au moment du big-bang de la mobilité sur notre territoire. Et je pense qu'il faut qu'on sorte de la logique de gestionnaire d'infrastructures à une logique de gestionnaire de mobilités mais commune. C'est-à-dire pas la Région qui gère, paye les traites, ce n'est pas l'ACBA qui va ne payer que ses bus urbains, ce n'est pas que moi qui vais prendre une partie du déficit sur un transport urbain parce que l'utilisateur prend le train. Moi je pense qu'on a une opportunité et notamment avec l'émergence de l'EPCI Pays basque de pouvoir associer très grandement ce futur territoire au chantier global de la mobilité au niveau de la région, mais spécifiquement au Pays basque et la logique d'infrastructures n'est plus la bonne. C'est la logique de la mobilité.

Et c'est pour ça que notamment quand nous avons eu la réunion sur le pôle multimodal, j'avais besoin d'être rassuré comme vous le savez, puisqu'il y avait certains doutes à ce moment-là. J'ai été rassuré par les conclusions de la réunion, mais moi je souhaite et je vous le disais, contrairement peut-être à la méthodologie qui a été abordée sur le musée Bonnat, en termes de mobilité que le futur EPCI Pays basque, la Ville de Bayonne et la Région travaillent main dans la main dans le cadre d'une conférence permanente des transports et de la mobilité parce que nous devons répondre à des enjeux de mobilité qui dépassent les infrastructures. C'est-à-dire comment une personne avec un ticket, un moyen de transport unique peut prendre dans l'agglomération bayonnaise le train, le bus et le futur vélo à hydrogène qu'on évoquera tout à l'heure. Et donc il faut que nous sortions de nos prés carrés et quand arrive des projets comme celui de pôle multimodal, travailler comme nous l'avons fait l'autre jour, c'est-à-dire être réaliste par rapport à nos capacités financières et élaborer techniquement en commun les dossiers. Moi c'est ce que je vous invite à faire sur ce dossier mais également sur d'autres quand c'est l'intérêt de l'agglomération et de nos concitoyens qui est le plus important. Je vous remercie.

M. le Maire : Mme Durruty.

Mme Durruty : Pour répondre aux inquiétudes de Mathieu Bergé sur le centre hospitalier de la Côte Basque, preuve en est que la communication entre vous ne fonctionne pas si bien que vous le prétendez ou que M. Etcheto l'a prétendu, il siégeait lorsqu'il était conseiller général au conseil de surveillance et donc le sujet de PDE de l'hôpital est un sujet auquel avec Martine nous travaillons depuis de nombreuses années. Aujourd'hui le schéma développement durable de l'hôpital qui a été présenté, il y a un an je pense, et validé par le conseil de surveillance, au rang de ses premières actions contient ou actait ce principe du PDE parce qu'à l'échelle de l'hôpital les budgets ne sont quand même pas les mêmes que ceux qui nous sont présentés ce soir. Et donc la consultation est terminée, le choix de l'entreprise ou du cabinet qui accompagnera la démarche n'est pas encore fait mais sachez que l'hôpital est très fortement engagé dans une telle dynamique bien évidemment mais avec ses 8 000 salariés c'est vrai qu'aujourd'hui... pas 8 000, 3 000 salariés, il est essentiel que l'hôpital travaille avec l'ensemble de ses équipes.

M. le Maire : M. Bergé.

M. Bergé : Engagé, il est engagé dans un PDE, dans un plan de déplacement d'établissement. Là on est en train de parler d'un quartier et là on est en train de parler d'inter-établissements, alors que vous êtes en train de me dire le contraire de ce que moi j'ai appelé de mes vœux, c'est-à-dire que chacun continue à travailler dans son coin sur la mobilité et non pas à travailler de manière commune à une mobilité partagée. Non, non, mais ce que je veux dire par là...

Mme Durruty : Sauf que les publics cibles. Attendez les publics cibles, les horaires, les relèves des équipes...

M. Bergé : C'est le même quartier.

Mme Durruty : Oui, enfin avant tout il y a quand même une problématique d'établissement. Bien évidemment il y aura aussi des connexions avec le quartier et notamment avec la clinique Delay si on trouve des connexions. Mais enfin aujourd'hui, il y a quand même 3 000 agents qui travaillent dans ce seul établissement.

Mme Bisauta : Je voudrais répondre à Mathieu. Moi je suis assez d'accord avec une grande partie de ce qui est dit là : la mobilité se jouera à une échelle qui dépasse largement l'actuelle agglomération et une des raisons pour laquelle on soutenait un projet d'une gouvernance territoriale, c'est bien parce que sur ces enjeux-là il y a des effets d'échelles importants. Moi je partage tout à fait ce que tu as dit.

Deuxième chose, par rapport au financement : le fait qu'il n'y ait que Largenté, je ne sais pas, donc je ne peux pas dire si d'autres auraient refusé. Comme ils étaient les initiateurs, le plan de financement s'est fait sur une petite somme, s'est fait comme ça. Moi je ne suis pas en train de dire que certains ont refusé ; comme les propos sont publics, je ne vais pas laisser croire qu'un autre lycée ait pu refuser. Ce qui est très important, c'est qu'on est arrivé à trouver ce petit financement comme ça mais qu'il soit dans la mécanique, qu'il y ait des changements de comportement et d'appropriation par rapport à ces thèmes qui sont évidents. Pour l'hôpital de Bayonne, ils sont lancés dans un PDE. C'est bien que ça se fasse maintenant et je pense effectivement qu'à l'avenir, mais dans un avenir, j'ai appris la patience, à deux ans, à trois ans, à cinq ans, les outils mis en place qui sont des outils surtout informatiques pourront très bien se connecter les uns et les autres selon une procédure. Parce que l'on va vers ça. Ce que j'ai dit tout à l'heure je ne le retire pas, plus le panier est large et plus on a des chances notamment pour l'hôpital sur des horaires décalés, de trouver le voisin qui n'est pas trop loin, qui va faciliter le voyage. Laissons-les avancer et réfléchir avec leur personnel, ils sont quand même 3 000 mais après bon maintenant l'informatique permettant des choses extraordinaires, ce n'est pas impossible que tout cela se connecte à terme. Ce qui est sûr c'est qu'effectivement on avancera que si la proposition d'offres, qu'elle soit d'origine associative, des bus, etc... se multiplie pour qu'à un moment donné, chacun puisse trouver la solution qui lui convient le mieux pour le déplacement.

Voilà et moi je partage tout à fait et d'ailleurs c'est la proposition que l'on a faite à travers l'Agenda 21. C'est vrai qu'à ce séminaire, j'ai regretté qu'on ne puisse pas partager à beaucoup plus, parce que sur des enjeux comme ceux-là, notamment ça part de notre Agenda 21 mais ça a vocation d'être porté ailleurs, moi je pense qu'il n'y a pas de coloration politique de quelque ordre que ce soit. Les idées peuvent venir de tout le monde et ce sont des projets que l'on doit faire avancer de façon conséquente, pas pour dire, « youkaidi c'est nous qu'on la fait », on s'en fout mais pour que demain on bouge différemment dans cette agglomération. Quand j'entends dire comme hier par rapport à un projet qui débute, oui ça ne concernera peut-être que 10 ou 15 % des gens qui peut-être iront en bus.

Mais imaginez que 10 ou 15 % des gens qui sont déjà dans les embouteillages passent dans les bus d'ici à 5 ans ! Mais ça change la donne ! On ne s'attend pas à ce que 98 % des gens soient dans les bus. Là-dessus je crois que ce sont des choses que l'on peut partager dans les messages qu'on peut passer. Voilà.

M. le Maire : Bien, écoutez, moi je crois qu'on est d'accord là-dessus. On a des constats qui se ressemblent mais il faut reconnaître quand même que cela passe par une gouvernance si on veut passer d'une logique d'infrastructures à une logique de mobilité comme vous le souhaitez, comme on le souhaite. Il va falloir une autre gouvernance et là aussi je pense que le fait d'être un territoire pertinent pour régler cette question sera bien. Etant précisé que malgré tout, les questions de mobilité nous amèneront à travailler avec le sud Landes en l'occurrence, car la logique du bassin de vie est là et qu'il n'y a aucune raison de ne pas poursuivre le service public. C'est l'intérêt de tous. Ça va dans les deux sens, mais encore faut-il être dans cette logique de mobilité qui passe la frontière d'un certain nombre d'institutions, qui jusque là ne nous a pas permis d'avancer assez vite. Merci.

En fait on n'a pas voté. C'est le rapport 11. Il n'y a pas d'abstentions, ni de vote contre ? J'ai bien compris qu'on était tous d'accord. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

## **12. Création d'une piste cyclable avenue Docteur Léon Moynac – Modification de la clôture du stade Jean Dauger - Dépôt de la déclaration préalable de travaux.**

M. Escapil-Inchauspé : Il s'agit là aussi de mobilité et du quartier Saint-Léon Marracq puisqu'il s'agit de créer une piste cyclable avenue Docteur Moynac à l'arrière du stade Jean Dauger et qui nécessite de déplacer la clôture grillagée existante de quelques mètres à l'intérieur de l'enceinte afin de dégager l'emprise nécessaire. Compte tenu de la nature de cette modification, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **13. Acquisition de vélos à hydrogène – Constitution d'un groupement de commandes avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

M. Escapil-Inchauspé : En matière de mobilité, la Ville de Bayonne procède depuis longtemps déjà à l'utilisation de véhicules propres. Pour amplifier encore ce mouvement au bénéfice de la transition énergétique, elle entend participer au groupement de commandes initié par l'Agglomération Côte Basque-Adour permettant de constituer une flotte de vélos à piles à combustible, la source d'énergie en étant l'hydrogène qui offre une autonomie importante et ne rejette dans l'atmosphère que de la vapeur d'eau lors de son utilisation. La Ville pourra ainsi, si elle le décide ultérieurement, acquérir ce type de vélos auprès du titulaire du futur marché. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante. Il est à noter également que l'on peut bénéficier de subventions de la Région et du Ministère de l'Environnement qui en ramènera le coût à un niveau comparable à un vélo à assistance électrique classique.



M. le Maire : Vous avez annoncé M. Bergé que vous interviendriez sur ce sujet. On vous écoute.

M. Bergé : Juste le coût d'un vélo électrique classique, on est autour de 1 500 €. Ça reviendrait à ça pour la ville, donc c'est juste pour souligner que la participation de la Région pour chaque vélo sera de 4 500 €, par vélo oui.

Non, non mais c'est seulement par rapport à ce projet-là avec le coût global des différentes bases à hydrogène qui sont produites par l'entreprise Pragma Industries. Le coût unitaire du vélo de cette technologie est autour de 7 500 €. Avec l'aide de l'ADEME et l'aide de la Région, la part municipale se réduit à 1 500 €, mais c'est pour dire d'une manière un peu amicale l'engagement de la Région auprès d'une part du soutien à cette entreprise qui est l'entreprise Pragma Industries qui développe ces piles et également au soutien de l'Agglomération et de la Ville de Bayonne pour la mobilité douce.

M. le Maire : Bon c'est bien de rappeler que la Région est là et on n'en doutait pas et l'Agglomération était aussi présente pour lancer effectivement ce qui était à l'époque un prototype et cela a beaucoup aidé le porteur du projet qui d'ailleurs est d'origine dacquoise.

Merci. Il n'y a pas de problèmes ? Pas d'abstentions, de votes contre ? Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **14. Convention de mise à disposition de places de stationnement pour vélos à assistance électrique au profit de Transdev Agglomération de Bayonne.**

M. Escapil-Inchauspé : L'Agglomération a fait l'acquisition de 50 vélos à assistance électrique qui seront proposés à la location, l'organisation et la gestion de ce service étant confiées à la société Transdev Agglomération de Bayonne. Afin de soutenir cette initiative favorisant les modes de déplacement doux en alternative à l'automobile et s'inscrivant parfaitement dans les actions de développement durable portées par la commune, il est proposé de mettre à disposition gratuitement cinq places de stationnement situées au parking Belfort pour permettre le stockage des VAE lorsqu'ils sont en attente de location. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dans les conditions décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **EDUCATION ET VIE SOCIALE**

#### **15. Forfait communal – Année scolaire 2016-2017.**

M. le Maire : Je voudrais juste avant que vous ne preniez la parole Mme Martin-Dolhagaray, signaler que vous allez, et c'est vous qui allez le faire évidemment, proposer une modification dans ce rapport. Une petite modification sur le contenu de la délibération proposée à l'approbation du conseil municipal ce soir et ceci pour faire suite à des débats que nous avons eus à la fois en commission générale ici, en commission préparatoire. Un certain nombre de propositions nous ont été faites ça et là et qui nous amènent à faire une présentation quelque peu différente de celle que vous avez dans le document qui vous a été envoyé. Je vous laisse l'expliquer Mme Martin-Dolhagaray.

Mme Martin-Dolhagaray : Tout à fait, merci M. le Maire.

Les dépenses de fonctionnement ou forfait communal, s'élèvent pour l'année 2015 à 1 761 332,03 €. Rapportées au nombre d'élèves (2 567), elles font apparaître un coût moyen par élève de 686 €, soit une diminution de 1 € par rapport à 2014. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 686 € par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2016-2017, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

Concernant l'enseignement privé, s'agissant des élèves bayonnais qui sont scolarisés dans les écoles privées extérieures à la commune, donc sur ce sujet comme le disait M. le Maire, mes chers collègues, nous avons fait part lors de la commission générale de notre souhait de concentrer nos efforts sur les écoles du territoire de la ville, des écoles qui, il faut le rappeler fonctionnent avec le concours direct du service public de l'Education nationale qui rémunère les enseignants, les structures sous contrat dont il est question ici.

Mais nous avons entendu les questions et les remarques qui ont pu être formulées en commission générale. A l'appui de ces remarques et de ces questions, nous avons tenu à analyser plus finement les pratiques retenues localement. Nous savons, je vous le confirme, que la majorité du flux d'élèves concerné touche les deux villes d'Anglet et de Bayonne, plus concrètement, près de la moitié des petits Bayonnais scolarisés dans les établissements privés hors Bayonne sont accueillis dans les établissements anglois et de même pour les Anglois accueillis dans les structures bayonnaises. Il nous a donc paru plus juste, dans l'intérêt des petits Bayonnais concernés, de retenir une logique d'intervention identique à celle d'Anglet, la Ville d'Anglet qui attribue aux écoles concernées hors de son territoire non pas l'intégralité mais la moitié, donc 50 %, du forfait communal.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de conserver l'objectif que nous nous sommes fixés dans le sens d'une priorité donnée aux écoles bayonnaises tout en retenant une disposition plus juste pour nos enfants bayonnais accueillis hors de notre ville. Je vous propose donc la modification de la délibération dans le sens suivant : *« Il est proposé au conseil municipal de modifier ce principe et de donner la priorité à l'accompagnement des écoles bayonnaises. Il s'agit de modifier les conditions de versement du forfait communal aux établissements privés extérieurs à Bayonne. Ainsi un montant correspondant à la moitié du forfait communal versé, soit 343 € par enfant bayonnais, sera versé aux établissements concernés avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ».*

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Madame Martin-Dolhagaray. Il y a une demande de parole de M. Etcheto. Vous avez la parole.

M. Etcheto : Oui, Hervé Pallas interviendra plus précisément sur la question mais je voulais savoir, puisque c'est un rapport sur table ou une modification, si on pouvait disposer du rapport écrit de la nouvelle version dès maintenant. Si vous pouviez nous la mettre à disposition parce qu'on ne l'a pas trouvée sur table.

M. le Maire : Bien, on comprend votre demande M. Etcheto. Elle vient de lire la part de texte qui était modifiée, soit on vous relit ça...

Mme Martin-Dolhagaray : Je peux le relire si c'est nécessaire.

M. le Maire : Vous voulez qu'on le réécrive ? Alors moi ce que je propose, c'est qu'on.... Ce n'est pas difficile, je demande aux services de bien vouloir procéder à la rédaction de ce document. On va suspendre ce rapport, on passe au reste et on y reviendra, ça ne pose aucun problème. Merci à M. Tollis de faire le nécessaire. Ça ne va pas être compliqué.

On suspend le vote du 15, on le suspend et je passe au rapport n° 16, Mme Martin-Dolhagaray. On y reviendra.

### **16. Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2016/2017 – Demandes de subventions à la CAF et au GIP DSU de l'agglomération bayonnaise.**

Mme Martin-Dolhagaray : L'Espace socio culturel municipal anime depuis huit ans un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Près de cent jeunes bénéficient chaque année scolaire de ce dispositif entrant dans le champ d'attribution des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, et dont le budget prévisionnel global s'élève à 46 800 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de chacun de ces partenaires une subvention au titre de l'animation du CLAS pour l'année scolaire 2016/2017, et à signer toutes les conventions d'attribution.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? On met aux voix : pas d'abstentions, ni de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **17. Programme de réussite éducative (PRE) pour l'année scolaire 2016/2017 – Demande de subventions auprès du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise.**

Mme Martin-Dolhagaray La Ville a signé avec l'Etat un programme de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville, qui vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, et à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou de décrochage scolaire. Le programme des actions ayant été arrêté, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, les subventions déclinées en note explicative de synthèse, au titre du Programme de Réussite Educative pour l'année scolaire 2016/2017, et à signer les conventions d'attribution correspondantes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

### **18. Convention avec l'Education Nationale, le syndicat mixte du conservatoire Maurice Ravel et la ville de Biarritz pour le fonctionnement des classes à horaires aménagés des écoles primaires – Années scolaires 2016-2019.**

Mme Martin-Dolhagaray Les classes à horaires aménagés (CHA) offrent à des élèves motivés par des activités artistiques, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation scolaire générale, une formation spécifique dans le domaine de la musique (école Maurice Ohana), de la danse ou du théâtre (école Charles Malégarie), dans des conditions leur garantissant les meilleures chances de réussite et d'épanouissement.

Pour une meilleure cohérence du dispositif, il est apparu nécessaire qu'une convention, associant les différents intervenants, en fixe les modalités de fonctionnement pour les années scolaires 2016-2019. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la signer avec les partenaires précités.

M. le Maire : Pas de questions ? Oui M. Iriart, vous avez la parole.

M. Iriart : Oui une observation, on votera ce rapport parce que sur le fond il ne pose pas question, je pense que c'est important que la ville accompagne ces dispositifs.

Par contre à la lecture de la convention, on a été interpellé là concernant l'article 6 sur la procédure d'admission. La question suivante nous paraît curieuse, c'est-à-dire que ce dispositif est financé à 80 % par la Ville et dans la convention correspondante, il est mentionné une procédure d'admission où siègent le directeur du conservatoire, deux professeurs du conservatoire, le conseil pédagogique départemental, deux représentants de l'équipe pédagogique de l'école et deux représentants des parents d'élèves, et la Ville n'est pas membre de ce comité d'admission. Donc sachant que c'est un dispositif qui concerne deux écoles de la ville sur lequel il y a des indications qu'on nous a fournies lors de la réunion préparatoire, il y a plus de demandes que de places, je pense qu'il y a un vrai enjeu à ce que la Ville soit pleinement associée aux procédures d'admission. On souhaitait attirer votre attention sur cette question-là et si vous en étiez d'accord, faire en sorte que cette convention soit modifiée pour que la Ville soit membre à part entière de la commission d'admission.

M. le Maire : Ecoutez, là vous soulevez un lièvre que je n'imaginai pas mais vous m'apprenez des choses. Quelqu'un peut répondre à cette question et à cette suggestion puisqu'elle me paraît très pertinente.

Mme Martin-Dolhagaray : Il est vrai que très honnêtement ça me paraîtrait... cette suggestion me paraît évidente et mérite vraiment réflexion parce qu'en tant que partenaire, il est évident que nous devrions participer à cette commission d'attribution.

M. le Maire : Ce que je vous propose, c'est de regarder votre proposition. Là je suis pris au dépourvu, M. Iriart. Mme Herrera vous avez une réponse.

Mme Herrera-Landa : Non j'ai une autre question. C'est que justement on se posait la question, comme il y a un financement municipal qui est très important en fait du public cible, d'avoir quelques informations sur finalement les bénéficiaires de cette politique publique sur laquelle la Ville s'engage de manière très volontariste, ce qui est très positif d'ailleurs. Mais effectivement j'allais dire c'est une question complémentaire à celle qui vient d'être posée mais elles se rejoignent sur la présence de la Ville et sa capacité à avoir des informations, et éventuellement être associée à la prise de décisions.

M. le Maire : Merci Mme Herrera. Ecoutez, moi je demande que vous regardiez Madame Martin-Dolhagaray comment on peut faire suite à ces propositions qui sont tout à fait pertinentes et la participation de la Ville dans cet espace de réflexion et de décision.

On prend acte de votre demande et Mme Herrera et M. Iriart et on passe au vote de la délibération n° 18. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

## **19. Sécurisation des écoles et des établissements publics scolaires – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).**

Mme Martin-Dolhagaray : Dans le contexte actuel de menace terroriste et au regard des différentes mesures de vigilance préconisées par l'Etat, la Ville a engagé un plan de mise en sûreté des écoles publiques se concrétisant dans un premier temps par la mise en place de visiophones. Le budget prévisionnel de cette opération, qui concernera une vingtaine d'établissements sur la période 2016-2019, est estimé à 132 000 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets lancé dans ce cadre et à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD.

M. le Maire : Pas d'observations ? Je mets aux voix. Abstentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **20. Modification des modalités d'attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur.**

M. Escapil-Inchauspé : Oui M. le Maire, si vous me permettez de développer un tout petit peu cette délibération qui donc concerne l'éducation et la vie sociale et en particulier les modifications des modalités d'attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises sous la présidence de Christine Martin-Dolhagaray, et on a travaillé sur ce sujet sachant que la dernière règle d'attribution en vigueur de ces bourses municipales était liée à une délibération du conseil municipal de 2007 et il nous est apparu qu'il fallait œuvrer dans le sens d'une simplification de la démarche d'une part et de parvenir peut-être à une plus grande équité entre les bénéficiaires. Pour cela, on a regardé un petit peu ce que faisaient d'autres villes de l'agglomération et peut-être certaines aussi hors agglomération pour avoir une vision de ce qui pourrait se faire ailleurs.

L'objet de cette délibération, c'est de modifier les dispositions du règlement, en particulier en créant, plutôt en se basant essentiellement sur les critères du Crous. C'est-à-dire qu'en fait les critères du Crous aujourd'hui ne sont remis en cause par personne, ils sont assez complets et l'idée est de dire tous les bénéficiaires du Crous, on les accompagne en octroyant une bourse municipale complémentaire de 10 % de la bourse attribuée par le Crous. On a aussi supprimé un critère qui existait jusqu'à maintenant qui était celui de trois ans de résidence bayonnaise au préalable et aujourd'hui on propose d'accéder à la demande alors même que la famille est installée sans durée, c'est l'objet de cette délibération. Voilà, si vous avez besoin de renseignements complémentaires, on peut, les uns et les autres qui ont participé à ce groupe de travail, en parler.

M. le Maire : Merci M. Escapil-Inchauspé pour ce travail qui est assez important, fastidieux aussi parce qu'assez complexe au regard de la diversité des situations et des critères qu'il faut appliquer dans ce type de dossier.

Y a-t-il des questions ? M. Iriart.

M. Iriart : Une simple explication de vote si vous le permettez, donc pour signaler aussi notre satisfaction d'avoir pu contribuer au fonctionnement de ce groupe de travail. L'exercice a été facile puisqu'à partir d'une analyse objective de différentes situations, le résultat final a été assez consensuel. Donc on s'associera de façon favorable à l'adoption de cette délibération.

Ça permet effectivement que les familles récemment installées sur Bayonne de conditions modestes ne soient pas pénalisées, je crois que c'est une première plus-value importante. L'analyse du dossier Crous enfin garantit une complétude plus forte et une démarche plus juste dans l'analyse de la situation sociale des familles. Donc je pense que c'est une deuxième plus-value importante et du coup ça allège sacrément la procédure pour tous les usagers.

Je voulais pointer ces trois améliorations significatives qui font qu'on pourrait peut-être discuter du montant budgétaire affecté à cette opération. En tout cas sur les modalités d'affectation, nous serons favorables à la délibération que vous proposez.

M. le Maire : Merci M. Iriart. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

M. Millet-Barbé devait présenter le rapport n° 21. Qui est-ce qui prend le rapport ? Je vais le prendre puisqu'on n'a pas prévu.... Il a demandé à Mme Bisauta ? Et bien Mme Bisauta vous avez le rapport 21. Vous le découvrez.

## **21. Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de vie nocturne.**

Mme Bisauta : Sur demande expresse de mon collègue Millet-Barbé.

Par délibération du 20 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé la charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne. Outre la création du dispositif qui organise l'intervention des médiateurs du service civique, il est apparu souhaitable qu'une présence physique soit assurée par des personnes compétentes dans le domaine de la santé publique. C'est ainsi que les associations ANPAA 64 Pays Basque et Bizia ont mis à disposition l'un de leurs salariés dans les conditions décrites en note explicative de synthèse. Leur collaboration ayant donné entière satisfaction, il est envisagé de renouveler le dispositif pour la période allant de novembre 2016 à juin 2017, le coût pour la Ville s'élevant à 23 730 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite dédiée.

Je voudrais juste rajouter qu'avec Christian Millet-Barbé justement, Sophie Castel et Yves Ugalde, nous avons accueilli la nouvelle promotion d'Unis-Cité aujourd'hui au Musée Basque. Un des thèmes sur lequel on a le plus débattu, c'est bien la médiation et l'intervention dans le Petit Bayonne. C'est toujours un sujet qui anime beaucoup d'échanges mais c'est vrai qu'on est sur cette mission-là, comme sur d'autres. On répète encore une fois qu'on est très, très content du service civique et que cette promotion, n'en doutons pas, donnera même satisfaction à la Ville que les autres années et c'est la sixième année que nous reconduisons le service civique à Bayonne.

M. le Maire : Et chaque année avec plus de succès puisqu'on voit que c'est une très belle initiative et qui donne d'excellents résultats. On va passer au vote. Je crois Mme Destin que vous ne pouvez pas participer au vote eu égard à votre statut et donc on note que Mme Destin ne participe pas au vote. En dehors de ça, il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre.

*Mme Destin ne prend pas part au vote.  
Adopté à la majorité.*

## **22. Crèche Pyrène - Travaux d'amélioration affectant les espaces extérieurs – Dépôt des autorisations d'urbanisme.**

Mme Bensoussan : Compte tenu de la nature des travaux visés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanismes réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci Mme Bensoussan. Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS**

## **23. Semaine de la diversité : « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » du 3 au 10 décembre 2016 – Attribution de subventions à des associations participantes.**

M. Aguerre : La mise en place de cette manifestation est le résultat du travail réalisé au sein de la commission extramunicipale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Un appel à projets a permis de retenir les propositions d'une quinzaine d'associations qui mutualiseront ainsi leur énergie pour présenter une programmation fondée sur les valeurs de tolérance et de solidarité qui animent la ville et en accès libre pour tous. Le budget global de cette manifestation, qui sera également l'occasion de rappeler les principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme coécrite par le Bayonnais René Cassin, s'élève à 25 000 €, le GIP DSU y participant à hauteur de 50 %. Parmi les associations partenaires, certaines d'entre elles ont sollicité la Ville pour un soutien financier.

En ce qui concerne le budget, je tiens à préciser et à remercier le GIP DSU qui participe à hauteur de 50 %, les autres 50 % sont assurés par le budget politique de la ville à hauteur de 2 500 €, 5 000 € sur le budget discrimination et égalité des droits, ainsi que 5 000 € sur le budget culture et je tiens à remercier notre collègue Yves Ugalde qui a spontanément adhéré à ce projet. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions détaillées en note explicative de synthèse afin de permettre la réalisation de cette manifestation inter-associative.

M. le Maire : Je vous remercie M. Aguerre. Vous allez avoir M. Lassalle qui va distribuer le rapport n° 15 modifié, il a surligné en jaune la partie qui a été modifiée. Je pense que la lecture sera facile et rapide.

On poursuit. Une demande de parole de Mme Wagner sur le rapport n° 23.

Mme Wagner : Monsieur le Maire, Monsieur Aguerre, la diversité et les différences, nous en avons une parfaite illustration dans ce conseil municipal. C'est avec un très grand intérêt que nous avons participé aux différentes réunions des commissions d'organisation de la Semaine de la diversité. Un appel à projets a été lancé au printemps et plusieurs dossiers de présentation ont été reçus en mairie. Vous savez que nous sommes une opposition constructive, tout à fait disposée à porter notre voix diverse quant au choix des projets retenus. Nous regrettons donc que vous n'ayez pas choisi la diversité, à savoir l'ouverture du comité de sélection de projets aux membres de l'opposition prenant part aux commissions de travail. L'occasion était parfaite d'entendre toutes les opinions pour l'organisation de la Semaine de la diversité.

M. le Maire : Bien, ça commence par un satisfecit et ça finit par un regret. M. Aguerre.

M. Aguerre : Je ne sais pas si vous étiez déjà arrivée au sein de la commission quand nous avons fait un choix au sein de la commission extramunicipale par rapport à la composition du jury. A savoir qu'en fait nous avons fait un appel à projets auprès de tout le monde associatif bayonnais ainsi que tout le milieu scolaire de Bayonne : écoles, collèges, lycées. Nous avons mis un travail en place et je m'en suis ouvert clairement auprès des membres de la commission parce qu'il était pour nous hors de question de mettre des membres des associations qui composent la commission dans le jury, parce qu'ils auraient été sûrement certainement juges et parties parce qu'il y en a qui font partie de la commission. Et donc il s'agissait de réfléchir à un autre jury. L'idée d'un jury extérieur est venue mais dans la mesure où c'est la première fois où nous mettons ce projet en place avec un esprit bien particulier que vous venez de souligner, nous avons peur si vous voulez que le jury pour la première année, je m'en suis ouvert très clairement auprès des membres de l'association, vienne possiblement gâcher l'esprit de cette semaine. Donc c'est pour ça que j'ai proposé à la commission en fait de composer un jury très simplement des trois financeurs à savoir le GIP DSU, moi-même au titre du budget discrimination et égalité des droits et Yves Ugalde au titre du budget culture, pour que les choses dans cette première année soient beaucoup plus simples. Bien évidemment, j'ai eu un aval de la commission par rapport à ça. C'est quelque chose qui ne me satisfait pas forcément à 100 % et nous serons certainement amenés à y réfléchir pour les années suivantes mais pour la première édition nous voulions simplifier les choses.

M. le Maire : Ca veut donc dire que ça peut évoluer Monsieur ? Je m'adressais à M. Aguerre. Et ça peut satisfaire Madame que ça peut évoluer. C'est bien ce qu'il faut comprendre dans votre propos. Merci M. Aguerre. On va voter cette délibération. C'est une nouveauté, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Vous me direz M. Etcheto à quel moment vous êtes prêts. Ça n'a aucune importance, c'est vous qui décidez. On reprend la délibération qu'on a laissé tout à l'heure en suspend. C'est quand vous voudrez.

## ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

### **24. Muséum d'histoire naturelle - Convention de dépôt de collections archéologiques au profit du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.**

Mme Destin : Dans le cadre de la refonte des vitrines traitant de l'archéologie dans son exposition permanente, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a sollicité le Muséum d'histoire naturelle qui possède des collections archéologiques, afin qu'un certain nombre de pièces lui soit remis en dépôt. Le Muséum n'exposant pas les objets concernés, ce dépôt constitue donc une opportunité de les présenter au public dans un espace dédié. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de dépôt correspondante.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*



## **25. Muséum d'histoire naturelle – Convention de prêt d'une exposition à la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar.**

Mme Destin : Le Muséum a été sollicité par la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar afin d'emprunter l'exposition « La nature trompe son monde », pour une présentation de février à décembre 2017 dans ses locaux. Cette opération permettant un large rayonnement du Muséum, et plus encore de la Ville de Bayonne, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **26. Gestion des zones naturelles situées sous ou à proximité des lignes haute tension - Convention de partenariat avec RTE.**

Mme Destin : RTE (Réseau de Transport d'Electricité) assure l'exploitation et l'entretien du réseau public de transport d'électricité constitué principalement d'ouvrages de tension supérieure à 50 kV. De son côté, la Ville de Bayonne, gestionnaire de la plaine d'Ansot et de la Barthe d'Ilbarritz, veille sur la qualité des milieux et au maintien des conditions propices au développement harmonieux de la flore et de la faune. La végétation située en dessous ou aux abords des lignes est soumise à des règles d'entretien strictes. Selon l'itinéraire technique mis en œuvre, la biodiversité peut être sévèrement impactée. C'est pourquoi, engagé dans un processus d'amélioration continue de sa relation à l'environnement, RTE souhaite porter une attention particulière aux espaces naturels remarquables.

Dans un souci de sécurité des ouvrages, de préservation de l'environnement et de protection du patrimoine paysager et végétal, RTE et la Ville de Bayonne ont donc décidé d'établir une convention de gestion des sites concernés. Des actions spécifiques permettront de mettre en place une gestion plus fine pour les Barthes d'Ilbarritz et la plaine d'Ansot, secteurs à enjeux environnementaux importants. Ainsi dans le cas de la Plaine d'Ansot, cette convention déclenchera par ailleurs un plan d'aménagement sur trois ans financé par RTE, sous réserve que la Ville s'engage à entretenir ces espaces durant dix ans. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec RTE.

M. le Maire : Merci Mme Destin. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **27. Marché de fourniture, mise en place et maintenance de mobilier urbain - Versement d'une participation aux frais de transport des échantillons dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.**

M. Neys : La consultation visée et lancée conformément à la délibération du 7 juin dernier, prévoit à la charge des soumissionnaires la remise d'un certain nombre d'échantillons décrit en note explicative de synthèse. Compte tenu du volume de ces échantillons, le dossier stipule une participation de la commune aux frais de transport, à l'exclusion de l'attributaire, afin de ne pas dissuader certains soumissionnaires. Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant de cette participation à 1 500 € TTC.

Mme Durruty : Sur cette délibération y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **28. Réparation du pont d'Esbouc – Convention de financement avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.**

M. Neys : Cet ouvrage, situé à la limite des communes de Bayonne et Boucau, nécessite des réparations urgentes. La partie boucalaise relevant de la responsabilité du Conseil départemental, les travaux seront réalisés en co-maîtrise d'ouvrage, le Département transférant alors sa co-maîtrise d'ouvrage à la Ville de Bayonne. Le montant total de l'opération, estimé à 400 000 € HT, sera ainsi pris en charge à parts égales par les deux collectivités. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Neys. Je donne la parole à M. Bergé.

M. Bergé : Une question rapide là-dessus. Ce pont a un positionnement stratégique par rapport à l'activité du port de Bayonne. Est-ce que ça va entraîner sa fermeture complète, pour quel délai ? Et est-ce qu'il y a des voies alternatives qui le cas échéant auraient été prévues par rapport à ça parce que ça pourrait impacter très fortement l'activité du banc Saint-Bernard.

M. le Maire : Alors je vais demander exceptionnellement à M. Wittenberg qui suit ce dossier de près à moins que M. Neys ait la réponse.

M. Wittenberg : Oui, bonsoir à tous. Cette réparation évidemment se fera avec des impacts sur le trafic. Nous essaierons de les limiter au mieux et nous verrons effectivement avec les exploitants du port et la Région pour trouver les périodes les plus favorables pour faire ces travaux.

M. le Maire : Voilà. Est-ce que ça vous rassure ? On fera au mieux M. Bergé.

M. Bergé : Nous demandions nous, autorité portuaire et la CCI, l'exécution de ces travaux, donc on ne peut que se féliciter de cette décision et du modèle économique qui a été trouvé. C'est juste d'essayer au maximum de ne pas impacter les trafics et l'activité du port qui n'a pas besoin d'être impactée par davantage de problèmes.

M. Neys : C'est vrai pour ce qui reste du trafic du port, on ne va pas trop l'impacter.

M. Bergé : Oui mais avec le projet Selsa comme tu le sais...

M. le Maire : Ce que je comprends de ce qui est dit, c'est qu'il y aura certainement des perturbations mais les choses se feront au mieux. Cela dit, ces travaux étaient indispensables et moi j'ai été surpris par le coût des travaux, mais bon quand on voit ce qu'est l'ouvrage, on comprend un petit mieux. Merci à M. Wittenberg des précisions données.

On met aux voix. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **29. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications, avenue du 14 Avril 1814, rue Pierre Sabre et avenue Docteur Léon Moynac – Conventions avec les sociétés Orange et NC Numéricable.**

M. Neys : L'enfouissement des réseaux aériens de basse tension et la dépose de tous les supports sur les voies en question rendent nécessaires le déplacement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de NC Numéricable accueillis sur les mêmes dispositifs. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions fixant pour chacune des opérations, la répartition des prestations, les coûts, les droits et les responsabilités de la Ville et des deux opérateurs.

M. le Maire : Merci de cette présentation. M. Etcheto ?

M. Etcheto : On votera bien sûr sans problème cette délibération mais je saisis quand même l'occasion justement de cette délibération pour me faire l'écho des doléances de certains habitants du quartier. Nous avons été alertés par les riverains de l'avenue du 14 avril, notamment ceux des résidences face à l'entrée du château de Caradoc, je sais qu'ils vous ont écrit aussi M. le Maire et d'ailleurs que certains vous ont certainement interpellé lors de la réunion publique d'hier soir à Jules Ferry, nous les avons rencontrés, alors effectivement ils souffrent des nuisances engendrées par la circulation automobile sur cet axe qui est un axe très fréquenté, certains d'entre nous le savent bien pour l'emprunter assez quotidiennement. Une partie des réponses à leur problème relève du département, c'est d'ailleurs un peu l'objet des travaux qui vont commencer avec la réfection du revêtement de la chaussée qui devrait, on l'espère en tout cas, apporter des améliorations sonores. Mais une autre partie des réponses relève de la Ville et notamment en ce qui concerne l'aménagement des abords, les cheminements piétonniers ou cyclables, les stationnements de proximité, les aménagements de dépose possible auprès d'une des deux écoles en tout cas. Je pense que vous êtes certainement au courant de ce dossier, de ces doléances : il s'agit d'un problème de proximité réel et qu'il convient de traiter. Les permis de construire ont été délivrés et à juste titre dans l'esprit de densification urbaine que nous sommes nombreux à partager ici mais il faut maintenant que les aménagements urbains appropriés viennent les accompagner.

Une petite réflexion quand même autant que faire se peut, on sait bien que la coordination calendaire des divers travaux sur la ville est toujours quelque chose de complexe à mettre en œuvre. Il se trouve que ces travaux situés sur l'avenue du 14 avril vont également commencer au même moment où la rue Maubec va être fermée pour l'enfouissement des réseaux. Il est évident qu'on espère que les dispositifs les plus adéquats possibles pourront être mis en œuvre pour éviter les nuisances. Mais si tout le monde se représente bien le secteur dont on parle et qui est desservi des deux côtés ou qui aboutit au carrefour Matras qui est un des accès principaux de l'entrée dans notre agglomération par le nord, voilà là aussi, même si la critique est facile et l'art est difficile en la matière, il faudra avoir le maximum de vigilance possible sur ces questions de coordination des divers travaux publics et de leurs conséquences sur la voirie. Je vous remercie de votre attention et les réponses que vous donnerez ici à la représentation municipale sur les aménagements urbains qui pourront faciliter la vie de ces habitants.

M. Neys : Tout est dans la délibération.

M. Etcheto : Pas seulement M. Neys. Je parle là des aménagements piétonniers, les cheminements, les stationnements. Là on parle essentiellement de l'enfouissement des réseaux qui vont préparer également les travaux que le Département engage avec le revêtement notamment le nouveau revêtement qu'on va donner.

Mais également et ça fait partie des demandes et honnêtement pour connaître un petit peu le quartier, c'est une réalité, ces résidences sont récentes, elles ont été livrées je crois en 2014, en tout cas pour celles qui sont le plus près de la route, voilà il y a pas mal de familles, il y a aussi une école à côté, je crois que ça mériterait un aménagement, un cheminement piétonnier un petit peu plus sécurisé, un petit peu plus agréable à côté des travaux d'enfouissement et de voirie qui sont en effet prévus.

M. Neys : La coordination est importante et elle fait l'objet de ces travaux.

M. Etcheto : On va avoir les travaux en même temps.

M. le Maire : Une chose qui est vraie, c'est qu'on ait un concours de calendriers, enfin un calendrier où on a deux grands chantiers qui vont s'ouvrir. Celui qui est effectivement initié depuis longtemps par le Département sur une route qui lui appartient, l'avenue du 14 avril, une route sur laquelle on est passé au fond d'un statut routier de cette avenue à quelque chose de beaucoup plus urbain puisqu'effectivement on a construit aux alentours. Et heureusement du reste, puisqu'il faut de la densité autour des grands axes de communication, mais il n'empêche que le gabarit de cette voie ne correspond pas du tout à ce qu'est sa fonction beaucoup plus urbaine que routière aujourd'hui. Ça on est complètement d'accord avec vous pour le dire et donc c'est heureux que le conseil départemental initie ces travaux.

Bien évidemment et on en a parlé avec M. Wittenberg hier à l'issue de la réunion où il était question de la rue Maubec, il faudra bien sûr que nous participions nous aussi à des aménagements qui vont faciliter la vie des usagers de cette avenue. Je pense aux établissements scolaires qui se trouvent à proximité et où on a quelquefois constaté que les enfants sont obligés, M. Wittenberg le disait hier soir, de traverser la rue alors que des aménagements simples pourraient faire effectivement que ces enfants n'aient pas besoin de traverser la rue. Donc aujourd'hui prendre acte de la fonction urbaine de cette avenue et en tirer des conséquences en termes d'aménagement. Bien sûr la maîtrise d'ouvrage Département, c'est ce que vous avez dit mais nous il faut qu'on soit effectivement tout de suite derrière pour pouvoir faire cela. Alors c'est vrai que ce concours de chantiers, enfin c'est deux chantiers qui se chevauchent, vont aboutir à une période où la circulation sera certainement compliquée.

Je l'ai dit hier devant les presque quatre cents personnes que nous avons réunies dans cette école Jules Ferry et où on a tenté d'expliquer à la population qu'il fallait autant que faire se peut changer peut-être certaines habitudes. Alors ça ne concernait pas nécessairement les gens qui habitent le quartier puisqu'ils continueront à habiter le quartier, mais ça vaudra peut-être davantage pour des personnes qui se servent de ces axes, qu'il s'agisse de la rue Maubec ou de l'avenue du 14 avril comme voie de transit. Et évidemment il faudrait souhaiter que les personnes qui prennent généralement ces voies-là puissent envisager d'autres circuits, M. Wittenberg le rappelait fort justement hier, mais chacun réfléchira évidemment à la manière d'arriver le plus rapidement possible par un autre biais. Les travaux de la rue Maubec étaient indispensables bon, et évidemment tout le monde le comprend parfaitement ; ceux de l'avenue du 14 avril étaient attendus depuis fort longtemps, ils arrivent maintenant. On ne pouvait retarder ni l'un ni l'autre de ces deux chantiers et maintenant on va bien sûr accompagner, ça vous le dites, tout ce processus et faire en sorte que les usagers n'aient pas à souffrir de cette situation. Voilà mais on ne peut pas faire des travaux et ne gêner personne dès l'instant où nous avons un but, c'est d'améliorer malgré tout le cadre de vie de nos concitoyens.

M. Etcheto : Juste pour vous remercier de la réponse. Donc j'ai entendu que des aménagements urbains d'accompagnement suivront sur cette avenue pour faciliter la vie des usagers, je pense que c'est une bonne chose.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **30. Toponymie – Dénominations de voies.**

M. Ugalde : Oui M. le Maire, je ne voudrais surtout pas, et je m'adresse là à ma collègue Martine Bisauta, que la brièveté des trois lignes laisse à penser qu'il y ait un manque de considération pour le sujet traité.

Comme suite aux propositions faites par la commission extramunicipale toponymie en réunion du 19 septembre 2016, il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations de voies présentées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Mme Bisauta a malgré tout quelque chose à dire.

Mme Bisauta : Je ne voudrais pas décevoir Yves Ugalde mais je lui promets d'intervenir de façon beaucoup plus amène qu'en réunion de majorité parce qu'on n'est pas toujours d'accord. Mais il y a des éminents représentants de la commission de toponymie dans le public donc je fais faire attention à mes propos. J'ai regretté auprès de mes collègues, mais je n'ai pas été entendue, ça arrive à tout le monde, que cette délibération, qui pour une fois a amené à dénommer un lieu symbolique, important de la ville, l'a attribué à M. Emile Boeswillwald, merci qui paraît-il est très célèbre mais comme j'ai une culture assez restreinte je n'avais pas fait sa connaissance...

M. Ugalde : On lui doit les flèches de la cathédrale.

Mme Bisauta : ... on lui doit les flèches de la cathédrale, c'est un architecte diocésain, très belles flèches de la cathédrale d'ailleurs, et qu'on n'ait pas profité de cette occasion pour nommer et débattre de la possibilité de l'attribuer de façon exceptionnelle et extraordinaire à une femme.

M. le Maire : Je pense qu'il y aura beaucoup de femmes qui seront d'accord... ce n'est pas fini !

Mme Bisauta : Ce n'est pas fini. Alors je le dis avec humour, beaucoup de regrets, parce qu'on n'a pas souvent l'occasion d'avoir effectivement un lieu autre qu'un rond-point quelconque. Quoique encore quand on nomme un rond-point, ils ne sont toujours pas inaugurés ; ils sont inaugurés des fois, mais Suzanne Elosu n'a pas bénéficié encore de cet honneur, M. Wittenberg m'a rassurée, ça devrait arriver, de mon vivant ! Et surtout je rappelle qu'Estitxu a eu l'attribution d'une rue. Alors là il y des gens qui y habitent parce que j'ai une amie qui m'a dit « écoute, j'ai vu lors d'un dépôt de dossier une adresse avec rue Estitxu ». Ça fait quand même vachement plaisir, sa famille s'en inquiète, sa nombreuse famille qui souhaitait inaugurer de concert, on peut le dire là, avec nous cette rue. Donc je profite de ce moment, je pense que je serai rejointe sur plusieurs bancs, n'est-ce pas Colette, en le faisant de façon sympathique mais au-delà de l'humour, etc, c'est qu'on n'a pas souvent l'occasion à Bayonne d'avoir un endroit vraiment important en centre-ville et symbolique et qu'un autre choix nous aurait fait très plaisir. Merci.

M. le Maire : Je vais donner la parole à Mme Capdevielle. Juste dire qu'on a eu effectivement un débat comme on sait en avoir dans notre majorité et moi je me félicite de ce genre de débat, où en effet Mme Bisauta, mais vous le faites déjà lorsque vous étiez sur les bancs de l'opposition...

Mme Bisauta : La constance n'est pas un défaut.

M. le Maire : La constance n'étant pas un défaut, je constate en effet que ce combat... je ne parle que de la toponymie et du nom des femmes et de la place des femmes d'ailleurs sur les espaces publics, puisque c'est bien le sujet dont il s'agit. Et je voudrais dire juste une chose et Mme Capdevielle je vous donne la parole, c'est que j'ai demandé à mes services, et d'ailleurs le directeur de cabinet pourrait le confirmer que nous allons prochainement inaugurer à la fois les deux espaces, rues ou ronds-points qui sont là, pour honorer et Estitxu que je connaissais très bien puisqu'elle a vécu à Briscous, mon village natal, et également Mme Elosu qui donc sera également honorée. Donc ceci est dans les calendriers pour être réparé parce que c'est vrai que cela date du mandat précédent et que nous n'avions pas procédé à ces inaugurations. Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Oui, je voulais simplement en rajouter en disant qu'en France l'enquête est récente, seulement 2 % des rues, 2 % je dis bien portent le nom d'une femme. C'est une enquête d'une ONG, je pense qu'il faut qu'on soit nombreux à y adhérer, Soroptimist qui vient du latin sorores ad optimum, « sœurs pour le meilleur », qui vient d'être rendue publique : elle dévoile que sur 63 500 rues françaises, seules 2 % de ces rues c'est-à-dire moins de 1 500 en France portent le nom d'une femme. Alors il y a 3 000 adhérentes pour l'instant à cette association, mais franchement à l'Assemblée Nationale le buste d'Olympe de Gouges est rentrée hier, il n'y en avait pas, il n'y avait aucun buste de femme députée. Et pour la première fois hier, on a posé les noms de femmes célèbres députées, donc les premières après les femmes résistantes, les premières femmes députées en 1945, leurs noms sont enfin posés : trois seulement. Alors on est vraiment très, très, très en retard en France. Vous imaginez, 2 %, et je pense qu'à Bayonne on est dans cette statistique, c'est quand même très, très, très, très révélateur, c'est très révélateur quand même... Comment on en est encore là en 2016 ? Vous imaginez quand même que même le buste d'une femme, il a fallu attendre qu'Olympe de Gouges, il a fallu attendre 2016 pour que le premier buste d'une femme entre à l'Assemblée Nationale. C'est incroyable.

M. le Maire : Je me doutais Mme Capdevielle que ce sujet allait vous intéresser mais je pense que Mme Aragon pourrait dire la même chose, Mme Herrera aussi. Pourquoi pas Mme Herrera, prenez la parole.

Mme Herrera Landa : Ça doit tout simplement inspirer toutes les personnes qui sont soucieuses d'égalité.

M. le Maire : Tout à fait. Bon écoutez, sous ces réserves, oui ce sont des réserves, je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Aucun.

Vous voilà rassuré M. Ugalde, mais prudence car vous êtes sous contrôle désormais.

M. Ugalde : Je tire une leçon bien entendu de la façon dont je présiderai désormais les réunions concernant la toponymie et je sais qu'il y a déjà une liste de femmes qui nous est parvenue et à laquelle nous prêterons beaucoup d'intérêt, avec beaucoup de respect parce que je ne peux pas laisser planer l'idée selon laquelle il y ait ici des gens qui aient plus le sens de l'égalité que d'autres. J'entends bien.

M. le Maire : Il ne vous aura pas échappé que dans la liste des espaces ou des rues qui sont concernés, nous avons une femme certes, mais nous avons aussi un homme, et le fait d'être un homme n'est pas nécessairement un défaut et que lorsqu'on décide par exemple de donner le nom de Mario Solano à un giratoire qui se fasse au Prissé, eu égard à ce qu'a été son investissement, n'est-ce pas Mme Durruty vous qui l'avez remplacé à la présidence du centre hospitalier, et bien je pense que c'était aussi une bonne idée. En revanche, j'ai présidé cette commission de toponymie et j'ai essuyé les foudres de Mme Bisauta, et d'autres, sous la même forme à l'époque où je présidais cette commission. Nous avons une liste effectivement qu'on a fait établir par nos services, de noms de femmes, connues à des titres les plus divers et que nous sommes en situation de vouloir honorer. Je dois dire ici, c'est le cas aussi d'Yves Ugalde, on considère dans certains cas, parce que Mme Bisauta vient de rappeler qu'on ne donne pas le nom d'impasse nécessairement à des femmes, mais de trouver effectivement un espace public qui doit effectivement avoir une signification suffisante pour honorer les femmes auxquelles on pense.

Mme Bisauta : La place Montaut. Ça tombait pile poil, mais un type qui a fait les flèches de la cathédrale, que tout le monde connaissait....

M. le Maire : Bien ça c'était notre débat. Vous voyez, vous en avez une partie et c'était beaucoup...

Mme Bisauta : Tout le monde l'appellera Emile...

M. le Maire : Jean-Paul Salducci sur ce débat.

M. Salducci : Excusez-moi M. le Maire mais je crois qu'il y a une solution pour contenter le sexe masculin et le sexe féminin. C'est qu'on a la chance en France d'avoir un personnage qui était un des plus grands poètes du XIX<sup>e</sup> et qui fera bien plaisir à Mme Bisauta, si on peut appeler les rues Lamartine.

M. le Maire : Voilà l'intervention brillante de M. Salducci va inspirer M. Iriart. Alors est-ce que vous voulez rester sur le même registre M. Iriart ? On vous écoute.

M. Iriart : Oui puisque beaucoup y allant de leur commentaire, je voulais simplement en un clin d'œil signaler que je suis heureux de voir que la langue basque nous permet de nous retrouver sur le terrain de l'égalité puisque la seule nomination féminine est celle de Mme Mayi Ariztia, écrivaine de la langue basque qui permettra à la voie d'accès du lycée Seaska et de la chaufferie de pouvoir bénéficier de cette identité.

M. le Maire : Mais ça n'a pas suffi à convaincre Mme Bisauta. On a voté.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : Si vous êtes prêt M. Pallas on reprend le dossier n° 15 qui concerne le forfait communal. Dans l'intervalle, nous avons distribué le rapport modifié ; ce n'était pas le cas lorsqu'on vous l'a présenté tout à l'heure et on vous écoute.

### **15. Forfait communal – Année scolaire 2016-2017.**

M. Pallas : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour ce rapport modifié. Néanmoins, vous me permettrez de juger quand même un peu cavalier, voire désinvolte de nous informer de ce changement qui est loin d'être symbolique, vous l'admettrez et encore moins neutre et anodin donc de nous en informer alors que nous nous apprêtions à voter cette délibération. Cette question va quand même au-delà du seul vote d'un montant du forfait communal. Elle a bien d'autres incidences. Nous vous donnons grâce de la rectification et nous ne demanderons pas de surseoir à statuer mais avouez qu'il y aurait pu y avoir matière quand même à le faire.

Bref. Vous le comprendrez bien, cette modification change le sens de notre intervention puisque je suis bien obligé de la mettre à l'imparfait, d'ailleurs comme le sens de votre délibération. Dans le cadre du projet de délibération initial de vote annuel du forfait communal, vous nous proposiez de mettre un terme à la participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement relatifs aux élèves bayonnais scolarisés dans des écoles privées sous contrat d'association hors commune. C'est peu dire que nous nous félicitons de l'arrêt de cette aide inique. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dénoncer, elle est accordée par la Ville alors que la loi ne l'impose pas. En effet, elle s'inscrit dans la logique de la tristement célèbre loi Carle de 2009. Et vous le savez bien, celle-ci ne rend son versement obligatoire qu'à partir du moment où la commune ne dispose pas des capacités d'accueil des élèves nécessaires, ce qui est bien sûr loin d'être le cas sur Bayonne.

Nous devons revenir dessus ce soir. Et nous nous apprêtions à vous en donner acte et à vous féliciter en vous disant que le mouvement vertueux était enclenché.

M. le Maire : Quel dommage !

M. Pallas : Oui M. le Maire, en vous disant donc que le mouvement vertueux était enclenché avec la suppression de ce cadeau aux établissements privés. Un cadeau qui est d'autant plus injustifié qu'en ces temps de raréfaction de l'argent public, il est indispensable, et vous l'avez-vous-même rappeler, de concentrer l'effort de la commune sur des écoles publiques loin d'être aussi bien loties.

Nous déplorons ce revirement de dernière minute et l'eau tiède finalement que vous nous proposez en réduisant le montant du forfait communal de moitié. Pour nous, cela ne se réduit pas à une simple question comptable. Il s'agit plutôt de principes et, en tant que tels, ils supportent mal ce genre de compromis. Nous étions heureux de saluer la reconquête d'un petit espace de liberté et de laïcité, prévu par votre projet originel aussi minime soit-il. Et nous comptons vous demander de ne pas vous arrêter en si bon chemin. Car nous aimions à penser que c'est le respect de principes laïques, plus que le souci d'économies, qui guidait cet arrêt du versement du forfait communal aux écoles privées extérieures à la commune.

Nous voulions vous encourager à poursuivre dans cette démarche et à revenir à la seule application de vos obligations légales en matière de forfait communal, ce qui revient à en réserver le seul versement, loi Debré oblige, aux écoles élémentaires privées de la ville sous contrat. J'ai bien dit élémentaires. La loi, toute la loi, mais rien que la loi.



Car, vous le savez, le versement du forfait aux classes maternelles privées n'est pas obligatoire, comme le rappelle d'ailleurs opportunément la circulaire 2012-025 du 15 février 2012. Et d'ailleurs, la représentation municipale par une simple délibération pourrait très bien l'abroger, ainsi que la cour d'appel de Bordeaux en a jugé le 11 janvier 2011 (OGEC école Sainte-Foy c/ commune de Decazeville).

Alors tout ceci bien sûr est loin d'être le cas aujourd'hui et c'est loin d'être à l'ordre du jour et, vu votre revirement de ce soir, nous craignons que le chemin ne soit encore bien long pour que vous puissiez y remédier dans un proche avenir. Partant du fait que la commune n'est en rien responsable de sa soumission au système de concurrence déloyale à l'école publique institutionnalisée par la loi Debré, nous comptons revendiquer sur cette question une abstention positive avec encouragement à poursuivre. Mais vous vous en doutez bien, compte tenu de cette modification, parce que ça c'était avant, telle qu'était rédigée la délibération initiale et telle que nous vous faisons la proposition de revenir également dessus. Mais telle qu'est rédigée cette délibération, nous voterons donc contre ce forfait communal. Merci.

M. le Maire : Très bien. Vous voulez intervenir M. Iriart sur cette proposition ?

M. Iriart : Pour expliquer notre vote aussi. Donc je ne vous cache pas qu'on est également perturbé par la modification de dernière minute de la délibération qui en modifie sensiblement le sens...

M. le Maire : Pour les mêmes raisons que...

M. Iriart : oui, parce que... deux mots d'explication. Donc il y a plusieurs choses dans la délibération. Il y a tout d'abord la validation du dispositif propre aux échanges entre Bayonne et les communes extérieures concernant la scolarisation des élèves bayonnais dans les écoles publiques des communes environnantes et les élèves de l'extérieur dans les écoles publiques bayonnaises. Il y a là un dispositif qui est en place, qui acte effectivement donc une prise en charge réciproque des frais correspondants. Donc pas de soucis sur ce point de la délibération.

Il y a un deuxième point sur la délibération qui concerne le versement du forfait d'externat aux élèves bayonnais des écoles privées sous contrat, où on acte effectivement la participation de la Ville au titre de ce forfait d'externat pour les écoles élémentaires et pour les écoles maternelles. Nous sommes, en ce qui nous concerne, favorables au versement du forfait d'externat aux écoles privées bayonnaises, qu'elles soient catholiques ou qu'il s'agisse des ikastola, effectivement pour les élèves bayonnais à la fois pour les écoles maternelles et les écoles primaires parce que ça nous semble relever effectivement de l'égalité que l'on doit aux familles.

Et le troisième point de la délibération portait sur une modification que vous souhaitez acter ce soir concernant la prise en charge des frais de fonctionnement par la Ville de Bayonne des écoles privées des communes extérieures accueillant des élèves bayonnais et vous proposiez effectivement, de renoncer à cette prise en charge qui était effectuée les dernières années. Nous partagions ce souhait, effectivement, d'annuler cette participation auprès des élèves bayonnais scolarisés dans les écoles privées des communes extérieures, à partir du moment où sur la place de Bayonne, il existe bien des écoles de l'enseignement catholique et il existe bien des ikastola et que ça paraît logique effectivement d'inviter les familles bayonnaises à scolariser leurs enfants dans les écoles bayonnaises. Donc on n'avait aucun souci à valider la proposition telle qu'elle était actée dans la délibération initiale. Donc là en fait vous modifiez, en fait vous ne changez plus, en tout cas vous modifiez le niveau de cette participation pour ces élèves-là.

M. le Maire : Tout à fait.

M. Iriart : Donc ça veut dire que vous maintenez un financement. Puisqu'on était d'accord pour les supprimer, on ne sera bien sûr pas d'accord pour accepter votre modification, ça paraît logique. Et l'autre interrogation qu'a provoqué en tout cas ce changement de libellé, c'est que vous indiquiez tout à l'heure que vous aviez modifié cette délibération parce que la ville d'Anglet pratiquait un financement similaire pour les élèves d'Anglet, j'imagine, qui sont scolarisés dans les écoles privées de Bayonne. Ceci étant dit, il n'y a pas qu'Anglet qui est concernée. Donc j'ai du mal à comprendre la logique d'une intervention à hauteur de 343 €, calée sur la pratique angloise, alors que ce dispositif vaudrait pour l'ensemble des autres écoles. Bon au-delà de la réserve sur le fond, je ne comprends pas la logique effectivement de la proposition que vous faites ce soir. Voilà, on s'était préparé à voter la délibération que vous nous proposiez, mais du coup pour cet ensemble de raisons, on s'abstiendra sur la délibération qui nous est présentée ce soir.

M. le Maire : Peut-être Mme Martin-Dolhagaray veut dire des choses. Moi je pourrai compléter ensuite.

Mme Martin-Dolhagaray : Alors juste sur le point de détail que vous venez d'aborder M. Iriart, par rapport à Anglet, en fait il s'avère que c'est la majorité des élèves qui sont anglois, donc c'est pour ça qu'on s'est basé sur ce point de référence.

M. le Maire : Bien. Alors il y a effectivement cette considération quantitative qui est donnée à l'instant par Mme Martin-Dolhagaray. J'ai les chiffres moi ici du nombre des enfants qui sont scolarisés dans les établissements privés anglois, qui effectivement sont très largement majoritaires par rapport au total de 93 de ces enfants qui effectivement se trouvent dans des établissements privés hors Bayonne. Alors la solution de passer... parce que la seule modification qui est intervenue, c'est de ramener notre intervention de 686 € par élève à 343 €, c'est-à-dire de moitié, c'est-à-dire exactement ce que fait la ville d'Anglet.

Deux signes à cela maintenant. Après on va voter et puis on peut rester sur nos positions par rapport à la laïcité. Parce que vous avez eu des mots très forts, monsieur : « concurrence déloyale, espace de laïcité ». Ça, ce n'est pas un mot fort ! Mais bon, laissons les écoles exister les unes et les autres dans cette République, ce sera très bien et nous avons beaucoup d'établissements d'enseignement privés qui font ici leur travail comme les établissements d'enseignement publics. Alors de dire que la modification que l'on a faite est désinvolte. Non ce sont vos mots, « désinvolte », je vais...

M. Pallas : La modification en séance, M. le Maire, est désinvolte.

M. le Maire : La désinvolture...

M. Pallas : Non, non, soyons précis : j'ai dit que c'était désinvolte de faire cette modification en séance. D'ailleurs, je crois qu'il y aurait peut-être, et c'est la position également de Jean-Claude Iriart, matière à surseoir à statuer sur cette question parce que c'est quand même loin d'être anodin, la modification que vous nous apportez. Reconnaissez-le.

M. le Maire : Non, je ne suis pas en train de reconnaître forcément parce que vous êtes convaincu que vous avez raison, monsieur. Alors il n'y a pas de désinvolture à avoir fait cette modification, nous en avons effectivement parlé. Alors écoutez, vous dire quand même une chose : qu'il y a des aspects qui sont vrais dans votre intervention, à savoir qu'il faut savoir que lorsque l'on met en place une carte scolaire, il faut effectivement être allé jusqu'au bout de l'exercice, c'est un petit peu ce que vous dites d'ailleurs et que donc nous avons des enfants qui

relèvent de tel ou tel type d'école. Vous savez comme moi que ceci vaut pour les écoles publiques, ça ne vaut pas pour les écoles privées même dans intra muros de Bayonne.

Donc la question se pose aujourd'hui, et c'est l'objet de la délibération, du niveau d'aide qu'on doit apporter aux enfants qui, alors même qu'il existe une offre d'enseignement public et privé à Bayonne, si on doit continuer à participer à cette hauteur-là. Moi j'estime en portant de 686 à 343 le niveau de notre participation, on est dans une juste mesure. Alors vous appelez ça l'eau tiède. C'est vrai que les centristes, on a pour habitude d'être traités d'eau tiède voyez-vous. Moi je vais vous dire que cette solution médiane me paraît de qualité. Pourquoi ? Parce que d'une part elle permet de donner du sens à la manière dont on applique la carte scolaire car c'est vrai que nous avons des établissements à Bayonne qui ont dû subir des fermetures quelquefois pour une ou deux places. Et on peut penser a priori que si effectivement les enfants restaient scolarisés sur notre territoire, on aurait moins de difficultés de cette nature. Pour autant, je ne crois pas qu'il faille faire un virage à 180° et c'est la raison pour laquelle en fixant ça à la moitié, on donne déjà une direction, un sens, sans pour autant condamner systématiquement les personnes qui considèrent, aussi pour des raisons d'organisation parce que vous pouvez avoir des parents, je suis désolé, qui pour des raisons d'ordre professionnel peuvent avoir un certain intérêt à vouloir scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé, parce que ce n'est pas un scandale de scolariser les enfants dans le privé et de le faire éventuellement dans une commune voisine. Et bien nous, on considère que c'est possible, sauf qu'on considère que dans ce cas-là, la somme qui est versée est de moitié moindre. On est d'accord, on n'est pas d'accord, on va voter et il n'y a aucune difficulté là-dessus. M. Bergé.

M. Bergé : La question de fond, vous savez on est filmé, c'est quand même : est-ce que c'est au contribuable bayonnais de financer les écoles privées à l'extérieur de Bayonne ? Parce qu'en réalité c'est ce qu'on fait avec cette mesure. Dans le cas où on fait le forfait communal pour les écoles privées de Bayonne, on pourrait être dans la logique en disant, et c'est votre logique, si je finance l'école privée, je n'ai pas à financer autant dans mes écoles publiques. Donc c'est une certaine forme de transfert que vous assumez. Nous, nous ne l'assumerions pas de la même manière, c'est clair, mais il n'empêche que ça pourrait encore s'expliquer. Mais de faire financer par le contribuable bayonnais les écoles privées à l'extérieur de la commune, ça relève du choix des parents. Pour moi, on n'a pas à le faire assumer par la collectivité et par les contribuables bayonnais. Je pense qu'à ce niveau-là, quand on l'explique de cette manière-là, ce choix ne paraît pas très rationnel.

M. le Maire : Ecoutez, c'est votre avis, ce n'est pas le mien. Je viens de demander les chiffres. Nous avons donc près de 50 enfants de Bayonne qui sont scolarisés dans le privé à Anglet et à l'inverse, il y a une centaine d'enfants d'Anglet qui sont scolarisés dans le privé à Bayonne et pour lequel la ville d'Anglet verse la moitié de ce que je viens de vous dire.

M. Etcheto : Vous nous reprochez de ne pas être en conseil municipal de Biarritz, mais on n'est pas en conseil municipal à Anglet ici quand même M. le Maire !

M. Iriart : Oui j'avais levé la main. Juste on a des points de vue différents sur cette question, donc on les acte. Par contre, je serai preneur d'une explication : pourquoi lors de la réunion préparatoire la délibération qui nous a été présentée prévoyait en fait de passer de 683 à 0, pourquoi jusqu'à encore il y a une heure on était toujours nous dans l'hypothèse de cette proposition et pourquoi donc une heure avant le conseil municipal vous passez de 0 à 383 ? Voilà, je pense que là ce serait intéressant d'avoir l'explication et l'analyse.

M. le Maire : Les explications, vous venez de les avoir, M. Iriart. Elles peuvent ne pas vous satisfaire. Je mets cette délibération aux voix et donc vous vous abstenez, vous votez contre. Oui, Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Je rejoins bien sûr ce qui a été dit sur le fond. C'est sur la forme : est-ce que vous pouvez juste modifier le terme « garde alternée » qui n'existe plus juridiquement pour les enfants et mettre « résidence » ? On garde les chiens et les chats mais pas les enfants ; on parle de résidence pour les enfants.

M. le Maire : C'est exact, le terme juridique a changé. On fait la rectification Mme Capdevielle parce que vous avez raison, « résidence alternée ». C'est vrai que le mot garde était assez péjoratif. Il arrive quelquefois que la loi soit plus intelligente.

On met aux voix. Y a-t-il des non participations au vote d'abord, non il n'y en a pas. Des abstentions ? Des votes contre ? Et donc les votes pour cette délibération qui est donc adoptée. Je vous remercie.

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.  
M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

M. le Maire : Le rapport suivant. Alors comme on est revenu en arrière, je vous rappelle qu'on vient au rapport 31 qui va être présenté par M. Ugalde et concernant le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. En réalité on va surtout parler des fêtes et non pas de la temporada, il ne faut pas que le titre induise en erreur.

## FINANCES

### **31. Exercice 2016 - Décision modificative n° 2 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.**

M. Ugalde : Oui et tout ça est consécutif bien sûr aux dispositions qu'il a fallu prendre et aux conséquences négatives sur le plan financier d'une fréquentation bien moindre de nos fêtes de Bayonne. Si d'autres ont pu s'en féliciter, ça a aussi des répercussions financières qui causent cette décision modificative n° 2 dans le budget annexe des fêtes traditionnelles. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée en note explicative de synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 128 K€.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Des questions sur ce sujet ? Oui M. Etcheto.

M. Etcheto : Juste pour signaler qu'on ne prendra pas part au vote sur ces deux délibérations de la DM, la 31 et la 32.

M. le Maire : Merci pour cette explication de vote.

M. Iriart : Abstention.

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.  
M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

## **32. Exercice 2016 - Décision modificative n° 2 – Budget principal.**

M. Soroste : Vous avez tout le détail en note explicative. Vous avez vu sûrement qu'il s'agit de redéployer essentiellement des dépenses de section de fonctionnement et également donc d'inscrire le complément de subvention nécessaire au budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada dont Yves Ugalde vient de parler. Il est également indiqué que toutes ces modifications et cette dépense complémentaire pour les fêtes traditionnelles sont financées par une désaffectation de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dit le FPIC, suite à une décision de l'ACBA pour 565 K€. La différence entre ce qui vous a été annoncé précédemment et ces 565 K€ étant mis en sorte de réserve en cas de dépenses imprévues.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci M. Soroste. M. Iriart vous avez la parole.

M. Iriart : Abstention habituelle là sur les décisions budgétaires et donc les décisions modificatives correspondantes.

On souhaitait vous faire part de notre analyse qui vaut pour cette délibération comme celle que l'on verra tout à l'heure au niveau de la délibération 34 parce qu'à l'occasion de ce rapport 32, nous apprenons que la ville de Bayonne verra l'ACBA se substituer à elle pour verser à sa place une contribution obligatoire de 565 K€. Dans le rapport 34 qui vient juste derrière, il nous sera proposé d'acter des subventions d'équipement que l'ACBA s'apprête à verser à la ville pour un montant de 1,9 M€. En clair deux cadeaux que l'ACBA octroie à ses communes membres. On pourrait s'en réjouir si l'on ne regardait ces opérations que du seul point de vue des finances communales. La réalité est cependant plus complexe.

Le fonds national de péréquation est un dispositif mis en place en 2012 afin d'instaurer une solidarité entre les différents ensembles intercommunaux à l'échelle de la France entière, les plus riches ayant vocation à alimenter un fonds mobilisable pour les plus pauvres. Depuis la mise en place de ce fonds, l'ACBA et les cinq villes de l'ACBA ont fait partie des contributeurs nets et même si cela pouvait paraître assez injuste pour la Ville de Bayonne, compte tenu de sa population, chaque année l'ACBA et les cinq communes ont dû toutes les six apporter leur contribution. Pour l'année 2016, la facture s'élève à 2,78 M€, l'ACBA devant s'acquitter pour elle-même d'un montant de 1,2 M€ et les cinq communes devant au total contribuer à hauteur de 1,6 M€ dont la part bayonnaise qui impacte notre budget de 565 K€. Cette année pour la première fois, sans aucune explication publique, ni à l'occasion de la délibération à l'ACBA, ni ce soir, l'ACBA a décidé généreusement de prendre en charge la totalité de la facture.

Cette générosité soudaine à l'égard des villes n'a manifestement pas concerné que le seul traitement du fonds de péréquation puisque cette même générosité explique également la délibération 34 que l'on verra tout à l'heure portant sur la mise en place par l'ACBA d'un fonds de concours à ses communes membres. En effet le 28 septembre 2016, l'ACBA a adopté son programme pluriannuel d'investissement, on en faisait référence tout à l'heure pour la période 2016/2020, à hauteur de 190 K€. Aux côtés des autres priorités liées à ses compétences, l'ACBA intègre dans ce programme...

M. Soroste : Millions, excusez-moi 190 M€.

M. Iriart : Pardon 190 M€. Je suis heureux de voir que M. Soroste écoute attentivement.

M. Soroste : Je suis quand même. Mille je ne bouge pas, millions je bouge.

M. Iriart : Aux côtés des autres priorités liées à ses compétences, l'ACBA intègre dans ce programme un fonds de concours au projet des communes d'un montant de 17,5 M€. Ce faisant, elle réactive une ancienne pratique des années 2000. Cela faisait en effet plusieurs années que l'ACBA n'avait plus voté de nouveaux fonds d'aide aux communes afin de recentrer tous ses efforts sur les politiques dont elle avait la charge. Sur ces 17,5 M€ de prévus pour cinq ans, 6 M€ sont affectés dès 2016, soit le tiers de l'enveloppe rien que pour la première année, dont le montant de l'enveloppe bayonnaise à hauteur de 1,91 M€. 565 K€ de dépenses supprimés d'un côté en fonctionnement, et 1,91 M€ d'aide à l'investissement non initialement prévus de l'autre, notre budget communal se retrouve ce soir en deux rapports sensiblement soulagé. Il conviendra de se souvenir du caractère inhabituel de ces opérations en analysant dans quelques mois les comptes de l'exercice 2016.

Mais je souhaitais terminer sur le plus important, sur le sens qu'il convient de donner à ces opérations. Si le gain à court terme est évident pour les finances de la Ville, une lecture trop rapide pourrait laisser penser qu'elle bénéficie entièrement aux Bayonnaises et aux Bayonnais. Mais ce n'est pas aussi simple. Les habitants de Bayonne ont droit à des politiques communales et à des politiques intercommunales de qualité. Aujourd'hui et demain, ce n'est pas le budget communal qui permet aux Bayonnais de se déplacer, de trouver un logement social, de bénéficier d'un système de collecte de leurs déchets, de faciliter l'installation ou le développement d'entreprises à même de leur proposer des emplois, de déployer sur les quartiers les plus défavorisés les dispositifs de la politique de la ville et bien d'autres services encore qui, aux côtés des services organisés par la commune, conditionnent la vie quotidienne de toutes les Bayonnaises et de tous les Bayonnais. Ces deux arbitrages financiers, dont on sait à quel contexte particulier ils sont dus, ont mécaniquement un double effet : s'ils privilégient de manière très conjoncturelle les budgets communaux, ils affaiblissent dans le même temps la capacité de faire des budgets intercommunaux. La vie quotidienne des Bayonnais peut s'en trouver aussi négativement impactée et ce, quel que soit le périmètre de l'agglomération, que l'on soit comme aujourd'hui sur le périmètre de l'ACBA ou que l'on soit comme ce sera le cas demain, sur le périmètre du Pays basque.

Nous souhaitons insister sur ces différents points afin d'expliquer pourquoi ce qui est sans conteste une bonne opération pour les finances de la Ville, ne l'est pas forcément pour toutes les politiques publiques au service des Bayonnais. D'où notre abstention sur ce rapport 32 et le rapport 34 dont on parlera tout à l'heure.

M. le Maire : Merci. Est-ce que vous répondez ? M. Etcheto, vous voulez intervenir ?

M. Etcheto : Très rapidement mais Jean-Claude Iriart l'a dit. On allait reparler de ce dossier en général à l'occasion de l'ordre du jour n° 34 mais je dois reconnaître que je partage, nous partageons complètement l'analyse que fait Jean-Claude Iriart, qu'il vient de livrer ici.

M. le Maire : M. Soroste vous répondez ?

M. Soroste : Je vais répondre parce que c'est faux. Je suis désolé mais c'est faux. Je l'ai vécu à l'ACBA, alors je vais vous dire pourquoi. Non mais je vais vous dire que c'est faux, je vais vous dire pourquoi. Parce que ce sont deux choses qui n'ont rien à voir, mais rien à voir.

Il faut l'avoir vécu aux finances de l'ACBA pour le savoir et donc je vais vous l'expliquer. Je vais vous l'expliquer, vous écoutez avec attention.

Alors en ce qui concerne le FPIC, Bayonne, de mémoire, c'est 50 K€ en 2012. Nous avons flambé, nous sommes à 500 ou à 600 K€ donc dix fois plus. Depuis que je suis élu à l'ACBA, depuis 2014, je me bats c'est le mot, pas physiquement mais je peux vous dire que les réunions sont tendues avec mes collègues, pour que les critères soient plus favorables à Bayonne qui est pénalisée. Bayonne est pénalisée parce que le système, bon on ne va pas expliquer tout le système, mais le fait du système de l'ACBA... attendez laissez moi finir, je vous explique. Si vous n'écoutez pas, vous ne comprendrez pas, alors je vais vous expliquer. Donc l'ACBA est un cas particulier en France. L'ACBA n'est pas à comparer par exemple avec la communauté de Pau. Pau il y a une ville importante et puis il y a tout un tas de communes autour d'importance à peu près équivalente et bien plus petites que la ville-centre. Nous, ce n'est pas le cas. Et nous en plus, nous avons une commune comme Biarritz qui est une station balnéaire particulière et nous avons Anglet qui est une ville qui a énormément progressé en nombre d'habitants dans les quarante, cinquante dernières années. Donc le contexte fait quoi ? Fait que l'application de la règle nationale pénalise Bayonne parce que Bayonne est une ville avec le revenu fiscal moyen par habitant, je le répète chaque fois, dernier de l'ACBA, derrière Boucau, cinquième sur cinq et nous sommes pénalisés d'être mariés avec des gens qui ont un revenu fiscal beaucoup plus élevé que nous. Eux ils sont avantagés, donc on leur fait payer communalement moins que nous mais c'est la faute, c'est le droit national, je ne critique pas la loi, mais l'application de cette loi du FPIC pénalise Bayonne et avantage nos voisins en dehors de Boucau qui est très voisin par rapport à nous mais ce n'est pas le même montant qu'il paie. Donc je m'élève depuis deux ans, et puis croyez-moi que les discussions sont extrêmement serrées, pour que Bayonne ne soit pas pénalisée par ces critères. Donc ça c'est la réponse pour le FPIC et que dès l'instant où il a été question que l'ACBA prenne en charge une partie du FPIC, évidemment que je me suis battu pour, parce que pour nous c'est 500 K€, ce n'est pas rien. Voilà la première explication pour le FPIC. Ça n'a rien à voir, c'est le résultat de discussions internes à l'ACBA qui ont été très serrées et très fortes. Ça c'est pour le FPIC.

En ce qui concerne le deuxième point mais qui n'a rien à voir, le reste qu'est-ce qu'il s'est passé ? M. le Maire le connaît bien parce que nous l'avons vécu ensemble. Réunion sur le PPI au mois d'août à 8h00 du matin, une réunion c'était de très bonne heure, qui avait été fixée depuis longtemps. Nous arrivons tous les deux et nous apprenons que la veille, l'ACBA avait définitivement gagné un procès contre l'Etat, d'ailleurs procès conseillé par notre maire à l'époque si j'ai bien entendu tout les bruits de couloir ; en tant que professionnel, il avait donné le bon conseil. Donc l'ACBA s'est battu contre l'Etat qui nous avait privés de la Tascom pour un montant qui manifestement s'est avéré indu puisque nous avons gagné. Donc on a su définitivement qu'on avait 6 M€. Vous qui connaissez un peu les règles comptables, vous savez bien comme moi que ce genre de ressource tout à fait exceptionnelle, non prévisible, non budgétée, c'est une ressource exceptionnelle qui est dû aux actions des élus et notamment de notre maire, des élus précédents depuis de nombreuses années de l'ACBA. Si ça, ce n'est pas un produit de l'ACBA qu'est-ce que c'est ? Ça n'a rien à voir avec un produit et une diminution de la capacité d'autofinancement ; on n'a pas spolié l'ACBA avant d'arriver au 31 décembre prochain dans la fusion qui nous attend, pas du tout. C'est un produit exceptionnel qui est dû aux actions d'élus de l'ACBA, qui concerne les villes de l'ACBA, c'est de l'impôt que l'Etat nous avait pris à tort. A qui ? Aux habitants de l'ACBA, à personne d'autre.

Qu'est-ce qui a été décidé ? Le matin immédiatement, il a été décidé, on nous a proposé, les autres maires nous ont proposé, pour tout vous dire, je vais tout vous dire, vous permettez M. le Maire que je dise tout, donc je vous dis tout. On a été surpris tous les deux et vous aviez tous les maires autour de la table et évidemment 6 M€, comment on les répartit ? Et là on nous a proposé une répartition qui a avantage manifestement..., je vais vous le dire, une répartition de 750 K€ pour Boucau, 750 K€ pour Bidart, 1,5 M€ pour Anglet, 1,5 M€ pour Biarritz et 1,5 M€ pour Bayonne. Et le tour de table s'enclenche. Evidemment que le maire de Boucau, « oui je suis d'accord », le maire de Bidart « oui je suis d'accord », le maire d'Anglet « oui je suis d'accord », le maire de Biarritz « oui je suis d'accord ». Et moi, on était tous les deux, côte à côte, et j'ai mis un petit mot à M. le Maire « population ». Et comme M. le Maire est quelqu'un quand même qui réagit vite, j'ai pu le constater là, immédiatement, il a dit, « Bayonne la position se réserve, on donnera notre position la réunion d'après ». Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a fait un calcul en proportion de la population pour que Bayonne récupère un peu plus légitimement sur cette somme d'où on est passé de 1,5 M€ à 1,8 M€. Voilà la vérité. Donc nous récupérons 1,8 M€ d'un produit exceptionnel sur un impôt qui avait été payé par les habitants d'ici. Donc ça n'a rien à voir, je suis désolé, avec les 153 communes avec qui on va se marier le 1<sup>er</sup> janvier, ça n'a rien à voir, ce n'est pas leur vécu, ça n'impacte pas du tout les politiques publiques dont vous parlez, ça n'a rien à voir. C'est de l'argent dont une partie appartenait aux Bayonnais. Nous nous sommes battus pour que les Bayonnais aient un peu plus parce que c'était légitime, parce que nous sommes 50 000 et on est quand même plus. Et ça n'a pas été simple parce que c'est la première fois, vous voyez, la première fois d'après ce que j'ai entendu qu'à l'ACBA, le critère de la population était pris. Parce que j'entends souvent notre maire dire, par exemple à nos amis Biarrots, que nous sommes deux fois plus nombreux. Il arrive un moment où il faut quand même le répéter de temps en temps. Donc c'est la première fois que sur des délibérations financières, on a pu impacter dans le sens de notre ville. Donc c'est comme ça qu'on l'a vécu, on était les deux. Donc ça n'a rien à voir, on ne spolie absolument pas et on n'appauvrit pas l'ACBA puisque c'est un revenu supplémentaire qui est rentré, qui est distribué, qui a tout à fait un caractère exceptionnel.

Rien à voir entre les deux sujets et pas du tout de mauvaises intentions. Par contre, puisque vous êtes là, moi je lis le journal aussi et quand je vois les fonds de concours que toutes les communes d'Errobi se sont servies ces derniers mois, on peut se poser des questions aussi. Et ça ce sont de vrais fonds de concours, ce n'est pas cela. Cela je ne pose pas de questions mais quand arrivera la fusion, moi je défendrai les intérêts des Bayonnais. Vous pouvez compter sur moi, que là j'irai regarder ; quand on fusionne, on va regarder les comptes des autres. Donc moi je vous dis que dans l'ACBA, sur ces deux points-là il n'y a rien à dire, et on pourra y aller sans problème mais par contre les autres, je les regarderai.

M. le Maire : Oui M. Iriart.

M. Iriart : Je pense que ce débat intéresse aussi...

M. le Maire : D'experts parce que je ne suis pas sûr que tout le monde qui nous voit derrière l'écran comprenne tout parce que vous passez allègrement du rapport 32, vous avez le droit, qui concerne le FPIC, au rapport 34 qui concerne.... Bref vous êtes sur deux sujets différents, financiers certes, mais bon...

M. Iriart : Je serai court mais mon souci, c'est justement c'est de faire en sorte que les habitants qui nous regardent puissent comprendre le débat parce qu'effectivement si les choses ne sont pas dites, ils peuvent passer à côté de la compréhension d'un débat de mon point de vue fondamental puisqu'en plus il est d'actualité.



Je ne vous dirai pas M. Soroste que vous avez tout faux puisque je partage en grande partie ce que vous avez développé sur tout ce qui concerne le FPIC. Donc on est bien d'accord sur le fait que Bayonne a été historiquement pénalisée par ce versement au titre du fonds de péréquation compte tenu de sa population et qu'elle est pénalisée par le fait qu'effectivement les communes avec lesquelles elle est en mariage aujourd'hui au niveau de l'ACBA sont plus riches qu'elle.

Ceci étant dit, ça n'a pas été du tout le sens de mon propos. Concernant le fonds de concours, effectivement vous expliquez que c'est l'origine d'une recette à caractère exceptionnel, qui permet effectivement à l'ACBA de verser des fonds aux communes. Ce que j'ai voulu signaler c'est qu'il n'y a pas de lien de causalité, entre la perception de cette recette et la décision qui a été prise par l'ACBA. Parce que cette recette supplémentaire, vous auriez pu choisir de l'affecter à des compétences intercommunales, vous auriez pu décider d'abonder le dispositif de la politique de la ville, vous auriez pu décider effectivement de soulager le plan de financement du TCSP en allégeant effectivement la charge d'emprunt que l'intercommunalité aura à supporter pour financer le TCSP. Et donc je pense que vous avez parfaitement compris mon propos. Vous n'étiez en rien agressé, ni attaqué et j'ai confiance en vous et en l'énergie que vous mettrez avec M. le Maire pour défendre partout où vous serez, les intérêts de la Ville de Bayonne. Ce que je voulais dire, c'est qu'il ne faut pas laisser penser, et là-dessus j'ai entièrement raison que vous le vouliez ou pas, que quand une intercommunalité donne de l'argent à la commune, c'est que ça bénéficie pleinement aux citoyens de cette commune. Ça bénéficie au budget de la commune mais le citoyen de la commune a besoin effectivement de politiques intercommunales qui soient financées par des budgets intercommunaux. La situation est plus complexe qu'effectivement la manière avec laquelle elle nous était présentée.

C'est simplement ça que j'ai voulu rappeler. Je pense que ce n'est pas inutile de le faire parce qu'il y a encore des conseillers communautaires à l'ACBA et partout ailleurs qui vont se réunir d'ici la fin de l'année, et je crois qu'il est important de nous rappeler collectivement cette responsabilité de faire attention à ce qu'effectivement les choix financiers pris dans les intercommunalités soient pris en pleine connaissance de cause des responsabilités et des politiques que ces intercommunalités auront à développer, qu'elles soient à l'échelle du Pays basque ou qu'elles soient à l'échelle de l'intercommunalité. C'était uniquement le sens de mon message.

M. le Maire : Bien. On était au rapport 32. Je vous rappelle, on est encore au rapport 32 même si la plupart des interventions ont aussi porté sur le rapport 34. Personne ne nous en fera grief. On peut très bien passer d'un rapport à l'autre. Sur le 32 malgré tout, je suis beaucoup moins technicien que vous deux, qui venaient de vous exprimer mais il y a bien un sujet sur lequel vous me permettrez de vous donner une information, pas forcément à vous mais ceux qui nous écoutent. Le FPIC dans toutes les analyses financières qui ont été faites pour vérifier ce qu'il adviendra de ces fonds de péréquation après la création de l'intercommunalité unique, toutes ces études disent soit qu'elles vont disparaître et que donc nous n'aurons plus la charge du FPIC, soit qu'elles seront réduites de manière sensible. Alors ce débat est presque hors sujet, non pas hors sujet pour la question qui nous intéresse évidemment mais ça veut dire simplement que voilà un avantage supplémentaire de la création de l'EPCI unique. Mais je pêche pour quelque chose qui est partagé ou qui n'est pas partagé mais en tout cas sur la question du FPIC, c'est indiscutable et techniquement c'est prouvé.

On met aux voix cette question et on abordera les autres sujets après. Absentions ? Voilà c'est clair. Votes contre ? Non-participations au vote ?

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.*

*M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.*

*Adopté à la majorité.*

Entre le 32 et le 34, il y a le 33. Vous êtes en sandwich M. Laiguillon pour parler des subventions aux associations.

### **33. Exercice 2016 - Subventions aux associations.**

M. Laiguillon : Merci M. le Maire, merci pour cette présentation. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles détaillées en note explicative de synthèse ainsi que l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public proposée et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de financement conclue avec la Scène nationale du Sud-Aquitain.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Abstentions ? Votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

M. Laiguillon : Je pourrai juste rajouter un petit mot pour le Beat Street Day qui va se dérouler le 13 novembre. On aura la chance d'avoir le champion du monde de DJ, on aura aussi la chance d'avoir un graffeur, alors je n'aime pas trop le terme graffeur. On a eu Hopare l'année dernière, je pense que ce sont des tableaux muraux, ce ne sont plus des grafs qu'on arrive à avoir. Il y aura aussi Bled, c'est un artiste qui a le vent en poupe, voilà c'était pour vous dire aussi, et je sais maintenant que vous commencez à aimer cette culture-là. Ça va être un joli rassemblement alors je vous incite à venir toutes et tous voir le Beat Street Day le 13 novembre.

M. le Maire : Nous y serons. Puisque vous parlez de l'une des associations qui est aidée dans le cadre de cette délibération, il y en a une autre qui vient de terminer son festival, c'est l'association Munduko musikaren etxea qui a donc produit le festival Haizebegi et qui a été un beau succès. Ce n'était que la troisième édition, Yves Ugalde, mais ça a été un très beau succès.

M. Ugalde : Ce que je voudrais surtout dire, c'est que ça a été l'occasion de trouver des rencontres artistiques que seul un festival digne de ce nom peut mettre en place. En général, lorsqu'on est sur des systèmes qui sont sur des tournées en particulier, les artistes n'ont pas la possibilité d'aller au devant de ce type de rencontres et quelques fois de prises de risque. Et on a vécu des moments qui sont, par définition, exceptionnels puisqu'ils ne seront reproduits dans aucune autre ville. Je veux par exemple me référer au musicien marocain dimanche dernier, ça c'était au conservatoire de Bayonne, ou encore cette rencontre entre Philippe de Ezcurra, l'accordéoniste basque, et ce virtuose hongrois, ça a été vraiment quelque chose de très fort. Beaucoup d'émotions dans tout ça et surtout, je le répète une exceptionnalité de ce rendez-vous artistique avec des lieux visités auxquels on ne pense pas forcément pouvoir donner autant de dimensions. Je veux penser aussi à ce danseur indien qui s'est complètement révélé même sur une dimension spirituelle de sa danse dans l'ancienne chapelle du Guichot. Il y a eu donc comme ça, des moments très particuliers que seul un festival digne de ce nom peut susciter. Il faut se féliciter que Bayonne puisse être ce carrefour-là de confluences et de rencontres de talents qui a priori n'avaient pas rendez-vous.

M. le Maire : Merci. Mme Herrera.

Mme Herrera : Je lève la main pour signaler effectivement qu'on peut remercier les organisateurs de ce festival qui sont bénévoles et qui font un festival qui est sur une durée importante et qui mobilise toutes les cultures et donc qui en termes de logistique est quand même assez compliqué à organiser. On peut se féliciter de la qualité du festival pour cette ville qui, on va dire, ne vise pas le grand public mais qui vise une grande diversité de publics. C'était juste pour le dire.

M. le Maire : C'est exactement le mot. Diversité de publics, pas nécessairement grand public. Il y avait entre 100 et 150 personnes, M. Ugalde, et on a atteint quasiment les 250/300 aux moments les plus forts.

M. Ugalde : Jusqu'à 400 au théâtre pour un concert électro-acoustique et spacial puisque le son venait de dix différents endroits dans le théâtre et il y avait quand même 400 personnes pour assister à ce qui en général n'est accueilli que par les très grandes villes, voire les métropoles.

M. le Maire : On doit beaucoup ça à Denis Laborde, vous l'avez dit, qui est Bayonnais, scientifique et culturel de la musique, qui nous fait partager sa passion et qui nous fait profiter aussi de son carnet d'adresses parce que bien évidemment, bien des gens ne seraient pas venus à ce festival si nous n'avions pas effectivement un Bayonnais de cette qualité parmi nous et qui nous a fait rêver. Je voulais que quelques mots soient dits là-dessus.

Maintenant je vous propose de passer au vote... on a voté, excusez-moi, on a déjà voté.

On passe au rapport 34. On a pas mal dévoilé le rapport mais écoutez-vous le présenter par M. Soroste et on va voir le complément de débat qui peut y avoir, je crois que M. Etcheto veut intervenir. Allez-y d'abord pour la présentation.

### **34. Investissements 2016 - Convention d'attribution d'un fonds de concours par l'Agglomération Côte Basque-Adour.**

M. Soroste : Pour la présentation, on en a déjà parlé. Lors de sa séance du 28 septembre 2016, le conseil communautaire de l'Agglomération Côte Basque-Adour a approuvé l'attribution à chacune de ses communes membres d'un fonds de concours visant à aider financièrement des opérations au titre des investissements 2016. Dans ce cadre, le montant prévisionnel accordé à la Ville de Bayonne s'élève à 1,8 M€, sur un montant d'opérations évalué à 4,967 M€ et selon la répartition figurant en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution correspondante.

M. le Maire : Qui veut prendre la parole ? M. Etcheto. Non mais vous êtes agréable à entendre M. Iriart, vous auriez pu répéter la même chose. Vous êtes très pédagogique et donc on vous a compris tout à l'heure. M. Etcheto.

M. Etcheto : J'essaierai d'être assez synthétique dans la mesure où une grande partie de ce qui devait être dit a été dit par les uns et par les autres. D'ailleurs le sujet a été largement défloré par la délibération 32 mais c'est bien le même sujet et c'était difficile en effet de saucissonner une intervention globale. Je pense que c'était le sens de l'intervention de Jean-Claude Iriart, que j'ai trouvé extrêmement cohérent à mettre dans le même sac parce que c'est bien le même sac. Mais si c'est bien quand même, tout ça relève du même principe quelque part : les relations entre la ville et l'intercommunalité et l'intercommunalité, on va dire, en devenir.

Alors je l'ai dit finalement sur le fond, je partage, nous partageons ici avec notre groupe, le sens général de l'intervention de Jean-Claude Iriart, y compris d'ailleurs quand il approuve ce que dit Michel Soroste sur la place très particulière de Bayonne eu égard à la situation sociale, sa population, au niveau démographique de sa population, mais également à la qualité socio économique on va dire de la population, revenu fiscal par habitant, etc, etc... De toute manière cette intervention de Jean-Claude Iriart fait écho aussi au débat qu'on a eu sur le sujet en conseil d'agglomération il y a quelque temps, où j'étais intervenu également en ce sens, où même à une discussion qu'on avait eue, c'est toujours le même sac, le même sujet sur les attributions de compensation... si, si, en conseil municipal il y a quelques séances et je partage aussi puisque c'est vrai qu'au niveau de l'ACBA on avait eu les mêmes arguments un petit peu défensifs. Je suis bien d'accord en ce qui concerne l'origine, la provenance on va dire, des sommes qui sont redistribuées aujourd'hui par le fonds de concours, il n'y a pas du tout de lien de causalité obligatoire entre l'origine de la provenance de ces sommes et leur redistribution. Voilà.

Cela dit, je voudrais quand même également, alors je rappelle rapidement, je ne vais pas refaire le débat du conseil d'agglomération mais j'avais essayé aussi d'être pédagogique en évitant la langue de bois. J'avais bien dit en réalité que c'était un acte qui s'apparentait à un acte de guichet, ça l'est, j'avais même parlé du fait qu'on vidait les caisses. Alors tout le monde m'avait répondu en séance à ce moment-là avec une belle langue de bois unanime, je crois qu'il y avait des gens qui étaient présents dans le public ici, « mais non M. Etcheto, ce n'est pas ça, je ne peux pas vous laisser dire ça », jusqu'à ce que le maire de Biarritz intervienne et qu'il dise « oui mais quand même il faut bien le dire, on va arrêter la langue de bois, c'est bien ça. » Donc ça avait quand même un petit fond de réalité.

Cela dit je voudrais, c'est là où on va se séparer peut-être un petit peu avec Jean-Claude Iriart, en tout cas pas forcément sur l'analyse d'ailleurs, nuancer son propos. Malheureusement la situation aujourd'hui dans la perspective du futur EPCI fait qu'effectivement cette délibération, comme toutes les autres dont j'ai parlé, est une délibération défensive, je crois que le mot d'ailleurs avait été employé par Jean-Claude Iriart à l'occasion d'un autre débat. Mais on est bien obligé de prendre cette délibération défensive parce qu'il faut bien reconnaître que tout le monde le fait. Tout le monde fait pareil, à l'ACBA bien entendu mais y compris au sein des dix autres, ou plutôt des neufs autres intercommunalités du Pays basque qui vont se fondre. Donc il est bien évident qu'à partir du moment où personne ne joue le jeu, où on se vote des attributions de compensation au maximum ici et là, gelant d'ailleurs un peu le pacte fiscal à venir de la future intercommunalité et même chose pour les fonds de concours, quoi qu'on pense je crois du futur EPCI, nous élus Bayonnais sommes bien obligés quand même, on ne va pas être les seuls à être un petit peu les idiots de la place, à nous aussi défendre les intérêts de notre commune. Mais je partage cela dit, pour les habitants de notre commune, ce que dit Jean-Claude Iriart : une somme qui revient à la commune ne défend pas forcément entièrement les intérêts de la population de la commune dans la mesure où en effet beaucoup de politiques publiques sont aujourd'hui menées par des intercommunalités. Alors qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? Il aurait fallu conclure une sorte de pacte de bonne conduite avant même la mise en place de l'EPCI mais on voit déjà que la mise en place recèle ses propres difficultés et que quelque part un pacte de bonne conduite avant aurait été, on le convient tous ici, complètement illusoire.

Donc tout ça pour dire que nous voterons en effet, mais sans illusion, notre groupe votera ces fonds de concours comme on avait voté les attributions de compensation. Cela dit il y a quand même ici en germe des éléments de débat entre deux conceptions différentes de ce que doit être le futur EPCI comme d'ailleurs toute intercommunalité : communauté de guichet ou communauté de projet.

Nous, nous souhaitons bien entendu quelque soit les analyses qu'on a pu avoir avant cet EPCI, maintenant qu'il se fait, qu'il soit une vraie communauté. Dans communauté il y a commun, des projets qui puisse répondre à l'ensemble des... et mener ses politiques propres surtout dans l'intérêt des habitants de tout notre territoire. Voilà. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci monsieur. M. Soroste et je dirai ensuite un mot.

M. Soroste : Oui, M. le Maire, après on votera mais je voulais quand même répondre parce que je crois que moi je suis dans la réalité. Alors l'EPCI on pense ce qu'on veut, mais je veux dire hier matin, l'attribution de compensation Bayonne 15 M€ à l'ACBA, on ne parle pas de petits montants, je veux dire les enjeux pour notre ville. Moi j'ai conscience qu'on pense ce qu'on veut de l'EPCI, 158, 5, 10, 15 peu importe, moi je suis là à deux mois d'une échéance et c'est mon rôle, et c'est comme ça qu'on le fait. Aujourd'hui tous les deux jours, on a des réunions et c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup d'enjeux pour notre ville. Pourquoi ? Mais c'est normal, ça fait 43 ans que notre ville est dans une agglomération. Dans deux mois, peu importe les raisons qu'on soit pour ou qu'on soit contre, peu importe, dans deux mois on change d'agglomération pour des dizaines d'années, donc on est à un moment historique. Alors soit on se voile la face, soit on regarde ce que les autres font et puis on essaie quand même de... voilà et soit on regarde les choses une par une. Alors moi à 50 K€, comme j'ai dit avant à 190 K€ au niveau où on est là ça m'est égal, je veux dire qu'il passe quelque chose au détriment de Bayonne, si je vois 190 K€... mais quand on parle de millions d'euros, je vous dis attribution de compensation qu'on a voté ACBA / Bayonne : 15 M€. C'est le fruit de 43 ans de travail, de tous les élus bayonnais, 43 ans de travail. Je ne vous donne pas les chiffres des autres parce qu'hier matin je ne vous dis pas la matinée sympathique, on s'aime beaucoup mais il y a un moment où il faut quand même parler gros sous, donc ça premier point.

Deuxième point les 6 M€. Je vous ai expliqué comment ça s'est fait pour que nous, avec M. le Maire, on ait réussi à avoir 1,8 M€. Mais qu'est-ce qu'il fallait faire ? Par exemple ces 6 M€, vous les avez, vous gagnez un procès, il y a des avocats, il y a des juristes plus éminents que moi, pourtant personne ne savait que l'Etat allait être condamné définitivement à cette date-là. Il aurait pu l'être en janvier prochain et à ce moment-là, c'est l'EPCI qui aurait eu 6 M€ et bien c'est un cadeau de plus de l'ACBA ou des habitants de l'ACBA au nouvel EPCI. C'est arrivé au mois d'août. Qu'est-ce qu'on fait des 6 millions ? Alors vous si on vous entend, il fallait ne rien dire, il fallait les mettre dans la caisse et arriver le 1<sup>er</sup> janvier avec. Pourquoi pas ? Mais nous, on a pensé le contraire. Et la chose en plus, c'est qu'on a pensé le contraire à une très large majorité, voir pour le PPI, Jean-Claude Iriart n'y était pas mais vous y étiez, à l'unanimité, à l'unanimité. Donc les 185 M€ du PPI jusqu'en 2020 avec le musée Bonnat qu'on a fait inscrire, avec d'autres, je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'on l'a bûché quand même de fond en comble, 185 M€ votés à l'unanimité. Alors l'EPCI peut-être qu'il ne respectera pas mais enfin, on a beaucoup travaillé. Donc je veux dire qu'est-ce qu'il fallait faire ? Moi ce que je peux vous dire c'est que malgré tout ça, le 1<sup>er</sup> janvier, dans les dix EPCI qui vont se réunir dans l'EPCI du Pays basque, mais celle qui apportera le plus d'argent, qui sera en meilleure santé financière, et bien c'est l'ACBA. Ne vous trompez pas, c'est l'ACBA. Donc on n'a pas fait n'importe quoi, je veux dire on n'a pas vidé les caisses ; si vous pensez ça vous avez tout faux là aussi, je suis désolé. L'ACBA elle est clean, il y a eu 6 M€ de recettes exceptionnelles, il était normal de se les répartir et puis moi j'en conclurai là. Mais je peux vous dire l'attribution de compensation c'est 15 M€ et ce n'est pas le travail uniquement des élus depuis deux ans, c'est un travail cumulé, c'est l'histoire, c'est beaucoup de choses, c'est notre histoire bayonnaise de 43 ans de vécu à l'agglomération dont on fait partie.

M. le Maire : Je voudrais juste compléter (je vais vous donner la parole M. Etcheto), un petit peu le propos de M. Soroste même s'il a tout dit mais juste sur un point. Effectivement lorsque la question s'est posée, j'étais président de l'Agglo, de savoir si on devait accepter le raisonnement de l'Etat consistant à dire que cette Tascom, c'est la taxe sur les surfaces commerciales, devait être ou pas versée à l'Etat ou à notre intercommunalité, il y avait un argumentaire qui avait effectivement son intérêt et où on aurait pu penser que l'Etat pouvait conserver cette somme. Nous étions d'un avis contraire. J'ai demandé la consultation d'un confrère pour vérifier effectivement si nous avions des chances de pouvoir l'emporter. La consultation était plutôt positive. Nous avons donc fait ce procès. Il se trouve qu'on l'a gagné en première instance et que l'Etat n'a pas fait d'appel. Ça c'est une condamnation voyez vous : 6 M€. On peut titrer « l'Etat a été condamné à 6 M€ ». Mais on aurait pu imaginer qu'un appel soit formé à l'encontre de ce jugement, il n'en a pas été ainsi. Je sais parce que les services se sont renseignés que d'autres communes qui ont fait le même type de contentieux et qui ont gagné en première instance, l'Etat a fait appel parce que notre jugement est en train de faire jurisprudence. Alors c'est un jugement de première instance, ça vaut ce que valent les jugements de première instance mais malgré tout il y a ce problème-là de la part de l'Etat qui est actuellement poursuivi dans différents endroits. Bon on s'en fiche.

La Tascom dont il est question ici, c'était donc une ressource fiscale qui serait rentrée dans l'escarcelle de la communauté d'agglomération en 2012 et en 2013. Autrement dit, ce sont des ressources qui auraient pu parfaitement profiter à nos intercommunalités ou à des communes, via les fonds de concours. Je sais bien que vous ne contestez pas le fait qu'on ait fait ce recours et qu'on l'ait gagné, vous contestez le fait qu'on ait affecté de cette manière cette somme. Mais je voudrais vous dire ici que d'abord d'une part heureusement qu'on a fait ce recours, on l'a gagné et la deuxième chose, comment vous pouvez contester la possibilité pour nos collectivités de réfléchir à la manière d'affecter cette somme à des actions qui sont déjà engagées. Alors vous me direz c'est un effet d'aubaine. Oui, c'est un effet d'aubaine, quand on gagne un procès on a de la chance, mais ce sont là des ressources fiscales qu'on aurait dû toucher en 2012 et on aurait fabriqué nos budgets de l'intercommunalité et peut-être nos budgets communaux différemment en 2013 également. Alors vraiment on a l'impression qu'on a fait un kidnapping dans cette affaire !

M. Soroste a expliqué à juste titre quel a été son investissement et le mien aussi pour faire en sorte que pour la première fois la répartition se fasse davantage en fonction de la population, et vous l'avez dit vous-même en fonction de ce qui est le profil de notre population. Il était temps, ça n'a jamais existé, jamais, on a toujours réparti les dotations également entre Bayonne, Anglet et Biarritz. C'était la fin pour la première fois. Alors c'est vrai qu'on obtient cette somme de 1,8 M€, vous voyez quelles sont les affectations que l'on a proposé parce qu'il était nécessaire aussi de pouvoir assez rapidement décider dans quels domaines ces sommes devaient être affectées. Alors c'est vrai qu'elles sont affectées à des compétences qui ne sont pas aujourd'hui celles de l'agglomération d'aujourd'hui mais M. Iriart, on peut considérer que certaines sont celles de l'agglomération future : le tourisme, la culture. Ne s'agit-il pas de compétences qu'on est en train de repérer dans nos ateliers pour considérer qu'effectivement elles seront dans l'intercommunalité future ? Oui, on est dans une période de transition, c'est vrai, mais alors faire le procès, parce que ça c'est un procès qu'on nous fait. On nous fait un procès pour nous dire aujourd'hui « vous voyez, vous êtes en train de vider les caisses » alors que nous serons, et M. Soroste l'a dit, et je le savais aussi, dans une situation financière qui va largement profiter à ce que sera l'intercommunalité future. Nous continuerons à être la tête de proue et ne croyez pas deux secondes que nous ne voulons pas la réussite des politiques futures dans la communauté d'agglomération à venir. M. Etcheto.

M. Etcheto : Juste un petit complément c'était pour réagir, pour répondre à Michel Soroste, juste sur la fin de ce que vous venez de dire M. le Maire. Oui mais bien sûr que l'ACBA a de l'argent mais l'ACBA a aussi des besoins et des projets, puisqu'on parle de PPI, bien entendu qui seront mis en œuvre dans les années suivantes. Donc il n'aurait pas du tout été choquant non plus si tout le monde avait été vertueux, j'ai bien dit si tout le monde avait été vertueux, que ces sommes là aient été réservées évidemment aux politiques communes du futur EPCI.

Mais je reprends la parole parce que je crains en entendant Michel Soroste de m'être mal fait comprendre. On est d'accord quand même sur le fond, et alors peut-être que je ne l'ai pas annoncé, on va voter nous cette délibération. Parce que ce sont les quelques réserves que j'ai opposées à l'intervention de Jean-Claude Iriart que je partage par ailleurs sur le fond mais les réserves ce sont bien celles-là. Je suis entièrement d'accord, il faudrait que tout le monde soit vertueux pour que nous le soyons nous aussi et de la même façon que nous avons voté l'attribution de compensation il y a quelques semaines, que nous avons voté à l'ACBA ces fonds de concours il y a quelques semaines aussi, nous voterons cette délibération là bien entendu. Voilà c'était pour reclarifier les choses parce que j'avais l'impression que tu m'avais mal compris.

M. le Maire : Bon, je ne sais pas si on vous a convaincu M. Etcheto, non ? Bien vous vous êtes expliqué, c'est bien. M. Iriart, s'il vous plaît on va voter bientôt. Et vous allez nous dire ce que vous allez faire dans ce vote.

M. Iriart : C'est ce que je vous proposais de faire en ne revenant pas sur le fond de l'échange puisqu'on s'est exprimé. Je voulais simplement faire un commentaire sur la forme, voilà, pour la qualité de nos interventions en séance. Donc à plusieurs reprises Michel Soroste et vous-même M. le Maire à l'instant, vous m'avez prêté des propos que je n'ai pas tenus. Je crois que c'est important quand on échange des points de vue, au moins qu'on réponde effectivement sur les éléments qui sont mis sur la table mais qu'on ne détourne pas le débat en prêtant à l'interlocuteur des choses qu'il n'a pas dites. Moi je n'ai jamais énoncé le fait... je n'ai jamais prononcé une accusation dans le sens que l'ACBA avait décidé de vider ses caisses. J'ai attiré l'attention de tout le monde sur l'importance que les choix financiers qui sont faits au niveau de l'intercommunalité tiennent compte effectivement de l'importance des politiques intercommunales pour les citoyens. Tout simplement.

M. le Maire : Votre propos M. Iriart est clair. Et donc il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. On a voté ou pas ? Non on n'a pas voté. On vote maintenant sur le 34. Y a-t-il des non-participations au vote ? Non. Des abstentions ? Deux. Tous les autres votent pour cette délibération 34, je vous remercie.

*M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

M. le Maire : On va aller assez vite sur les délibérations qui suivent si vous en êtes d'accord. S'il vous plaît, pas d'aparté !

### **35. Remises gracieuses de créances.**

M. Soroste : Il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et de leur accorder les remises gracieuses de créances telles que fixées en note explicative de synthèse, soit un montant total de 381,91 €.

M. le Maire : Nous sommes tous d'accord en général sur ce type de délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

### **36. Créances éteintes pour l'année 2016.**

M. Soroste : Monsieur le Trésorier municipal a communiqué à la Ville de Bayonne la liste des créances éteintes pour l'année 2016. Il s'agit de taxes et de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs et dont le montant global s'élève à 34 508,20 €. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes telles que détaillées en note de synthèse, étant précisé qu'elles avaient été auparavant provisionnées en application des règles comptables.

M. le Maire : Il n'y a pas de vote là-dessus donc on passe au rapport 37.

*Pas de vote.*

### **37. Garantie d'emprunt à Habitat Sud Atlantic – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation de prêts.**

M. Soroste : Jusqu'au transfert de la compétence « équilibre social de l'habitat » à l'Agglomération en 2000, la Ville de Bayonne a été amenée à garantir régulièrement les emprunts contractés par Habitat Sud Atlantic - Office public de l'habitat de Bayonne (à l'époque Office public municipal HLM). Dans le cadre de l'optimisation de sa gestion, ce dernier a engagé cette année une démarche de réaménagement d'une partie de son encours de dette. Le renouvellement de la garantie de la Ville constituant une condition sine qua non à la signature des avenants aux contrats de prêts avec la Caisse des dépôts et consignations, il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement à la demande présentée par HSA dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Vous dites qu'on sait tous la fusion entre l'Office municipal et Habitat Sud Atlantic, tous les deux on s'en souvient parce que nous y étions effectivement dans des fonctions différentes et respectives, vous commissaire aux comptes et moi président d'HSA.

Il n'y a pas d'abstentions, ni de votes contre sur une délibération aussi consensuelle. Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

### **38. Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) à la Maison des associations - Tarification des séances d'information pour les associations non-bayonnaises.**

M. Laiguillon : Le Crava organise des séances d'information régulière en direction des associations qui permettent de sécuriser l'activité de ces dernières, notamment de prévenir la gestion de fait et d'améliorer la qualité des actions qu'elles mettent en place sur les plans réglementaire, administratif et financier. L'ensemble des associations de la circonscription ont ainsi accès gratuitement à ces soirées dont le coût est supporté par la Ville de Bayonne. Afin de pérenniser ce dispositif, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'une tarification pour les associations non-bayonnaises et d'en fixer le montant à 50 € par personne adhérente et par séance.

M. le Maire : Mme Herrera vous avez la parole.



Mme Herrera Landa : Une courte intervention parce que tout le monde est un petit peu fatigué.

Nous voterons pour le principe posé par cette délibération. Toutefois, ce vote s'accompagne d'interrogations déjà soulevées lors de précédents conseils municipaux et à l'occasion de la réunion préparatoire auxquelles le texte peu précis de la délibération présente ne répond toujours pas : quelle est la nature de la convention entre le Crava et la commune ? Cette convention justifie-t-elle que le tarif de 50 € par séance et par personne pour les associations extérieures à la commune soit voté en conseil municipal ? Quelle est l'entité véritablement en charge de l'organisation de ces sessions de formation ? Quel est le coût effectif de chaque séquence parce que si on fait un calcul rapide, je vous en ferai grâce parce qu'il est tard, on arrive à un coût de séance qui est élevé ?

Donc en fait au regard de ces imprécisions, dans un souci de transparence, dans un contexte de critérisation des aides aux associations, nous renouvelons notre demande de transmission d'un budget complet de ce dispositif accompagné d'un rapport d'activité précis et vous en remercions par avance

M. le Maire : D'accord, je comprends la demande. M. Laiguillon.

M. Laiguillon : On va vous faire passer ces documents. Vous dire juste en deux mots que le Crava se scinde en deux parcours : le premier c'est le CFGA qui est financé par l'Etat et là on n'y touche pas et ensuite un second module où il y a à peu près 15 à 16 modules d'associations qui prennent à la carte ce qu'elles décident et ce module là est financé par la Ville de Bayonne. Donc il y a eu plusieurs réunions avec mes homologues des villes de l'ACBA et où on s'est mis tous autour de la table pour pérenniser justement cet outil-là et peut-être même pour l'améliorer. Là il y a eu une amélioration sur les peñas bayonnaises et je tiens à remercier M. Salducci qui participe et M. Ugalde aussi qui participe à ce module. Donc voilà, on veut pérenniser et améliorer ce dispositif, donc avec mes homologues des autres mairies, on a décidé d'apporter, d'abonder chaque ville là dedans. Mais on va vous communiquer tout ça et pour vous dire aussi que le prochain document où on va présenter tous les modules, va sortir très bientôt. On a eu un retour d'à peu près 95 % d'associations satisfaites, on fait un retour aussi des associations qui nous demandent ce qu'elles aimeraient. Donc on a eu un grand retour et là je m'adresse à Martine Bisaut sur Unis-Cité, il y a beaucoup d'associations qui aimeraient avoir des jeunes d'Unis-Cité là dedans. Donc on travaille en permanence là dedans et c'étaient les quelques informations que je pouvais vous donner.

M. le Maire : Ce n'est pas tout à fait la question.

M. Laiguillon : Oui mais c'était le plus.

M. le Maire : On essaiera de vous donner ces documents mais est ce que l'ambiguïté ne vient pas du fait qu'il y a d'une part l'action de l'Etat et l'action de la Ville ? Là, la délibération concerne l'action de la Ville. Et la convention dont parle... parce qu'elle demande la nature de la convention, c'est une convention Ville avec le Crava ?

M. Tollis : La convention à laquelle il est fait référence est une convention donc entre la Ville pour Pyrénées Emploi et l'Instep. Donc c'est un dispositif Ville effectivement, avec des séances dont le coût approche les 900 à 1 000 €. C'est un dispositif Ville de Bayonne qui bénéficie comme l'a dit peut-être Cyrille Laiguillon environ à 60 % d'associations bayonnaises et 40 % d'associations non bayonnaises. En tout cas ce sont des séquences de formation avec des dispositifs tels que la formation aux projets associatifs, la formation à la gestion financière, etc... en tout cas c'est un dispositif Ville/Sports Pyrénées Emploi/Instep.

M. le Maire : Merci. Vous adresserez à Mme Herrera les éléments d'information qu'elle demande parce que le mieux c'est qu'on puisse communiquer ces documents qui ne posent aucun problème. On passe au vote. Pardon, Mme Aragon.

Mme Aragon : Merci. D'après ce qu'explique M. Tollis, on est dans le cadre du DLA en fait.

M. Tollis : On a bien au sein du Crava, dans le cadre du DLA, l'action financée avec le concours de l'Etat. L'Etat s'engage à hauteur....

Mme Aragon : ... de l'Etat, SPE et l'Instep a priori c'est ça. Et donc est-ce que ce sont des actions individuelles, des formations individuelles ou est-ce que ce sont des formations collectives ?

M. Tollis : Ce sont des formations collectives avec en moyenne à chaque séance une vingtaine de membres d'associations, ce sont bien des formations collectives.

Mme Aragon : D'accord. Merci.

M. le Maire : S'il y a des demandes d'information bien sûr il ne faut pas hésiter à nous les demander, on vous les donnera. Nous les demander aussi à la commission préparatoire puisque c'est aussi le but de la commission préparatoire que de répondre à ce type de questions. En tout cas on est à votre disposition.

Pas d'abstentions, pas de votes contre. On a bien compris qu'il n'y avait pas de problèmes.

*Adopté à l'unanimité.*

### **39. Taxe de séjour – Fixation des tarifs et des modalités de perception.**

Mme Durruty : La loi de finances pour 2015 est venue réformer le régime de la taxe de séjour. Suite à la parution d'un décret du 31 juillet 2015, il convient de préciser les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire communal, étant rappelé qu'il est fait application à Bayonne de la taxe de séjour « au réel ». La période de perception est fixée à l'année civile, les tarifs actuels resteront inchangés et une taxation d'office est proposée. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour tels que détaillés en note explicative de synthèse. La présente délibération annule et remplace celle du 24 juillet 2008.

Je vais prendre la main puisque le maire est sorti. Qui a des questions sur ce rapport ?

M. Iriart : Je voudrais juste faire un commentaire en lien avec l'actualité parlementaire sous le couvert de Mme la Députée qui concerne les offices de tourisme et donc très directement ce rapport. Si j'ai bien compris, l'Assemblée Nationale avait voté cette semaine la possibilité que les stations classées puissent maintenir les offices de tourisme communaux...

Mme Durruty : Dans le cadre de la loi Montagne, absolument.

M. Iriart : Donc on tenait simplement à rappeler que le dispositif qu'on a déjà validé ensemble précédemment nous semblait être la bonne formule, c'est-à-dire on est tout à fait convaincu que c'est important que la compétence telle que le prévoit la loi, la compétence promotion du tourisme soit bien transférée à l'intercommunalité et que ce soit à cette échelle élargie qu'on puisse réfléchir effectivement aux stratégies de promotion touristique.

Il nous semblait important que la particularité et la taille de la ville de Bayonne nécessitent que cette politique intercommunale puisse s'appuyer sur un office de tourisme dédié au périmètre de la ville de Bayonne tout en ayant une gouvernance et un financement intercommunaux et il nous semblerait important que cette ligne là soit tenue aussi et que la possibilité désormais donnée aux communes de pouvoir récupérer la gouvernance communale ne soit pas saisie par les communes concernées parce que dans ce cas là je pense qu'on serait en pleine incohérence avec effectivement le transfert de la compétence au niveau intercommunal. Voilà.

Mme Durruty : Lors de l'atelier développement économique, tourisme auquel j'ai participé et j'ai représenté la Ville de Bayonne vendredi dernier et hier, c'est effectivement le sens des interventions qui ont été les miennes et donc les nôtres, étant entendu que sur ce sujet du tourisme et sur l'incertitude et les troubles posés par l'évolution de la loi Montagne qui ne se substitue pas à la loi NOTRe Madame la Députée, n'est-ce pas ? C'est vrai qu'à aujourd'hui il y a beaucoup d'interrogations qui se posent et très sincèrement ces évolutions législatives possibles et très tardives par rapport au temps des délibérations qui doit être les nôtres, posent vraiment problème, notamment aux élus de l'intérieur du territoire il faut le dire. Donc je vais laisser le maire répondre et je compléterai un peu parce que je pense que c'est à lui d'intervenir sur ce sujet avant moi.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Alors j'ai entendu la fin de votre intervention M. Iriart, mais je devine à peu près le propos. C'est vrai que la loi Montagne, avec effectivement la pression qu'un certain nombre de parlementaires veulent exercer sur le vote de cette loi, est donc dans la navette parlementaire, aujourd'hui au milieu de cette navette quasiment et en tout cas on a de fortes raisons de penser que le texte tel qu'il a été voté ira jusqu'à son terme et que donc ce texte-là va rebattre un peu les cartes de ce qui étaient un petit peu les données que nous avons sur la question de la compétence tourisme. Je veux dire par là que la question se posera pour nous, Ville de Bayonne et on en a parlé du reste parce que j'ai eu le compte-rendu qui m'a été fait notamment par Mme Durruty, mais également par des collègues qui m'en ont fait part dans le cadre de la dernière commission de pilotage que je préside pour l'étude de préfiguration. Effectivement nous avons là un sujet qui va exiger à mon sens une véritable prise de position politique.

Moi je ne prendrai pas le risque, vous pensez bien au regard de ce que sont mes engagements dans cette affaire et je sais que ma position est partagée par ma majorité, de faire croire que nous ne sommes pas les précurseurs et que nous allons aller volontairement vers un office de tourisme franchement communautaire, parce qu'il y a eu quelques difficultés avec ces stations classées que sont certaines communes. Dans ce type de situation, aujourd'hui il faut essayer d'imaginer comment on peut sauver la compétence communautaire tourisme, et à mon sens il n'y aura pas d'autres solutions même si la loi Montagne, telle qu'elle est prévue, va jusqu'à son terme et donne la possibilité à tout le monde de se retirer. Et bien pour ce qui nous concerne, moi je ne plaiderai pas pour cette position. Je plaiderai pour la position qui consiste à dire que nous devons aller avec confiance vers un transfert de la compétence en matière de tourisme au profit de l'intercommunalité unique que nous sommes en train de préparer. Toute position inverse seraient d'abord mal comprise, elle enverrait les signes les plus désastreux sur la volonté effectivement de partager cette compétence, tant il est vrai, on l'a vu au travers de tous les travaux qui ont été menés sur le tourisme, il y a malgré tout sur ce sujet un véritable schéma à mettre en place, une véritable identité de points de vue entre l'intérieur et la côte, enfin entre la plupart des élus de l'intérieur, voire la totalité, et la plupart, certes pas la totalité, des élus de la côte. Mme Durruty, vous voulez compléter ?

Mme Durruty : Mme Capdevielle veut intervenir.

Mme Capdevielle : La loi Montagne ce que je peux dire c'est que c'est un texte qui a été porté par deux députées, Mme Annie Genevard des Républicains et Mme Bernadette Laclais, Parti Socialiste et donc c'est une loi qui a fait consensus, les élus de montagne étant en France un lobby très fort pour défendre justement les spécificités de la montagne. Ils voulaient même avoir une juridiction spéciale montagne liée aux accidents de ski. C'est dire si leur lobby est fort. Donc le texte a été voté en première lecture mardi et il va partir ensuite au Sénat. Dire aujourd'hui ce qu'il va advenir de ce texte, personne... en tout cas moi je ne prendrai pas de pari. Je ne m'avancerai pas mais je partage évidemment totalement ce que vous venez de dire M. le Maire, bien évidemment.

Mme Durruty : L'association des élus de montagne, dont le président était jusqu'à peu Laurent Wauquiez, s'est très fortement engagée pour cette évolution législative qui effectivement s'appliquerait non seulement aux stations classées touristiques de montagne mais aussi à toutes les stations classées. Alors moi pour peut-être rajouter quelques mots aux propos du maire, la logique du transfert de la compétence tourisme est tout simplement liée au fait que le tourisme, c'est un pan entier du développement économique et considérer que les intercommunalités ont à exercer la compétence du développement économique, ce qu'elles exercent depuis plusieurs années et à ne pas exercer la compétence tourisme, c'est vrai qu'il y a un vrai illogisme.

Sachant qu'en plus pour notre territoire, le récent observatoire de l'économie de l'emploi que l'Agglomération Côte Basque-Adour a publié montre que c'est un des secteurs les plus dynamiques et qu'en plus d'un point de vue de l'emploi, c'est un des secteurs les plus porteurs et sur lequel nous avons le plus de postes en tension. Donc ce qui veut dire que, à aujourd'hui, bien évidemment une stratégie territoriale à l'échelle du Pays basque, d'un point de vue du tourisme, a tout son sens. Je rappelle que la signature, M. le Maire, de l'office de tourisme de Bayonne, pendant de nombreuses années, c'était « Port d'attache du Pays basque », c'était la signature en termes de communication. Je rappelle aussi que nous venons de terminer et de présenter, lors du précédent conseil, un schéma directeur pour le développement touristique pour notre ville, pour mettre en avant aussi nos spécificités parce que vous l'avez souligné, soutenu, nous avons aussi des spécificités liées notamment à nos atouts patrimoniaux. Mais c'est vrai que dans le schéma directeur, M. le Maire, très clairement, cette dimension et cette attractivité sur l'ensemble du Pays basque sort et est importante.

Donc c'est vrai que les débats, notamment hier soir, ont été intenses sur ce sujet. Il y aura et il faut qu'il y ait une stratégie territoriale quelle que soit la décision prise par l'ensemble des offices de tourisme et on peut tout à fait imaginer que même les villes qui décideront de garder la compétence et donc d'utiliser la dérogation donnée par la loi Montagne, puissent bien évidemment contribuer, participer, conventionner avec le nouvel EPCI pour une stratégie territoriale parce qu'autrement le fait de porter et d'avoir décider de porter la marque Biarritz Pays basque perd quand même une grande partie de son sens. Donc cette stratégie territoriale a été hier abordée, reconnue et je crois que là-dessus, on peut s'engager M. le Maire pour l'avenir.

M. le Maire : Merci Mme Durruty qui suivait ce dossier de très près. On était sur la taxe de séjour. On va voter. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? On a bien compris qu'il n'y en avait pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## TOURISME

### **40. Convention de coopération touristique, culturelle et événementielle entre Ikea-Centres Bayonne SAS, la Ville de Bayonne et son office de tourisme.**

Mme Durruty : Le centre commercial d'Ametzondo ambitionnant de devenir une véritable vitrine pour le territoire et un vecteur de développement de l'activité touristique, il a été convenu d'engager une démarche de partenariat avec l'Office de tourisme de Bayonne, pour valoriser de façon permanente l'offre touristique, culturelle et événementielle de la Ville auprès des clients d'Ametzondo Shopping. Une convention a été préparée pour la formalisation de ce partenariat tel que détaillé en note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de coopération pour la période 2016-2020 avec la société Ikea Centres Bayonne et l'Office de tourisme de Bayonne.

Une précision puisque la question a été posée en commission préparatoire et que tout le monde n'y était pas, bien évidemment cette convention ne coûte pas à la Ville de Bayonne mais l'ensemble des frais est pris en charge dans le cadre de l'organisation d'Ametzondo, sauf bien évidemment les personnels qui seront amenés pour l'office de tourisme à être présents ponctuellement sur le site.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? Il n'y a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## FONCIER

### **41. Cession à l'Agglomération Côte Basque-Adour de terrains non bâtis chemin de Frais pour l'édification du siège de la Banque alimentaire.**

M. le Maire : Je vais résumer ce dossier qui est très important bien évidemment car vous savez que la Banque alimentaire de Bayonne et du Pays basque, c'est son nom actuellement, a été créée en 1984, qu'elle assure à peu près 70 % de la distribution alimentaire dans le Pays basque, je dis bien dans l'ensemble du Pays basque et que là transitent 720 tonnes de nourriture, près d'un million de repas. Et donc vous savez aussi que cette banque alimentaire est actuellement éclatée sur différents sites qui se trouvent d'ailleurs à Bayonne, l'un étant à Saint-Frédéric, le second étant quai de Lesseps et le troisième sur le port de Bayonne.

Ces différents lieux ne permettent pas un travail dans des conditions satisfaisantes, notamment pour les bénévoles qui font un travail exceptionnel, il faut le souligner au passage. Et donc nous avons été contactés à différentes reprises, moi je l'ai été lorsque j'étais président de la Communauté d'Agglomération, et sur ce sujet, j'avais obtenu du reste l'accord de principe de tous les maires de notre communauté d'agglomération pour que ce soit désormais la Communauté d'Agglomération qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce qui est la Banque alimentaire qu'on appellerait du Pays basque et qui ensuite bien sûr sera portée par la nouvelle intercommunalité, ce qui est bien normal.

Après avoir envisagé différents sites et avoir malheureusement loupé notre coup, je le dis parce qu'un droit de préemption qu'on devait exercer sur un immeuble qui se trouvait justement à Saint-Frédéric n'a pas été possible, on a trouvé un terrain qui se trouve à Bayonne sur le quai Resplandy, en réalité derrière la voie ferrée, ou plus précisément derrière le garage qui donne sur le quai Resplandy. Vous avez là des terrains qui appartiennent à la Communauté d'Agglomération mais dont certains appartiennent à la Ville de Bayonne.

L'objet de cette délibération, c'est que vous acceptiez qu'on puisse dans le cadre de la transaction les céder pour l'euro symbolique, eu égard à l'intérêt général social des missions de la Banque alimentaire, sachant qu'on a demandé à France Domaine la valeur du bien : 72 000 €. Ce ne sont pas des terrains inondables parce qu'on nous dit quelquefois que ces terrains-là sont inondables, ceux dont on parle là ne sont pas inondables. Actuellement d'ailleurs, ils servent au stationnement du chantier d'Inter-Ikea, en tout cas ont servi puisque c'est quasiment fini.

Donc l'objet de cette délibération c'est que vous puissiez permettre la cession pour l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération qui portera donc, au titre d'une compétence en matière sociale, c'est heureux. C'est le début de quelque chose me semble-t-il et c'est une belle délibération.

Y a-t-il des questions, des observations ?

Mme Capdevielle : M. le Maire, nous avons voté précédemment, donc c'était à l'ACBA je crois, l'acquisition d'un local, c'était zone Saint-Frédéric, et pour des raisons diverses et variées cette opération immobilière donc n'a pas pu se faire. C'est dommage parce qu'effectivement c'était stratégiquement donc très, très bien placé. Moi je voudrais juste simplement connaître les conditions après pour la Banque alimentaire puisqu'effectivement elle était en fait sur trois sites différents qui compliquent aujourd'hui son mode de fonctionnement. La gêne coûte cher et donc quelles vont être les conditions d'hébergement : convention d'occupation gratuite ? Comment cela va-t-il se passer pour la Banque alimentaire ?

M. le Maire : Donc il y a trois sites, je l'ai dit. Rue de l'Adour, à Saint-Esprit, presque contre la voie ferrée, un bâtiment qui est très mal placé parce qu'il est coincé entre des îlots d'habitat, une population qui se plaint d'ailleurs du bruit des camions qui vont et qui viennent sur ce site. Le second site de la Banque alimentaire est sur le quai de Lesseps vous le savez, là où une fois par semaine, on distribue avec des bénévoles, des aliments. Ce bâtiment-là est vétuste et est appelé à être démolit, donc c'était forcément pas pérenne. Et le troisième lieu, c'est quelque chose que Jean Grenet, président à l'époque de la Communauté d'Agglomération avait imaginé, c'est à Saint-Bernard, à côté du restaurant que vous avez sur le banc Saint-Bernard, vous avez un bâtiment qui est presque contre d'ailleurs, l'ancien cartonnage Larré, où vous avez des locaux qui pour partie servent au stockage, très grands locaux, qui servent au stockage des aliments.

Alors donc ces trois sites seraient regroupés. Il faut comprendre une chose, c'est que ça permettra de faire des économies d'échelles, ça permettra aussi aux bénévoles de ne pas circuler d'un endroit à un autre et puis ça permettra aussi de faire des bureaux parce que finalement vous n'avez nulle part des bureaux dignes de ce nom. Avenue de l'Adour, les bureaux sont tout à fait vétustes et on ne peut pas traiter les bénévoles comme on les « traite » depuis que nous sommes dans cette situation. Alors donc l'intérêt c'est cela : c'est la Communauté d'Agglomération, elle l'a déjà acté, on a déjà délibéré à la Communauté d'Agglomération là-dessus, on a déjà acté de ce que c'est l'ACBA qui donc validera ce portage. Elle le fera d'ailleurs avant la fin de l'année, ne serait-ce que pour que bien sûr cet engagement là tienne aussi pour l'EPCI à venir mais ceci ne posera à mon avis aucun problème. Quant à ce qui nous a échappé à la zone Saint-Frédéric, Mme Capdevielle, c'est une méchante affaire de droit de préemption qui a été discutée par un notaire. Je me suis déplacé à différentes reprises, écoutez, on a perdu, ça nous arrive de ne pas réussir.

C'est bien dommage car ce local était hyper bien placé ; ce terrain n'est pas mal placé non plus, parce qu'il est à l'intersection des autoroutes 63, 64, et puis il n'y a pas un voisinage qui aura à se plaindre du fonctionnement de la Banque alimentaire. Bien évidemment ce n'est pas là que va être assurée la distribution des denrées, on l'aura bien compris, donc on aura d'autres lieux. Le quai de Lesseps c'est un lieu logistique, il y aura en remplacement de ce qui se passe sur le quai de Lesseps un lieu à trouver, mais pour l'instant on peut continuer là, tant qu'on n'aura pas démoli.

Mme Capdevielle : Quant aux conditions pour la Banque alimentaire, est-ce qu'elle sera hébergée gratuitement, est-ce qu'il y aura une convention d'occupation, un loyer ?

M. le Maire : Ce sera à l'agglomération à répondre. Non, mais le modèle...

Mme Capdevielle : Je me souviens du précédent projet à Saint-Frédéric, nous avons voté que la Banque alimentaire serait hébergée gratuitement.

M. le Maire : Ah oui bien sûr, gratuitement.

Mme Capdevielle : Je veux savoir si ce sont exactement les mêmes conditions.

M. le Maire : Ecoutez, l'agglomération est sur ce modèle-là et c'est pour ça je vous dis qu'on se félicite sur des sujets sur lesquels on ait avancé. Celui-là en est un. On peut passer au vote. Je crois qu'il n'y a aucun problème. Ni abstentions, ni votes contre ? Je vous remercie.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **42. Acquisition à Mme Monique Corrihons de parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée du captage du Laxia et demandes de subventions.**

M. Arcouet : Je vous rappelle que le captage du Laxia produit 3 000 000 de m<sup>3</sup> par an.

La Régie des Eaux exploite un captage d'eau sur la commune d'Ixassou au lieudit du Laxia. La maîtrise du foncier à proximité immédiate des captages permet à la Ville de Bayonne de garantir une protection de la ressource en eau efficace et durable. Dans cette optique, il est proposé l'acquisition des parcelles détaillées en note explicative de synthèse, pour un montant de 7 700 €. Je vous rappelle qu'il y a 19 000 m<sup>2</sup> achetés. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la concrétisation de ladite transaction avec la propriétaire, Mme Monique Corrihons, ainsi qu'à solliciter dans ce cadre auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, les subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : On est sur le périmètre de protection, c'est important si on veut avoir une eau potable digne de ce nom. On vote cette délibération parce qu'on est tous d'accord.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **43. Acquisition à Mme Josette Foechterle de parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée des sources de l'Ursuya et demandes de subventions.**

M. Arcouet : C'est un périmètre de protection rapprochée également mais là sur le bassin de l'Ursuya, qui représente 12 000 m<sup>2</sup> pour 1 000 000 de m<sup>3</sup> produits.

La Régie des Eaux exploite un ensemble de sources dans le massif de l'Ursuya, notamment sur la commune d'Hasparren. La maîtrise du foncier à proximité immédiate des captages permet à la Ville de Bayonne de garantir une protection de la ressource en eau efficace et durable. Dans cette optique, il est proposé l'acquisition des parcelles détaillées en note explicative de synthèse, pour un montant de 962 € et 12 000 m<sup>2</sup>. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la concrétisation de ladite transaction avec la propriétaire, Mme Josette Foechterle, ainsi qu'à solliciter dans ce cadre auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, les subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Merci M. Arcouet. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire : M. Lacassagne ne nous en voudra pas d'avoir laissé ses rapports à la position 44 et 45 et on n'a pas profité de votre absence pour cause de vacances pour vous placer à cet endroit-là.

## URBANISME

### **44. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un lot de copropriété sis 28 rue Victor Hugo - Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque.**

M. Lacassagne : Dans le cadre de l'opération visée, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition des lots de copropriété n° 8, 12 et 15. Conformément à la délibération du conseil municipal du 07 juin 2016, une convention de portage entre la Ville et l'EPFL a été signée le 24 juin 2016. L'EPFL a poursuivi ses négociations et a conclu amiablement l'acquisition d'un autre lot, le n°10. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays Basque l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier précitée et tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Merci. Pas d'observations, pas de votes contre, ni d'abstentions ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **45. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions détaillées en note explicative de synthèse : 69 861 € dans le cadre du dispositif OPAH-RU et 57 988,82 € dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, le tout induisant un montant total de travaux de 2 379 033,78 € ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

M. le Maire : Pas d'abstentions, pas de votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*



**46. Marché de contrôle technique réglementaire du patrimoine communal pour les années 2017 à 2021- Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.**

M. Esmieu : Les marchés relatifs à ces prestations arrivant à échéance, la Ville va lancer une procédure de mise en concurrence afin de confier les missions décrites en note explicative de synthèse à des bureaux d'études spécialisés. Leur montant est estimé à 450 000 € HT sur quatre ans. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert dans les conditions présentées, à signer les marchés publics à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions, pas de vote contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

**47. Centre de réunions Sainte-Ursule – Aménagement de locaux pour le syndicat LAB – Dépôt des autorisations d'urbanisme.**

M. Daubisse : Le syndicat LAB (Langile Abertzaleen Batzordeak) a été installé au centre de réunions Sainte-Ursule, suite au sinistre qui a endommagé les locaux qu'il occupait précédemment rue de Coursic. La surface mise à sa disposition doit faire l'objet d'aménagements pour être adaptée à l'activité. Ainsi, des travaux sont envisagés pour la mise en place de bureaux et d'une salle de réunion au premier étage du bâtiment : cloisonnement des surfaces et création d'évacuations de sécurité, réfection avec mise aux normes de l'électricité et des réseaux, amélioration du chauffage. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. M. Etcheto sur cette délibération ?

M. Etcheto : Une simple question. J'imagine que ce sont des travaux réalisés en régie par les services de la Ville et est-ce que vous pouvez nous communiquer le coût de ces travaux et peut-être, pas maintenant, mais un état des lieux sur l'occupation de ces locaux par les différentes organisations syndicales puisque je sais qu'il y en a plusieurs de loger, enfin, dans ceux là ou d'ailleurs dans d'autres locaux de la ville si c'est le cas ?

M. le Maire : Je ne pense pas qu'il y en ait tant d'autres locaux de la ville pour des organisations syndicales. Elles sont toutes là. Ecoutez, on répondra à votre question.

M. Etcheto : Ça ne nécessite pas forcément une réponse immédiate.

M. le Maire : Sur le moment je ne pense pas qu'on puisse répondre à moins que M. Duzert n'ait une réponse parce qu'il veut prendre la parole. Il peut en savoir plus que je n'en sais sur les sujets syndicaux.

M. Duzert : Non, non surtout pas, je vous amène une question complémentaire c'est tout. Vous vous doutez bien que je connais un peu la maison, quand même pendant quelques années. Donc il serait judicieux à l'occasion aussi de réfléchir à des organisations syndicales qui ont déjà effectué elles-mêmes leurs travaux, qui n'ont pas eu besoin de passer en régie et qui auraient peut-être des notes à vous présenter pour participer, surtout que ces organisations-là avaient toujours de l'avance sur les commissions de sécurité, des locaux en très bon état. Donc vous avez une demande qui est arrivée, je sais, elle vient d'arriver. Donc effectivement des travaux ont été faits en régie, nous avons fait nous-mêmes nos travaux au taux horaire qu'on peut connaître. On peut faire de l'humour des fois, donc ce serait bien de penser aussi à ceux qui continuent à entretenir et améliorer les locaux d'eux-mêmes.

M. le Maire : Vous y pensez au moment où le syndicat LAB rejoint les locaux de Sainte-Ursule.

M. Duzert : Regardez, j'ai encore les ongles sales, on vient de finir.

M. le Maire : Parce que voyez-vous lorsque le syndicat LAB est venu me voir et conscient de ce qui était la représentativité de ce syndicat, qui est un élément objectif, il m'est apparu impossible que ce syndicat ne puisse avoir sa place également au centre Sainte-Ursule, c'est-à-dire à notre bourse du travail. Et personne ne conteste ce point et donc c'est vrai M. Etcheto, on a fait des travaux dans une petite salle qui était, certes utilisée, mais pas beaucoup et donc on a pu en restant dans cette bourse du travail, permettre à LAB d'y être logé. En réalité, il n'avait pas fait de demande jusqu'à être victime d'un incendie, parce qu'ils étaient rue de Coursic, et jusqu'à avoir été victime de cet incendie, ils n'avaient pas pensé faire la moindre demande à la ville. Et puis, ils sont venus nous voir. Evidemment au regard de considérations en termes de représentativité, il nous paraissait difficile de ne pas accéder à leur demande.

On va instruire votre courrier M. Duzert, enfin celui du syndicat CGT. On pourra grouper tout ça.

On passe aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre cette délibération ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## REGIE DES EAUX

### **48. Fourniture de petits compteurs d'eau froide – Signature des accords-cadres.**

M. Arcouet : La Régie des Eaux renouvelle chaque année plus de 7 % de son parc de compteurs, en assurant la fourniture et la pose des équipements de comptage chez les abonnés. Le montant maximum des précédents marchés de fourniture ayant été atteint, une nouvelle mise en concurrence a été lancée pour répondre aux besoins sur quatre années. Au vu de l'attribution des marchés effectuée par la CAO le 13 octobre 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises décrites en note explicative de synthèse ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

M. le Maire : Merci. Absentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **49. Audits internes dans le cadre de la certification ISO 9001 - Prise en charge des frais de l'intervenant.**

M. Arcouet : Oui rapidement mais je voudrais avant de lire le rapport vous dire ou vous redire la qualité de service de la Régie des Eaux de Bayonne qui est composée de 38 collaborateurs, 38 femmes et hommes qui travaillent tous les jours à l'excellence du service. Et on n'en parle pas assez, l'eau coule, ça coule de source et on ne se rend pas compte que derrière il y a des femmes et des hommes qui bossent, jour et nuit puisqu'on a des astreintes, et je tenais à le rappeler. C'est quand même une affaire et une aventure humaine, l'eau potable.

La régie des eaux en 2013 s'est vue attribuer la qualification, la certification ISO 9001 et puis en 2015 après un audit sévère et assez fourni, on a été de nouveau attributaire de cette qualification ISO 9001 avec la particularité d'être la première régie des eaux de France ayant obtenu cette qualification. Donc c'est à noter et c'est grâce aux femmes et aux hommes qui sont là que nous l'avons obtenue. Donc important à signaler. Dans le cadre de ce maintien de qualification, nous organisons maintenant des audits internes qui ont pour but de conserver cette qualification et même de l'améliorer encore si c'est possible, parce qu'on est quand même au top de la qualité et de l'excellence. C'est ainsi que plutôt que de faire appel à des intervenants spécialisés, il est envisagé d'organiser des audits croisés avec d'autres structures du même type, ce qui a pour avantage d'enrichir l'analyse par un plus grand partage d'expériences. Considérant dans ce cadre, l'intervention à titre gracieux du responsable qualité du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime, qui regroupe 355 communes, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration à l'intéressé sur présentation de justificatifs, étant entendu que par réciprocité notre directeur de la régie ira passer trois jours également dans la régie de Charente Maritime pour qu'il y ait échange d'expériences.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Vous voyez que notre conseiller délégué a la passion sur le sujet. Il se trouve que Julien Dubos qui est le directeur de la régie, qui est avec nous pour cette séance du conseil municipal, aura pour mission de transmettre effectivement nos félicitations et nos remerciements à l'ensemble des agents. Parce que c'est vrai que ces agents, on le voit lorsqu'on les rencontre à différentes réunions, ce sont des militants et le mot pour moi est très positif, de véritables militants du service public. Vous parlez de la régie, nous sommes à Bayonne avec cet esprit de la régie qui nous colle à la peau et en particulier s'agissant de la régie des eaux. Voilà M. Dubos, vous transmettez les félicitations et de M. Arcouet et également des membres du conseil municipal, je pense qu'il n'y a aucun problème là-dessus pour le travail qu'ils font.

On passe aux voix. Absentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **50. Rénovation du réservoir de la Porcelaine – Dépôt des autorisations d'urbanisme.**

M. Arcouet : Compte tenu de la nature des travaux visés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires.

M. le Maire : Merci. Des absentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

*Adopté à l'unanimité.*

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### **51. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.**

M. Arcouet : Le nouvel article D.2224-3 du CGCT impose désormais que chaque année, le maire présente à l'assemblée délibérante le rapport reçu de l'établissement de coopération intercommunale compétent. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2015, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'observations ?

*Pas de vote.*

## RESSOURCES HUMAINES

### **52. Convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents de la ville en matière de prévoyance – Avenant n° 1 au contrat.**

Mme Durruty : Par délibération du 12 décembre 2013, le conseil municipal a décidé la conclusion par la Ville d'une convention de participation avec la Mutuelle de France Prévoyance concernant le volet prévoyance de la protection sociale des agents municipaux, 97 % d'entre eux ayant depuis souscrit à l'une des trois couvertures possibles. Au vu des résultats techniques des trois premières années du contrat qui laissent apparaître un résultat déséquilibré, l'assureur propose une nouvelle tarification dans le respect des dispositions contractuelles initiales ainsi qu'une quatrième formule, le tout étant détaillé en note explicative de synthèse. Compte tenu de l'avis favorable donné par les partenaires sociaux lors du comité technique du 5 juillet 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des abstentions ? Des votes contre ?

*Adopté à l'unanimité.*

### **53. Modification du tableau des effectifs.**

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la création de sept postes tels que détaillés en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Abstention du groupe Baiona 2014, les autres votent ce rapport. Il n'y a pas de problème.

*M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.  
Adopté à la majorité.*

### **54. Demande d'adhésion de la commune de Tarnos à l'Agglomération Côte Basque-Adour - Avis de la commune de Bayonne.**

M. le Maire : Un avis qui n'est pas secondaire parce que c'est un véritable droit de veto que notre conseil municipal pourrait avoir dans l'exercice du vote concernant cette demande car si la Ville de Bayonne au regard de ce qui est sa population par rapport à la totalité de la population de l'Agglomération émettait un avis négatif, la demande ne pourrait prospérer. C'est une façon de dire que l'avis de notre conseil municipal est décisif. Cette demande l'adhésion de la Ville de Tarnos à la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour est conditionnée aussi par l'avis des conseils communautaires de MACS, Maremne Adour Côte-Sud, et aussi de la communauté du Seignanx sur l'intérêt que pourrait représenter cette fusion entre elles.

Cette procédure à laquelle la commune de Tarnos a pensé, dans un esprit non dénué de perversité est une procédure dite de retrait-adhésion. C'est une procédure dérogatoire du droit commun ; dérogatoire du droit commun en ce qu'elle ne nécessite pas l'accord de l'organe délibérant du groupement dont la commune est membre. Elle ne nécessite donc pas l'accord de la communauté des communes du Seignanx, ni celui des communes associées, ni celui des communes associées. Vous savez les rapports de la commune de Tarnos avec lesdites communes associées et les rapports au sein même de la communauté des communes du Seignanx. Cependant le retrait dont je vous parle, reste soumis à l'appréciation des préfets concernés et j'en parlerai dans un instant, ce retrait-là s'il était possible et je montrerai que ce retrait n'est pas possible en l'état de la procédure pour des raisons de forme, même si on ne veut pas aborder les questions de fond. Elle entraînerait l'extension du périmètre de l'Agglomération Côte Basque-Adour puisque ce retrait aurait lieu sans qu'on ait besoin de demander l'avis des autres communes associées de la communauté dans laquelle on se trouve et pas plus que de la communauté concernée. Excusez du peu ! Dérogatoire c'est bien le mot.

Cette procédure, fût-elle dérogatoire, suppose malgré tout un certain nombre de conditions que vous voyez dans le rapport qui vous a été présenté. L'accord bien sûr de l'EPCI d'accueil par une délibération du conseil communautaire à la majorité simple. Donc l'accord de l'ACBA. L'ACBA a voté majoritairement favorablement à cette demande d'adhésion.

Deuxièmement, cette procédure suppose l'accord des communes membres de l'intercommunalité d'accueil à la majorité qualifiée. Alors le texte parle des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié de ces mêmes conseils municipaux représentant les 2/3 de la population. C'est assez fréquent en matière juridique qu'on associe ces doubles majorités qualifiées, moitié des 2/3 ou 2/3 des moitiés mais ce qui est important pour nous et c'est ce que je commençais à dire à titre liminaire, cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée. Et c'est notre cas.

Il est précisé qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis de la commune est réputé favorable. Je crois savoir que bien des communes concernées de notre agglomération ne délibéreront pas, laissant ainsi par le silence s'installer un accord de principe, le silence valant souvent en droit accord et ce serait le cas ici.

Je n'ai pas pris cette décision, vous vous en doutez. Une décision de cette importance doit être abordée par un conseil municipal et plus encore par notre conseil municipal, la raison pour laquelle donc nous sommes ici pour aborder ce sujet. La procédure suppose donc notre accord formel et aussi l'avis simple de la CDCI, c'est la commission départementale de coopération intercommunale je le dis pour les personnes qui nous écoutent, mais en formation restreinte (on est vraiment dans une procédure dérogatoire), dans un délai de deux mois, l'avis étant considéré à défaut comme négatif, là par contre c'est l'inverse. Et puis la dernière étape nécessaire pour qu'effectivement cette demande puisse aboutir, c'est l'intervention d'un arrêté interpréfectoral, évidemment interpréfectoral, prononçant le retrait-adhésion.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure le conseil communautaire de l'ACBA a donc lors de sa délibération du 20 juillet dernier, exprimé un avis majoritairement favorable. L'Agglomération a ensuite saisi les maires des communes et c'est comme ça que nous sommes, sur l'invitation qui nous est adressée par M. le Président de la Communauté d'Agglomération, amenés à nous prononcer. Nous avons accusé réception de cette saisine le 1<sup>er</sup> août 2016. Il nous faut maintenant, pour ne pas prendre le risque que notre silence soit interprété comme un accord, nous prononcer.

L'adhésion de la commune de Tarnos : que faut-il en penser ? Elle pose un problème de forme avant de poser un problème de fond. Un problème de forme que j'ai tenté de développer devant le conseil communautaire sans être entendu et évidemment comme je n'avais pas la plume pour pouvoir rédiger le rapport de la Communauté d'Agglomération et pour cause, et que j'ai la plume pour pouvoir rédiger le rapport de ce conseil municipal puisque je suis maire. Je vous dis les choses telles que je les ressens et comme juriste également : cette demande est farfelue. La demande de Tarnos soulève avant tout une question majeure de recevabilité. Le schéma départemental de coopération intercommunale des Landes, parce que chaque département a évidemment travaillé sur son schéma, a été approuvé le 21 mars 2016 par la commission départementale de coopération intercommunale des Landes, et n'a prévu aucune modification de périmètre pour la communauté de communes du Seignanx. Du reste ils n'ont pas eu un travail bien difficile dans cette commission départementale puisqu'on ne touche à rien dans ce département. Surtout ne touchez à rien, c'est leur droit le plus strict. Ça doit nous étonner parce que la loi prévoit une commission départementale pour que, bien sûr, les communes puissent éventuellement venir dire ce qu'elles pensent et c'est ce qui s'est passé dans notre commission départementale. Il s'est trouvé des voix pour venir contester la position du préfet, c'était tout à fait légitime. Ensuite on a voté dans les majorités qui étaient requises, rien dans le département des Landes n'a été prévu pour modifier le périmètre de la communauté de communes du Seignanx.

Dans le 64, notre département, le schéma départemental de coopération intercommunale dont vous savez qu'il a été approuvé le 11 mars 2016, lui non plus n'a pas modifié les limites du Pays basque. En revanche, il y a eu des propositions qui ont été portées par un certain nombre de collègues de l'intérieur du Pays basque pour faire des modifications qui n'avaient rien à voir avec le Seignanx, je le dis tout de suite, mais qui n'ont pas été retenues, ce qui veut donc dire que dans ce département, il y a eu malgré tout des discussions sur les périmètres. Donc les deux commissions départementales de coopération intercommunales n'ont à aucun moment été amenées à examiner un amendement qui aurait pu modifier les propositions des services de l'Etat dans le sens souhaité par la commune de Tarnos. Et Tarnos, qui est restée silencieuse pendant tout ce temps-là, préparait, et c'est pour ça que je parle effectivement d'un coup, pour effectivement venir ensuite faire cette demande au titre d'une disposition, qui je ne rappelle pas je l'ai rappelé tout à l'heure, est totalement dérogatoire, peu démocratique d'ailleurs, mais bon on ne s'embarrasse pas quelquefois de ce type de considérations.

Ceci a amené le représentant de l'Etat à s'exprimer. Je veux parler du préfet, en fait je devrais dire des préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Très curieusement la position de ces préfets n'a pas été rendue publique, c'est dommage parce que les préfets disent quelquefois des choses intéressantes. Et surtout là, lorsqu'effectivement les préfets 64 et 40 qui indiquent dans un communiqué de presse, c'est quand même assez rare, un communiqué de presse daté du 21 juin 2016, la veille de la séance du conseil municipal de Tarnos, les préfets se fendent d'un communiqué de presse pour dire « vous ne pouvez pas procéder de la sorte ». Et bien sûr ils ont raison, écrivaient-ils dans des courriers adressés au maire de Tarnos qui se serait bien gardé bien sûr de nous faire part de cette position de l'autorité étatique, « aucune modification de périmètre ne peut être engagée à l'initiative d'une collectivité ou d'un EPCI durant la phase de mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale qui a débuté avec la publication du schéma le 12 mars 2016 pour s'achever » comme vous le savez « par la signature des arrêtés de fusion intervenue à la mi juin ». Ce qui veut donc dire que dans la période qui court jusqu'au 31 décembre, c'est ce qu'écrivent les préfets, qu'ils ont bien sûr fait valider par le ministère de l'Intérieur parce que vous pensez bien qu'un préfet ne s'autorise pas à écrire des choses pareilles sans que ce soit validé par la direction des collectivités territoriales à Paris, la DGCL, alors c'était assez clair pour tout le monde que jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la procédure de retrait-adhésion, la procédure dérogatoire n'avait pas lieu à s'appliquer dès l'instant où la loi NOTRe avait donné des pouvoirs exceptionnels dérogatoires aussi, mais beaucoup plus démocratiques, parce que les commissions départementales étaient là pour pouvoir se réunir et voter dans des majorités dont j'ai parlé tout à l'heure.

Sur le plan formel, la demande d'adhésion de la commune de Tarnos est irrecevable. En fait elle est soit trop tardive, soit précoce, qu'on ne se méprenne pas. Moi je ne suis pas en train de dire que jamais Tarnos ne pourra intégrer, parce que ça aussi, pas de faux-procès, que jamais Tarnos ne pourrait intégrer une communauté du Pays basque s'il le demandait éventuellement ou si elle le demandait. Je ne suis pas en train de dire ça, je suis en train de dire qu'aujourd'hui présenter le sujet de cette manière, ce n'est tout simplement pas sérieux. C'est peu respectueux du travail qui est mené d'ailleurs dans ces deux départements, je parle du nôtre en particulier où les réunions de CDCI se sont réunies régulièrement et de venir comme ça faire fi, faire litière de tout ce travail qui a été mené par la commission départementale de coopération intercommunale. Evidemment, ça ne trompe personne, ça ne trompe pas les préfets, la preuve puisqu'ils l'ont écrit, même avec un communiqué de presse, je vous le dis c'est rarissime. Alors on me dit « oui mais ils auraient pu passer cette délibération au contrôle de légalité », sauf que leur argument est simple, c'est que la délibération de Tarnos est un vœu et c'est un acte inexistant. Voilà qu'on rentre dans la technique juridique mais c'est vrai que l'Etat considère que cet acte est inexistant et moi je le pense aussi.

Mais comme il se trouve qu'on est soumis à une demande d'avis, je suis en train de vous proposer de donner un avis défavorable bien sûr à ce retrait-adhésion, je viens de le dire pour des motifs de forme et j'ajouterai même de fond parce qu'écoutez, laissons nous construire cette maison qu'on a dû mal à mettre en place. On ne nous a pas toujours aidés, ça avance, Christian Millet-Barbé revient, c'est pour ça qu'il n'était pas là jusqu'à présent, d'un atelier aménagement, Mme Durruty parlait tout à l'heure de l'atelier tourisme. On est tous dans des ateliers, la semaine dernière il y a eu huit réunions d'ateliers et de commissions pour l'EPCI, huit, c'est à peu près la moyenne de ce qui va se faire. Le Copil se réunit toutes les semaines, je ferme la parenthèse. Ecoutez ce travail-là, la loi NOTRe a souhaité, c'est le législateur qui l'a voulu, que jusqu'au 31 décembre la procédure puisse suivre son cours. Cette demande est tardive, ou elle est précoce, suivant le cas mais en tout cas l'avoir formulée ainsi alors même que rien n'a été demandé dans aucun des départements, dans ce sens et notamment dans le département 40, me fait penser qu'il y a un véritable problème et puis c'est peu sympathique ou démocratique vis-à-vis des communes du Seignanx.

Ce n'est pas mon travail que de les défendre mais enfin on considère qu'on n'a pas besoin de demander leur avis et on considère aussi que la communauté de communes du Seignanx n'aurait pas à intervenir non plus.

Ceci est une mascarade et moi je ne veux pas que le conseil municipal de Bayonne se prête à cette mascarade. C'est la raison pour laquelle sans aucune ambiguïté, je demande au conseil municipal d'émettre un avis défavorable pour les raisons de forme d'abord et puis j'ajoute à titre personnel aussi pour raisons de fond que j'ai indiqué tout à l'heure.

Y a-t-il des demandes de parole ? Il y aura M. Iriart, M. Etcheto, dans l'ordre qui vous plaira.

M. Etcheto vous commencez et Mme Durruty aussi.

M. Etcheto : Merci. Tout d'abord pour vous dire que je m'exprimerai ici au nom du groupe Bayonne Ville Ouverte mais si vous le voulez bien Alain Duzert exprimera la position de la famille communiste sur ce sujet. Il y aura un vote spécifique.

En ce qui nous concerne, nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération, pas plus que nous ne l'avons fait en conseil d'agglomération. Nous sommes même assez surpris de voir cette demande de Tarnos faire l'objet d'une délibération au vu de ce que vous aviez d'ailleurs exprimé en conseil d'agglomération, il y a trois mois, que vous avez répété ici de manière très, très enrobé au sujet de l'irrecevabilité de la demande et je passe parce que je pense que vous avez été assez complet sur la question.

Comme bien d'autres, nous avons la conviction depuis longtemps que Tarnos, tout comme les autres communes du Seignanx d'ailleurs, fait pleinement partie du bassin de vie bayonnais et de notre agglomération réelle. Et nous pensons que ces communes ont vocation, par conséquent, à rejoindre un jour ou l'autre la même structure intercommunale que notre ville, faute de quoi nous aurons toujours les plus grandes difficultés à concevoir et à mettre en œuvre les politiques publiques en matière notamment de déplacement, d'habitat, d'infrastructures, de développement économique, et j'en passe, qu'attendent nos concitoyens dans la réalité de leur vie quotidienne qui se joue de toutes ces limites habituelles. Bien entendu, je crois que c'est largement partagé. Je vais être très synthétique.

Pour autant, la demande d'adhésion à l'ACBA de la Ville de Tarnos fait délibérément abstraction de l'évolution en cours du paysage intercommunal dans cette partie des Pyrénées-Atlantiques, avec la disparition à venir de l'ACBA et la mise en place programmée, au 1<sup>er</sup> janvier prochain du futur EPCI Pays basque. De ce point de vue, la démarche de Tarnos nous paraît donc sans objet. Je vais un petit peu plus vite mais également voilà.

Tout le monde a également compris qu'au-delà du fond, la démarche de Tarnos s'inscrit dans un débat politique interne vif et complexe propre à la communauté de communes du Seignanx. Ce débat n'est pas le nôtre et il ne nous apparaît pas pertinent d'y prendre part, d'une manière ou d'une autre. C'est une seconde raison qui nous conduira à ne pas prendre part à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. M. Iriart.



M. Iriart : Nous partageons également les conclusions de votre délibération : cette demande de la Ville de Tarnos est trop tardive ou trop précoce, elle ne s'inscrit pas en tout cas au moment où elle se présente à nous dans une procédure réglementaire qui nous aurait permis d'avoir un vrai débat sur le fond. C'est pourquoi nous voterons dans le sens de la délibération proposée.

Permettez-moi néanmoins quelques commentaires supplémentaires en particulier en notant que les citoyens et les observateurs de l'action publique peinent parfois à décrypter le contenu du débat public. Il est vrai que sur ce sujet, les élus n'ont rien fait pour leur faciliter la tâche. Cela commence en effet par la commune de Tarnos qui délibère le 22 juin 2016 pour souhaiter une évolution du périmètre de l'intercommunalité à laquelle elle appartient alors que toute la procédure officielle prévue pour refondre la carte des intercommunalités vient de se terminer dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, comme dans tous les départements de France. Délibération d'autant plus étonnante que dans le cadre légal de la procédure qui venait de s'achever, la commune de Tarnos n'avait jamais formulé d'amendement allant dans ce sens, ce que vous avez indiqué tout à l'heure. De ce fait cette initiative tarnosienne a amené l'Etat à considérer la délibération correspondante comme irrecevable, je cite « la procédure envisagée étant impraticable », c'est la posture préfectorale.

Le deuxième épisode intervient le 20 juillet 2016 où l'ACBA ignorant le point de vue préfectoral inscrit néanmoins cette question à l'ordre du jour de son conseil communautaire pour émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la Ville de Tarnos, tout en sachant pertinemment que cette demande ne pouvait plus réglementairement s'inscrire jusqu'à la fin de l'année dans le processus officiellement engagé par le préfet pour refondre en Pays basque comme en Béarn, la carte intercommunale.

Et nous voici donc amenés, troisième épisode, à délibérer à notre tour au conseil municipal de Bayonne puisqu'une majorité au sein de l'ACBA a trouvé bon de donner une suite favorable à une requête qui n'en nécessitait pas. Nous voici donc amenés à devoir discuter d'un avis suite à une délibération de l'ACBA qui n'avait pas lieu d'être car répondant elle-même à une délibération tarnosienne, juridiquement irrecevable. On pourrait en sourire si tous ces débats inutiles n'avaient pas pour effet de disperser les énergies qu'il conviendrait au contraire de concentrer sur la préparation de la future intercommunalité. On pourrait aussi en sourire si tous ces débats inutiles n'avaient pas pour effet de brouiller pour le plus grand nombre, la compréhension du débat public local et de dissuader par là même une partie des habitants et des habitantes de s'y intéresser et d'y prendre part.

Je ne souhaiterai pas pour autant finir cette intervention sans dire aux Tarnosiens et aux habitants de tout le Seignanx élargi, combien en ce qui nous concerne au sein de Baiona 2014, mais nous ne sommes pas le seul à le penser, combien nous sommes attachés à l'idée d'un réseau public de transport urbain, desservant la partie landaise de notre agglomération, au maintien d'un SCOT partagé avec les communes du Seignanx, à des réseaux de desserte en eau potable interconnectés, à une politique industrielle ambitieuse sur les deux rives du port de Bayonne et à toutes les coopérations qu'il nous faudra construire sur tous les sujets nombreux où l'évidence et le simple bon sens nous amèneront à travailler ensemble. Merci.

M. le Maire : Mme Durruty.

Mme Durruty : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais aussi faire bref pour éviter les redites par rapport à tout ce qui a été dit par les uns ou les autres.

Simplement pour préciser qu'effectivement la délibération qui nous est proposée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la procédure que vous avez très clairement expliqué mais dont la lisibilité par l'ensemble de la population ne sera peut-être assurément pas celle qui est celle des uns et des autres et donc pourra porter à confusion quant aux intentions qui sont celles des uns ou des autres.

Donc concernant aujourd'hui que ce que vous nous proposez M. le Maire, c'est de rejeter la demande de la commune de Tarnos, première voisine de l'Agglomération Côte Basque-Adour, pour une question de forme et non de fond assurément sans nul doute recevable d'un point de vue juridique, vous l'avez là très clairement exprimé. En revanche ce soir, vous l'avez aussi bien introduit dans vos propos, il s'agit pour Bayonne de donner un droit de veto sur la procédure dérogatoire qu'a engagée la Ville de Tarnos dans le cadre qui a été très largement explicité et donc clairement de pouvoir porter la responsabilité de la non adhésion de Tarnos à l'Agglomération Côte Basque-Adour, même s'il ne s'agit que d'un avis, nous avons tous compris qu'il ne s'agit que d'un avis.

Alors c'est vrai, nous ne sommes absolument pas dupes les uns et les autres du contexte politique de l'autre côté de l'Adour dans lequel s'inscrit cette démarche et bien évidemment les interventions de nos collègues, celles de notre opposition l'ont clairement aussi confirmé. Nous savons aussi, nous l'avons bien pris en compte, que Tarnos n'a pas souhaité et aurait pu, bien évidemment, exprimer sa demande d'adhésion dans le cadre de l'élaboration du schéma intercommunal et donc bien évidemment avec une procédure toute autre qui aurait permis une concertation toute autre. Nous savons enfin que certains s'empresseront de sauter sur l'occasion pour agiter une nouvelle fois le foulard rouge de l'EPCI Pays basque et amalgamer les votes de ce soir avec les positions prises par les uns et les autres dans le grand débat de l'EPCI et je tiens publiquement ce soir à dire que la position que j'exprime a été largement échangée avec le maire et que bien évidemment il ne s'agit pas, une fois de plus, de laisser penser qu'il y a des distensions entre nous mais bien au contraire de l'échange.

Donc pour ce qui concerne le vote de ce soir et notre vote de ce soir, nous ne prendrons pas part au vote pour deux raisons et nous justifierons notre position par deux motivations. D'abord parce que vous l'avez clairement détaillé, vous avez fait le choix dans cette délibération et dans sa rédaction de motiver la position que vous proposez à notre assemblée par une question de forme et non une question de fond. C'est l'opposé qui nous a été proposé par l'Agglomération Côte Basque-Adour puisque la délibération de l'Agglomération Côte Basque-Adour proposait au contraire une délibération sur le fond et non pas sur la forme. Alors certains diront que j'essaie de jouer avec les mots mais simplement j'essaie d'être logique et cohérente par rapport aux positions de vote qui vont être les nôtres.

Notre deuxième motivation c'est bien sûr celle de la cohérence et de la continuité, M. le Maire. Voilà près de 20 ans que nous portons la conviction, et d'autres l'ont exprimé ce soir du bassin de vie, du bassin d'emploi, cette dimension étant bien sûr plus que jamais d'actualité. Nous étions lors des mandats précédents et nous avons toujours défendu cette notion de complémentarité notamment d'un point de vue économique bien sûr quant à la richesse de notre port et comment imaginer que la logique implacable des bassins de vie qui devrait être celle de la loi NOTRe puisse ne pas trouver son sens sur notre territoire. Alors c'est vrai, M. le Maire, que c'est avec Tarnos que l'Agglomération Côte Basque-Adour a signé le premier plan de développement d'entreprises puisqu'elle l'a signé avec le groupe Safran. C'est vrai aussi, que nous le savons, c'est avec Tarnos que quotidiennement les échanges de déplacement se font entre les salariés qui viennent travailler dans un sens ou dans l'autre.

Je rajouterai à titre personnel qu'ayant grandi à Tarnos je connais, je pense, mieux que quiconque dans cette assemblée quels sont les enjeux que les habitants de Tarnos peuvent voir ou peuvent attacher au fait d'être rattachés demain à une agglomération quelle qu'en soit sa forme. M. le Maire, c'est vrai que dans le SCoT, ça a été aussi dit tout à l'heure, nous avons largement partagé ces positions notamment sur l'ensemble des éléments du SCoT et bien évidemment aujourd'hui rattacher la décision que Bayonne devra assumer à un évènement calendaire nous pose un réel problème.

Donc pour faire bref puisque M. Etcheto commente mon intervention, alors que pour ce qui me concerne je ne me permets pas de faire des gestes ou de marmonner lors de vos interventions, mais ce n'est pas grave, nous avons l'habitude, depuis le début du conseil vous nous avez largement démontré ce dont vous étiez capable. Simplement ce soir, la délibération qui nous est proposée, c'est bien de mettre un terme à la démarche engagée par Tarnos, tout le monde l'aura bien compris et donc d'exercer un droit de veto. Demain il est fort probable, puisque les médias sont encore là et il faut souligner leur courage, que les titres ou les radios mettront en avant le fait que Bayonne a rejeté l'intégration, la demande d'intégration de Tarnos. En tout cas je l'ai dit dans mon propos, c'est le raccourci que nous risquons de voir compris par notre population.

Bien évidemment M. le Maire, vous avez fait ce choix, nous le respectons. Mais aujourd'hui je dois vous dire que Michel Soroste, Philippe Neys et Sylvie Meyzenc et moi-même qui avons voté favorablement à l'intégration de Tarnos lors du vote à l'agglomération puisque je le répète, la délibération qui était proposée était une délibération sur le fond, ce soir étant entendu que la délibération telle que vous l'avez rédigée et telle qu'elle nous est proposée ne concerne que la forme, nous ne prendrons pas part au vote qui nous est proposé.

M. le Maire : Merci Mme Durruty. Je crois qu'on m'a dit que M. Duzert intervenait. Mme Capdevielle d'abord.

Mme Capdevielle : Je voulais juste rappeler, M. le Maire, nous étions avec Henri Etcheto à l'ACBA, il y a trois mois, le 20 juillet et nous avons développé exactement les mêmes arguments que ceux que vous venez de développer aujourd'hui M. le Maire. Moi j'avais eu des mots effectivement extrêmement durs, je n'appréciais pas du tout alors qu'on était en train de mettre en place la préfiguration, de travailler pour ce qui me concerne sur le plan parlementaire le versement transport, la question des PLUi, de l'EPFL, de venir mettre le bazar pour être polie dans une procédure, voilà. Les mêmes arguments ont été développés à l'ACBA. Et à l'ACBA, j'ai refait les comptes, on vient de vérifier, il y a eu 11 non-participations au vote, et donc l'ACBA a voté pour. Donc très clairement les opposants à l'EPCI ont voté en faveur de l'intégration de Tarnos, faut quand même pas se mentir.

Alors qu'aujourd'hui on vient nous donner des leçons, Mme Durruty, de cohérence et de continuité, mais je dirai c'est pathétique, mais c'est pathétique ! Franchement, qu'est-ce qu'il y a... non, ne m'interrompez pas s'il vous plaît. On a donné il y a trois mois, c'était le 20 juillet, nous sommes le 20 octobre, nous avons donné exactement les mêmes arguments et vous avez voté en faveur et c'est pour cela qu'il y a eu ce vote en faveur. On sait faire les comptes, vous savez, les débats ont été longs à l'ACBA concernant la question de l'EPCI. Alors je ne suis pas dupe, personne n'est dupe ici, probablement qu'il y a des calendriers qui vous concernent mais franchement, surtout pas de leçons aujourd'hui madame, ni de cohérence, ni de continuité parce que vous osez quand même aujourd'hui vraiment vous positionner de cette façon-là, alors que c'est par votre vote à vous et à vos amis d'une partie de cette majorité que le vote de l'ACBA était en faveur.

Ne venez pas aujourd'hui invoquer la presse et quoi que ce soit, si nous évoquons aujourd'hui cette question, c'est parce que justement il y a eu ce vote en faveur. Pourquoi vous n'avez pas eu il y a trois mois le même vote ? Pourquoi vous ne vous êtes pas ...

Mme Durruty : Parce que la délibération n'avait rien à voir, madame.

Mme Capdevielle : Ne m'interrompez pas.

Mme Durruty : Ne trompez pas ceux qui nous écoutent. La délibération et la rédaction de la délibération n'avaient rien à voir, soyez honnête.

Mme Capdevielle : Madame, c'est le même sujet. Je suis très honnête, madame, ma position à moi n'a jamais changé.

Mme Durruty : Soyez honnête.

Mme Capdevielle : Madame, on vous demande de voter en faveur de l'entrée, c'est très clair ; la délibération est très claire, c'est la demande d'adhésion de la commune de Tarnos à l'Agglomération.

Mme Durruty : Lisez la fin de la délibération. Lisez la fin de la délibération.

Mme Capdevielle : Mme Durruty, vous avez il y a trois mois voté en faveur de cette adhésion et aujourd'hui vous ne prenez pas part au vote. Chacun l'appréciera. Mais surtout madame, depuis le début de ce conseil, vous ne cessez de donner des leçons aux uns et aux autres comme une maîtresse d'école, à nous dire vous n'étiez pas là, vous faisiez ci et ça. Ça suffit madame, je vous le dis très gentiment aujourd'hui, ça suffit.

Mme Durruty : Vos propos...

M. le Maire : Calmez-vous Mme Capdevielle.

Mme Capdevielle : Oui, oui, je me calme. Aujourd'hui ce que je vois c'est que trois mois ont passé. Trois mois ont passé madame et votre vote est différent. Voilà.

Mme Durruty : Vos propos ne tromperont personne Mme Capdevielle. Vous avez présenté votre bilan il y a peu de temps de députée et vous avez tenu des propos qui clairement expliciteront ce que vous tenez comme propos ce soir. Moi ce que je vous dire c'est que la cohérence et la continuité, telles que nous les avons évoquées et telles que je les ai évoquées dans mes propos, concernent les notions de bassin de vie, de bassin d'emploi et notamment Henri Etcheto tout à l'heure a repris cette dimension. Je crois qu'autour de la table, personne, je dis bien personne ne viendra contredire ce sujet. Donc la cohérence et la continuité, s'il vous plaît, dans mes propos, ne les détournent pas. C'est trop facile madame, parce que nous allons nous trouver toutes les deux en campagne électorale, d'utiliser un tel sujet comme ça pour entretenir des débats qui n'ont pas lieu d'être.

Ce que je voudrais vous dire, c'est qu'à aujourd'hui, très clairement, la question est de savoir si la procédure va s'arrêter ou non. Nous savons tous qu'elle va s'arrêter ce soir, et nous le savons tous et quoi qu'il en soit nous savons tous qu'il ne s'agissait que d'un avis d'accord. Je vous rappelle quand même aussi que dans la question de la cohérence, vous auriez pu au mois de juillet à l'Agglomération voter contre. Vous ne l'avez pas fait, vous vous êtes abstenue.

Donc si vous étiez cohérente avec vous-même, vous auriez voté contre à l'Agglomération et pour aujourd'hui. Donc s'il vous plaît, ne me donnez pas de leçons et soyez vous aussi cohérente avec vous-même. Quant au fait de considérer que je donne des leçons, votre comportement non verbal et votre attitude non verbale à mon égard, là, me semblent quand même relativement peu recevable. Mais ce n'est pas grave.

M. le Maire : S'il vous plaît, c'est moi qui donne le temps des paroles. On n'est pas rentré en campagne électorale mais on pourrait le penser. On a deviné qu'il y avait au moins deux candidats dans cette salle mais il y en a trois, je voudrais dire qu'il y en a trois. Madame Capdevielle, vous êtes candidate ou pas ?

Mme Capdevielle : Ecoutez M. le Maire, mais bien sûr vous le savez très bien. Quand on parle M. le Maire, c'est un sujet important, on aurait pu s'arrêter le 20 juillet. Moi j'aurais préféré passer du temps...

Mme Durruty : Il fallait voter contre le 20 juillet.

Mme Capdevielle : Oui, oui, bien sûr.

M. le Maire : Je ne veux pas dire que le rapport tel qu'il a été rédigé pour ce conseil municipal est de meilleure qualité que celui qui a été rédigé pour la Communauté d'Agglomération, je le dis et ce n'est pas très modeste de ma part. Parce que la manière dont le rapport a été présenté à la Communauté d'Agglomération était quelque chose d'une ambiguïté absolue et les propos que j'ai pu tenir, on me reproche toujours d'être trop long, mais là-bas j'avais été relativement long parce qu'il s'agissait de rectifier le contenu du rapport, c'était un petit peu compliqué voyez-vous.

Mme Capdevielle : C'étaient les mêmes arguments.

M. le Maire : Aujourd'hui le vote décisif est ici, il n'était pas à la Communauté d'Agglomération. Le vrai débat se tient là et moi je trouve que les arguments qu'on a échangés au-delà même de quelques petites chicanes qui sont liées à un calendrier électoral, sont de bons arguments et c'est l'essentiel. M. Etcheto, mais vous ne voulez pas... parce que je crois qu'il y aura une voix divergente chez vous.

M. Etcheto : Je vais très vite, ne vous inquiétez pas. Moi, je ne suis pas candidat à des élections, donc je vais m'échauffer moins vite que Mme Durruty, mais je vais lui dire très simplement et très calmement, je ne comptais pas reprendre la parole mais au vu de ce qu'elle a dit, Mme Durruty de la même façon que Colette, vos leçons de maintien vous vous les gardez, enfin vous faites comme vous voulez parce que je pense qu'elles vous font plus de tort qu'autre chose. Et la deuxième chose, si vous ne m'aviez pas interpellé, je n'aurais pas réagi à votre intervention et je ne l'aurais pas commentée mais oui vous avez sacrément ramé, vous êtes sacrément gênée aux entournures sur cet aspect...

M. le Maire : Vous ne l'avez jamais été M. Etcheto sur ce sujet, jamais !

M. Etcheto : Deux secondes, laissez-moi. J'ai été très clair et d'ailleurs ce qui a été rappelé sur notre non-participation...

M. le Maire : Franchement !

M. Etcheto : Je peux terminer. Quand vous nous expliquez que vous ne voulez pas que ce soit interprété, que tout va bien dans le meilleur des mondes dans la majorité municipale, enfin, à personne, et surtout pas à nous ! Ce n'est pas nous qui vous avons forcée de faire les déclarations que vous avez faites vous-même dans la presse, sans pistolet sur la tempe de Bayonne Ville Ouverte, à propos de vos rapports avec le maire et la majorité municipale. Donc voilà, ne tendez pas le bâton pour vous faire battre. On a compris que maintenant la façade était restaurée.

M. le Maire : On ne vous parle pas de vos divisions à vous et on les connaît pourtant.

M. Etcheto : Nous, on est clair sur les avis.

M. le Maire : Vos divisions sont des béances.

M. Etcheto : Vous ne nous voyez pas nous épancher dans la presse de façon un petit peu lamentable et d'ailleurs vous nous reconnaissez d'avoir eu la pudeur de ne rien relever de cet épisode assez lamentable.

Mme Durruty : Enfin je crois que finalement le professeur c'est vous et le donneur de leçons c'est vous, à vous écouter.

M. Etcheto : Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas entendu ça.

Mme Durruty : Ben oui, très clairement mais là vous venez d'en apporter une nouvelle preuve, s'il le fallait très bien. Merci.

M. le Maire : M. Duzert, est-ce que vous allez emprunter le chemin de Damas ? Il y a du monde.

M. Duzert : Ce genre de propos à l'heure actuelle dans le monde dans lequel on vit et quand on connaît les coupables et les causes, je préfère que beaucoup de gens se taisent sur cette phrase.

M. Le Maire, chères et chers collègues, sur ce dossier, au sein de notre conseil municipal, des positions divergentes au sein de certains groupes existent. C'était prévu. J'interviendrai donc au nom des communistes bayonnais et au-delà, comme à plusieurs reprises sur ce débat de la loi NOTRe.

Tout d'abord, cette délibération argumente sur l'article L.5214-26 et la recevabilité de cette demande puis vous nous opposez des arguments préfectoraux, des représentants de l'Etat et du gouvernement surtout, que vous estimez tout aussi fiables et qui paraissent, eux, ne pas nécessiter de vote. Surprenant comme assurance de position, j'avais suivi les débats de l'ACBA aussi sur vos argumentaires. Et donc, vous nous demandez de nous positionner au regard de cet article du CGCT, sacré paradoxe. Mais bon, je n'ai aucun doute sur l'issue de ce vote et des positions qui seront prises. Quand à traiter nos voisins de farfelus, ils apprécieront ! J'y reviendrai.

Je ne reviendrai pas sur les arguments que nous avons portés, dans le cadre du Front de Gauche, lors des dernières élections départementales et régionales, contre cette loi NOTRe. C'est l'outil de casse des services publics et de perte de proximité démocratique des citoyens envers des élus chargés de diriger et gérer ce territoire dans sa diversité.

Cet outil ne participera en aucun cas à la nécessaire réponse aux besoins des populations depuis leurs lieux de vie, c'est-à-dire leurs communes. Droite et majorité gouvernementale s'étant entendues sur cette loi ne l'oublions pas, en commission paritaire, il faut que personne ne l'oublie.

D'autres alternatives prévues par l'article L.5210-1-1 du CGCT n'ont pas été réellement prises en compte. Il proposait « la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des SCoT ». Tout le monde en parle mais personne ne l'applique, c'était proposé pourtant. Tarnos, le port, sa zone industrielle sont pleinement dans cette définition, ainsi que d'autres.

Nous avons dit à l'époque, que cela ressemblait plus à un renvoi d'ascenseur pour récompenser les partis et élus politiques, les organisations ayant accepté la loi NOTRe sous couvert d'EPCI Pays basque. D'ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la loi Travail, un organisme local interpellait les élus pour leur demander de s'opposer à cette casse programmée, certains élus donnant la priorité à la défense de l'EPCI Pays basque plutôt que de s'opposer à cette loi contre le monde du travail. Les salariés de la branche métallurgie et ceux de Dassault, entre autres et Safran, apprécieront ce choix, car dans la vraie vie, on leur impose un accord tri-annuel du temps de travail, issu de cette loi Travail. Bonjour la santé des salariés et les perspectives d'emploi et de rémunération. Décidément, nous n'avons pas tous ici la même réalité du quotidien de nos concitoyens et des salariés.

Je parlais de renvoi d'ascenseur, mais cela pourrait aller plus loin, bien loin et bien près du dernier mandat donné par les électrices et électeurs, lors des dernières municipales bayonnaises. Nous sommes tous destinataires d'une proposition de la liste Baiona 2014, élue ici grâce à son alliance avec certaines composantes du Front de Gauche. Cette proposition nous demande de faire liste commune avec la liste de Bayonne Ville Ouverte et celle de la majorité municipale conduite par M. Etchegaray et Mme Durruty pour la désignation des conseillers communautaires complémentaires du futur EPCI. Les masques tombent. Est-ce vraiment une surprise ? Ces manœuvres politiciennes, et nous venons d'en voir, autour de la création de l'EPCI Pays basque contribuent encore plus au dégoût de nos concitoyens envers la chose politique et vont continuer d'alimenter les réflexes les plus répugnants que l'on peut entendre et voir dans notre pays.

Nous, les communistes, avons porté un autre regard sur les coopérations entre territoires, bien loin de cette loi NOTRe, les yeux dans les yeux avec les habitants que nous avons rencontrés, de Bayonne à Hendaye et de Mauléon à Tarnos. Alors, oui, j'ai honte de cette délibération, de ce droit de veto, et des propos insultants que vous avez tenus contre les élus et citoyens tarnosiens, tous ces propos et cette délibération qui nous renferme sur notre territoire. Pour rappel, je vous rappellerai l'absence de propositions des défenseurs de l'EPCI, seulement Pays basque et rien d'autre.

Je voterai contre cette délibération. Merci.

M. le Maire : Bien. Et le sens de votre vote ?

M. Duzert : Je voterai contre.

M. le Maire : Oui, oui, j'avais compris.

M. Duzert : Contre la délibération, pas contre.... contre la délibération.

M. le Maire : C'est clair.

M. Duzert : Moi !

M. le Maire : Vous ?

M. Duzert : Enfin, moi tout seul ici.

M. le Maire : Donc si on se résume : vous votez contre M. Duzert, les autres membres de Bayonne Ville Ouverte ne prennent pas part au vote, Baiona 2014 vote pour le sens de la délibération bien sûr et les autres membres de la majorité à l'exclusion de ceux qui voudront maintenant nous dire ceux qui ne participent pas au vote dans la majorité vont lever la main parce qu'il faut que ce soit clair et que ce soit sur le procès-verbal. On est obligé de le marquer.

Mme Durruty : 11 avec les pouvoirs que l'on a.

M. le Maire : Carole c'est bon. Je pose la question à celle qui voit et il y a deux yeux derrière aussi qui regardent.

Sans le détail des choses, la délibération telle que proposée est adoptée à la majorité requise et si vous voulez des détails sur le vote, vous les demandez à la personne qui est derrière moi qui voit tout et qui note tout. Moi je suis sûr que le décompte des voix se fera bien ici.

On n'a pas terminé mes chers collègues, il ne reste presque rien.

*Mme Durruty, MM. Soroste, Neys, Mme Duhart, M. Esmieu, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé ne participent pas au vote.*

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas ne participent pas au vote.*

*M. Duzert donne un avis favorable.*

*Avis défavorable à la demande d'adhésion adopté à la majorité (23 voix).*

M. le Maire : Il n'y a pas de vote pour les trois derniers rapports et s'il vous plaît, on écoute malgré tout nos collègues qui ont attendu de parler.

## **55. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2015.**

Mme Brau-Boirie : Merci M. le Maire ce sera vite fait. En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de son rapport d'activité 2015, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci.

*Pas de vote.*

## **56. Syndicat mixte L'Eau d'ici - Rapport d'activité 2015.**

M. Arcouet : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte L'Eau d'ici de son rapport d'activité 2015, tel que détaillé en note explicative de synthèse.



M. le Maire : Merci.

*Pas de vote.*

### **57. Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2015.**

Mme Destin : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat mixte de la Nive Maritime de son rapport d'activité 2015, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Ce n'est pas terminé, on finit toujours avec les chiens.

*Pas de vote.*

### **58. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2015.**

Mme Taieb : En application de l'article L.5211-39 du CGCT, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak de son rapport d'activité 2015, tel que détaillé en note explicative de synthèse.

*Pas de vote.*

M. le Maire : Merci. Je vous donne juste les dates, que vous avez pour certains d'entre vous, des prochaines séances du conseil. La séance publique c'est le 15 décembre, la commission générale c'est le 6 décembre, aux horaires habituels que vous connaissez.

Et je dois vous dire aussi qu'on aura très vraisemblablement une séance complémentaire pour le débat sur le PADD, le programme d'aménagement et de développement durables du PLUi. Alors moi je souhaite qu'on ait une séance spécifique là-dessus parce que c'est un dossier important que le PLUi, et donc on va devoir aborder les orientations générales du PADD le 24 novembre si c'est confirmé. 24 novembre 2016, vous le mettez avec un point d'interrogation car ce n'est pas encore tout à fait certain. Cette séance sur le PADD sera précédée d'une commission développement durable le 10 novembre à 18h00.

Mme Bisauta : Où il y aura une présentation par les techniciens de l'ACBA.

M. le Maire : Merci. Un verre nous attend avant de nous quitter.

**-oOo-oOo-oOo-oOo-**

***La séance est levée à 22h50.***

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 20 octobre 2016.